

# Catalogue de la formation continue

LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
POUR TOUS LES MÉTIERS DE  
L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

2022



## Procédure d'inscription (valable uniquement pour les formations non obligatoires)

### **Le stagiaire est agent pénitentiaire ?**

Son inscription, **gratuite**, à un stage de formation continue est soumise à une procédure particulière.

13 semaines avant la date de formation, les appels à candidatures sont transmis aux Chefs de l'Unité Recrutement, Formation et Qualifications (CURFQ) par mail qui les diffusent auprès des services pour information des agents.

**Les demandes de formation se font obligatoirement au moyen d'une préinscription sur Harmonie formation. Un tutoriel est disponible sur le site intranet de l'Énap.**

#### **Attention :**

- Aucune demande de formation ne sera acceptée après la date de limite d'inscription indiquée dans l'appel à candidatures.
- Pour que la candidature soit acceptée, il est indispensable que l'agent ait motivé sa demande.
- Pour qu'il soit pleinement retenu, l'ordre de priorité du CURFQ doit être motivé.

A réception des demandes de formation, le responsable de formation référent procède à la sélection (soit 6 semaines avant la date de formation).

S'il est retenu, l'agent devra confirmer sa participation dans les 10 jours à compter de la date figurant sur la convocation par retour du coupon réponse joint.

**L'absence de réponse dans ce délai vaudra désistement et sélection d'un candidat inscrit sur la liste d'attente.**

**A l'issue de la FORMATION**, il sera remis au stagiaire :

- Une **attestation de présence**
- Une **attestation de formation**

### **Le stagiaire n'est pas agent pénitentiaire mais appartient à la fonction publique ?**

L'appel à candidatures est diffusé via Safire, le RESP ou l'ENM.

Le candidat complète la fiche d'inscription disponible sur ces sites.

Après avoir respecté les modalités de la procédure d'inscription et de validation imposées par son employeur, ainsi que la date de clôture des inscriptions, programmée 6 semaines avant le début de formation, la fiche est transmise par mail au responsable de formation dont les coordonnées figurent sur l'appel à candidatures.

Le candidat, et toute personne mentionnée dans le mail de candidature, seront informés de la réponse donnée à la demande.

S'il est retenu, le candidat devra confirmer sa participation dans les 10 jours à compter de la date figurant sur la convocation par retour du coupon réponse joint.

**L'absence de réponse dans ce délai vaudra désistement et sélection d'un candidat inscrit sur la liste d'attente.**

**A l'issue de la FORMATION**, il sera remis au stagiaire :

- Une **attestation de présence**
- Une **attestation de formation**

### ***Le stagiaire est issu d'une structure partenaire de l'administration pénitentiaire ?***

L'Énap étant reconnue organisme de formation référencé auprès du Datadock (la certification QUALIOPI est en cours) le candidat a accès aux formations identifiées dans le sommaire par le sigle **OF**.

Les frais d'inscription sont indiqués dans les fiches pédagogiques. Les informations pour les demandes de financement sont :

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



Pour toute information complémentaire, le candidat peut contacter :

Kathy FTAÏS [kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr) 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

## Modalités logistiques

### 1. Formations d'accès à de nouvelles fonctions (ex : ERIS, QM, EPM, enseignants, formateurs et responsables de formation, moniteurs de sport ...)

Hébergement : le stagiaire sera hébergé par l'Énap

Repas : seul le petit déjeuner reste à la charge du stagiaire

Transports : les frais de déplacements et ceux liés aux délais de route sont à la charge de l'Énap

### 2. Formation tout au long de la vie

#### ➤ Pour les agents pénitentiaires :

##### ✓ Si la formation se déroule à l'Énap

Hébergement : le stagiaire sera hébergé à l'Énap en fonction de la disponibilité des chambres. Dans le cas contraire, il devra réserver un hébergement dont les frais seront à la charge de l'établissement/SPIP/DISP d'affectation. L'agent en sera informé au moment de la convocation.

Repas : s'il est hébergé à l'ENAP, seul le petit déjeuner reste à la charge du stagiaire

Transports : les frais de déplacements et ceux liés aux délais de route sont à la charge de l'établissement/SPIP/DISP d'affectation.

##### ✓ Si la formation se déroule hors de l'Énap (formations RESP, ENM ou délocalisées en DISP...)

Les frais d'hébergement, de repas et de transports seront à la charge de l'établissement/SPIP/DISP d'affectation du stagiaire.

#### ➤ Pour les stagiaires non pénitentiaires,

Sauf exception mentionnée sur l'appel à candidatures ou la convocation, l'Énap ne prendra en charge ni l'hébergement, ni la restauration. Les repas pourront cependant être pris sur le site de l'Énap aux frais du stagiaire.

Les frais de déplacements et ceux liés aux délais de route sont à la charge du stagiaire ou de son employeur.

# SOMMAIRE

**ADMINISTRATION- RH- BUDGET- FINANCES**

**CONNAISSANCE ET PRISE EN CHARGE DU PUBLIC**

**MANAGEMENT ET COMMUNICATION**

**MAINTENANCE, TECHNOLOGIE ET LOGISTIQUE DES INFRASTRUCTURES**

**SECURITE**

**DROIT - GREFFE**

**INGENIERIE DE FORMATION ET PEDAGOGIQUE**

**FORMATIONS D'ADAPTATION**

**FORMATION DIPLOMANTE**

**FORMATIONS RESP**

**FORMATIONS ENM**

**VOYAGES D'ETUDE**

**SEMINAIRES, COLLOQUES ET JOURNEES D'ETUDE**



# SOMMAIRE

## ADMINISTRATION- RH- BUDGET- FINANCES

### Parcours RH

Saisir des données individuelles et administratives sous SIRH Harmonie module 1 .....	2
Identifier les impacts des saisies en gestion administrative sur la paie des agents sur SIRH Harmonie module 2. 3	
Gérer les différentes positions administratives statutaires et la mobilité - Modules 1 et 2 .....	4
Gérer les différents types de congés et autorisations d'absences Modules 1 et 2 .....	5
Gérer les absences pour raisons médicales Modules 1 et 2 .....	6
Gérer la pré-liquidation de la paie Modules 1 et 2 .....	7
Gérer les états statistiques avec SIRH Harmonie et le requêteur IRHIS .....	8
Traiter les demandes de protection statutaire des personnels de l'AP .....	9
Constituer et instruire les dossiers de procédure disciplinaire des fonctionnaires de l'AP .....	10
Gérer le contentieux administratif.....	11

### Origine

Acquérir les fondamentaux de la gestion du service des agents sous ORIGINE en établissement .....	12
Gérer l'organisation du service des agents sous ORIGINE en établissement .....	13
Utiliser ORIGINE en SPIP sous le profil « planificateur » .....	14

### Parcours Comptes nominatifs-Régie et économat

Acquérir les fondamentaux de la gestion des comptes nominatifs des personnes détenues sous l'application GENESIS (2 sessions) .....	15
Acquérir les fondamentaux de la tenue de la régie des comptes nominatifs sous l'application NACRE (2 sessions) .....	16
Mettre à exécution les condamnations pécuniaires des personnes détenues (1 session) .....	17
Gérer l'épargne conventionnée des personnes détenues et sécuriser la régie des comptes nominatifs (1 session) .....	18

## CONNAISSANCE ET PRISE EN CHARGE DU PUBLIC

Utiliser Facets of sexual offender Denial (FoSOD, Wright and SCHNEIDER, 2001) pour évaluer le déni des auteurs de violences sexuelles) <b>OF</b> .....	20
Utiliser Molest Scale et Rape Scale (BUMBY, 1996) pour évaluer les distorsions cognitives des auteurs de violences sexuelles) <b>OF</b> .....	21
Utiliser SVR 20 (Sexual Violence Risk – 20 items (SVR-20, Boer et al., 1997) pour évaluer le risque de récidive sexuelle chez l'adulte) <b>OF</b> .....	22
Utiliser HCR20 (Historical Clinical Risk – 20 items (HCR-20, Webster et al., 1997) pour évaluer le risque de violence chez les personnes atteintes de troubles mentaux) <b>OF</b> .....	23
Utiliser VRAG et VRAG-R (Violence Risk Appraisal Guide-Revised/ Guide d'évaluation des risques de violence - révisé (VRAG et VRAG-R, Quinsey et al., 1998) <b>OF</b> .....	24
Utiliser SORAG (Sex Offender Risk Assessment Guide/ Guide d'évaluation des risques pour les délinquants sexuels (SORAG, Quinsey et al., 1995) <b>OF</b> .....	25
Utiliser SARA (Spousal Assault Risk Assessment/ évaluation du risque de violence conjugale (SARA, Kropp, Hart, Webster et Eaves, 1999) <b>OF</b> .....	26
Identifier la place de la victime dans le suivi de l'auteur par le SPIP .....	27
Animer des médiations en contexte professionnel <b>NOUVEAU ...OF</b> .....	28
Identifier les principes de base de la justice restaurative (module 1) <b>OF</b> .....	30
Coordonner des cercles de soutien et de responsabilité (Justice restaurative module 2) <b>OF</b> .....	32
Animer des médiations restauratives (Justice restaurative module 2) <b>OF</b> .....	34
Animer des rencontres détenus/victimes (RDV), des rencontres condamnés victimes (RCV) (Justice restaurative module 2) <b>OF</b> .....	36
Analyser les pratiques de Justice restaurative (module 3) <b>OF</b> .....	38
Animer des formations en justice restaurative (module 4) <b>OF</b> .....	39
ENAP/ENM : Prévenir la récidive en rendant la peine plus efficace : l'évolution des méthodes d'intervention en SPIP ....	40
Développer l'insertion professionnelle des personnes sous main de justice (travail, formation, orientation professionnelle, accompagnement vers l'emploi) .....	41
Encadrer le sport sur prescription médicale .....	42
Gérer son capital santé dans le cadre du plan héritage des Jeux Olympiques de 2024 .....	43
Faire vivre la culture en milieu pénitentiaire : l'éducation à l'image.....	44

# SOMMAIRE

## MANAGEMENT ET COMMUNICATION

Cycle Inter-institutions de Management Supérieur des Services Publics (CIMSSP) .....	46
Utiliser les cartes mentales dans ses activités managériales .....	47
Mieux gérer son stress pour favoriser son bien-être et son développement personnel et professionnel <b>OF</b> .....	48
Animer des médiations en contexte professionnel <b>NOUVEAU</b> .....	49
S'affirmer en osant prendre SA parole .....	51

## MAINTENANCE, TECHNOLOGIE ET LOGISTIQUE DES INFRASTRUCTURES

Identifier les pathologies du bâtiment .....	54
Intégrer les fondamentaux des marchés publics de travaux .....	55
Intégrer les fondamentaux des marchés publics de fournitures et services .....	56
Acquérir les fondamentaux de la maîtrise d'ouvrage publique – MOP .....	57
Assurer la maintenance préventive et les contrôles réglementaires dans les établissements en gestion publique et déléguée .....	58
Identifier les coûts JDD, la gestion des commandes et des stocks, la manipulation de fiches techniques de fabrication .....	59

## SECURITE

Moniteur de sécurité incendie .....	62
Monitorat Sécurité Incendie Associé .....	63
Moniteur conduite opérationnelle .....	64
Monitorat sécurité pénitentiaire.....	65
Réfèrent IRIS.....	66
Formation des Responsables de formation et formateurs des personnels au risque NRBC-E en services déconcentrés...67	
Gérer le risque NRBC-E en services déconcentrés.....	68
Formation au module complémentaire de secours en intervention des personnels de surveillance (SIPS) .....	69
Module complémentaire armement ISP et MSP exerçant en base ERIS .....	70
Montée en compétence MSP vers ISP.....	71

# SOMMAIRE

## DROIT - GREFFE

Grefte grands débutants (Niveau I) .....	74
Grefte Ecrouer /Lever un écrou en dehors des heures d'ouverture du service greffe .....	75
Grefte initiation (Niveau II) .....	76
Lire une situation pénale et un bulletin 1 d'un casier judiciaire .....	77
Harmoniser les pratiques Greffe (Niveau II) .....	78
Grefte Perfectionnement - Détention provisoire (Niveau III) <b>NOUVEAU</b> .....	79
Grefte perfectionnement – exécution des peines (Niveau III) .....	80
Grefte perfectionnement – application des peines (Niveau III) .....	81
Exécution transfrontalière des peines .....	82
Les mineurs et la détention .....	83
Rgpt greffiers application des peines des SJ et pénitentiaires .....	84
Rgpt greffiers exécution peines des SJ et pénit .....	85
Code de la justice pénale des mineurs : Les enjeux multiples de la réforme de la procédure pénale des mineurs .....	86
Bloc peines : la réécriture de l'échelle des peines .....	87
Bracelet anti rapprochement (BAR) – Dispositif et enjeux <b>NOUVEAU</b> .....	88
Instruments européens de coopération judiciaire en matière pénale .....	89
Périmètre action greffier cabinet mineurs -Activité post sentencielle .....	90
Périmètre d'action du Greffier du Service de l'Application des Peines .....	91
Périmètre d'action du Greffier de l'Exécution des Peines .....	92
Harmonisation les pratiques APPI .....	93
Bonnes pratiques APPI SPIP SAP .....	94

## INGENIERIE DE FORMATION ET PEDAGOGIQUE

Gérer la gestion des formations continues sous SIRH Harmonie .....	96
Réaliser des supports de formation multimédia .....	97
Concevoir et animer une action de formation en qualité d'intervenant occasionnel <b>.OF.</b> .....	98
Animer une préparation aux épreuves de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) .....	99
Accompagner et former aux Techniques d'Optimisation du Potentiel : le praticien en TOP <b>NOUVEAU ...OF.</b> .....	100

## FORMATIONS D'ADAPTATION

Les adjoints techniques.....	104
Les techniciens .....	105
Les directeurs techniques .....	106
Les adjoints administratifs Module : Découverte de l'environnement professionnel.....	107
Les formateurs et les responsables de formation.....	108
Les moniteurs de sport pénitentiaires.....	109
Les assistants de service social pénitentiaire .....	110
Les enseignants nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire .....	111
Les RLE nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire .....	112
Les personnels affectés en Etablissements pénitentiaires pour Mineurs (EPM) .....	113
Les personnels pénitentiaires affectés en Quartier Mineurs.....	114
Les ERIS.....	115

# SOMMAIRE

## FORMATION DIPLOMANTE

MASTER 2 Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme.....	118
--	-----

## FORMATIONS RESP

Cf site internet.....	120
-----------------------	-----

## FORMATIONS ENM

ENAP/ENM Le droit de la peine <b>NOUVEAU</b> .....	122
ENAP/ENM Prévenir la récidive en rendant la peine plus efficace : l'évolution des méthodes d'intervention en SPIP .....	123
Le traitement judiciaire du renseignement.....	124
Du prononcé à l'exécution de la peine : quelle collaboration pour les acteurs ? .....	125
Mesures de sûreté et dangerosité.....	126
Lutte contre la radicalisation violente : les outils de détection et de prise en charge .....	127
Terrorisme : état des lieux, enjeux et perspectives .....	128
Trauma et pratiques judiciaires.....	129
Crimes de sang, crimes de sexe .....	130
Psychiatrie et justice pénale.....	131
La prison en question .....	132
La désistance.....	133
Les 3 monothéismes .....	134
Les dérives sectaires .....	135

## VOYAGES D'ETUDE

Etudier les questions pénitentiaires à l'étranger .....	138
Etudier le fonctionnement des modules de respect en Espagne .....	139

## SEMINAIRES, COLLOQUES ET JOURNEES D'ETUDE

Séminaire JR et violences faites aux femmes <b>NOUVEAU</b> .....	142
--	-----



# ADMINISTRATION- RH- BUDGET- FINANCES

## Parcours RH

Saisir des données individuelles et administratives sous SIRH Harmonie module 1 .....	2
Identifier les impacts des saisies en gestion administrative sur la paie des agents sur SIRH Harmonie module 2.3	3
Gérer les différentes positions administratives statutaires et la mobilité - Modules 1 et 2 .....	4
Gérer les différents types de congés et autorisations d'absences Modules 1 et 2 .....	5
Gérer les absences pour raisons médicales Modules 1 et 2.....	6
Gérer la pré-liquidation de la paie Modules 1 et 2 .....	7
Gérer les états statistiques avec SIRH Harmonie et le requêteur IRHIS .....	8
Traiter les demandes de protection statutaire des personnels de l'AP .....	9
Constituer et instruire les dossiers de procédure disciplinaire des fonctionnaires de l'AP .....	10
Gérer le contentieux administratif.....	11

## Origine

Acquérir les fondamentaux de la gestion du service des agents sous ORIGINE en établissement .....	12
Gérer l'organisation du service des agents sous ORIGINE en établissement .....	13
Utiliser ORIGINE en SPIP sous le profil « planificateur » .....	14

## Parcours Comptes nominatifs-Régie et économat

Acquérir les fondamentaux de la gestion des comptes nominatifs des personnes détenues sous l'application GENESIS (2 sessions) .....	15
Acquérir les fondamentaux de la tenue de la régie des comptes nominatifs sous l'application NACRE (2 sessions).....	16
Mettre à exécution les condamnations pécuniaires des personnes détenues (1 session) .....	17
Gérer l'épargne conventionnée des personnes détenues et sécuriser la régie des comptes nominatifs (1 session).....	18



# RH Débutant : Module 1

## Saisir des données individuelles et administratives sous SIRH Harmonie

**Première étape du parcours de formation d'un gestionnaire affecté dans un service RH et/ou paie**, ce module permet de découvrir le Système de gestion des Ressources Humaines (SIRH) Harmonie permettant d'assurer la gestion dématérialisée du dossier administratif des agents. Ce premier module vise à permettre de gérer efficacement les dossiers en enregistrant sur Harmonie toutes les informations concernant la situation familiale et professionnelle des agents pénitentiaires.

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable sous SIRH Harmonie de :

- Identifier les fonctionnalités de base
- Saisir et/ou modifier les données individuelles
- Saisir un acte de gestion

### Éléments du contenu

- Répartition des compétences (DAP / DISP / établissement)
- Découverte du SIRH :
  - Présentation du site Intranet (modes opératoires et autres supports disponibles, connexion au portail Harmonie)
- Découverte du logiciel Harmonie :
  - Fonctionnement
  - Lien avec les autres applicatifs (circuit d'aide : fiches MANTIS / CONDOR – IRHIS – ENSAP / retraite) > présentation de la dématérialisation
  - Présentation autres transactions (PA40, YPPOM...)
  - Enjeux des saisies / bonnes pratiques
  - Se connecter / naviguer
  - Consulter le dossier d'un agent
  - Lecture de la fiche carrière d'un agent
- Mettre à jour les données individuelles
  - Situation familiale (mariage/PACS/concubinage, divorce, enfant)
  - Adresse
- Saisie d'un acte de gestion
  - Saisir une décision
  - Rapporter une décision

### Modalités pédagogiques

Apports didactiques  
Mises en situation sur le logiciel

**Les stagiaires devront se munir de leur code accès à HARMONIE**

**Nombre de places :** 15 places

**N° Harmonie :**  
**Session 1 :** 50828023  
**Session 2 :** 50828024

**Date limite d'inscription :**  
**Session 1 :** Le 26/11/2021  
**Session 2 :** Le 22/07/2022

**Durée :** 3 jours

**Dates :**  
**Session 1 :** Du 10/05/2022 (9h) au 12/05/2022 (17h)  
**(ENAP)**

**Session 2 :** Du 22/11/2022 (9h) au 25/11/2022 (17h)  
**(ENAP)**

**Mode de formation :**  
En présentiel

**Intervenants :**  
Formateurs associés Énap

**Public visé :**  
Agents nouvellement affectés dans un service RH

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Disposer du code accès HARMONIE

**Responsable de formation :**  
[david.segura@justice.fr](mailto:david.segura@justice.fr)  
05.53.98.90.27

**Assistante de formation :**  
[solene-  
maelle.sabbag@justice.fr](mailto:solene-maelle.sabbag@justice.fr)

# RH Débutant : Module 2

## Identifier les impacts des saisies en gestion administrative sur la paie des agents sous SIRH Harmonie

En complément de la découverte du SIRH Harmonie, ce deuxième module vise à permettre aux personnels RH de maîtriser la saisie des dossiers en identifiant les impacts de la gestion administrative sur la pré-liquidation et en comprenant les commandes et directives de la DAP et des DISP.

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Décrire les principales interactions
- Expliquer les conséquences des actes de gestion administrative sur la paie
- Répondre aux questionnements des agents sur leur fiche de rémunération

### Éléments du contenu

- Découverte :
  - Compréhension de l'objectif paie
  - Le circuit de la paie publique
  - Calendrier de la paie / cycle de la paie
  - Grille indiciaire / régime indemnitaire
  - Impacts des saisies GA en paie
  - Acteurs de la paie et post-paie
- La fiche de paie : lecture / éléments constitutifs :
  - Éléments positifs
    - Traitement brut
    - Supplément Familial de Traitement (SFT) : mise en place (documents nécessaire, saisie), cession
    - Remboursement partiel des frais de transport afférant au trajet domicile-travail
    - Principales indemnités (Indemnité de Sujétion Spéciale [ISS], IFSE, IFO, IFIP ; ICP, ICP majorée, prime de roulement)
    - Primes spécifiques (Prime Spécifique d'Installation, prime de fidélisation, prime de restructuration)
    - Astreintes / heures supplémentaires
    - Congés bonifiés
  - Éléments négatifs
    - Absence de service fait : saisie d'une décision de trentième
    - Demi-traitement
- Prise en charge financière
  - Documents nécessaires à la prise en charge financière
- Le Procès-Verbal d'Installation (PVI)

### Modalités pédagogiques

Apports didactiques  
Mises en situation sur le logiciel

**Les stagiaires devront se munir de leur code d'accès à HARMONIE**

**Nombre de places : 15 places**

N° Harmonie : 50828135

Date limite d'inscription :  
Session : Le 21/10/2022

Durée : 3 jours

Dates :  
Du 13/12/2022 (9h) au  
15/12/2022 (17h)

Lieu : Énap

Intervenants :  
Formateurs associés Énap

Public visé :  
Gestionnaires GA/GF

Conditions d'admission /  
Pré requis :  
Avoir suivi le module 1  
découverte harmonie

Responsable de  
formation :  
[david.segura@justice.fr](mailto:david.segura@justice.fr)  
05.53.98.90.27

Assistante de formation :  
[solene-  
maelle.sabbag@justice.fr](mailto:solene-maelle.sabbag@justice.fr)

## RH initiation

# Gérer les différentes positions administratives statutaires et la mobilité - Modules 1 et 2

La position administrative permet de définir la situation du fonctionnaire à chaque moment de sa carrière et donc des droits qui en découlent.

Le premier module vise à informer les personnels des règles générales qui régissent leur vie professionnelle et traiter efficacement les situations et questions individuelles en la matière.

Le deuxième module vise à gérer les différentes positions statutaires, la mobilité, l'évaluation et la notation dans le SIRH Harmonie.

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Décrire les droits du fonctionnaire sur ces positions administratives
- Identifier, en rapport avec ces diverses positions, les actes de gestion à accomplir
- Saisir les différentes positions statutaires
- Gérer la mobilité
- Saisir l'évaluation et la notation (individuelle ou collective)
- Utiliser les requêtes dans Harmonie

### Éléments du contenu

- L'activité (temps partiel, mise à disposition, cumul d'activités)
- Le détachement
- La disponibilité (de droit, d'office, sur autorisation)
- Le congé parental
- Absence irrégulière et abandon de poste
- Le trentième
- Le temps partiel
- La mobilité (saisie des vœux par le gestionnaire ou l'agent)
- L'évaluation et la notation (individuelle et collective)

### Modalités pédagogiques

Apports didactiques

Mises en pratique

**Nombre de places** : 15 places

**N° Harmonie** : 50828136

**Date limite d'inscription** :  
Le 04/03/2022

**Durée** : 7 jours

**Dates** :  
**2 modules indissociables**

**Module 1** :  
Du 26/04/2022 (9h) au  
29/04/2022 (12h)

**et**

**Module 2** :  
Du 14/06/2022 (9h) au  
17/06/2022 (12h)

**Lieu** : Énap

**Intervenants** :  
Formateurs associés Énap

**Public visé** :  
Gestionnaires GA/GF

**Conditions d'admission /  
Pré requis** :  
Connaitre les  
fondamentaux de la  
gestion des RH

**Responsable de formation** :  
[david.segura@justice.fr](mailto:david.segura@justice.fr)  
05.53.98.90.27

**Assistante de formation** :  
[solene-  
maelle.sabbag@justice.fr](mailto:solene-maelle.sabbag@justice.fr)

## RH initiation

# Gérer les différents types de congés et autorisations d'absences - Modules 1 et 2

Un service RH doit savoir distinguer les congés légaux des autorisations spéciales d'absence et connaître les conditions d'octroi relatives à ces dernières.

Ces deux modules indissociables visent à apporter une connaissance précise des différentes situations rencontrées et des impacts sur la situation des agents et d'enregistrer sur Harmonie toutes les informations concernant les différents types de congés et autorisations d'absences.

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Citer les différents droits à congés
- Calculer les droits et soldes de congés selon les catégories de personnel
- Lister les principales autorisations d'absence selon la cause et expliciter leurs conditions d'octroi
- Saisir les différents types de congés dans Harmonie

### Éléments du contenu

- Les différents types de congés
  - Le congé de maternité (Report d'un congé de maternité, accouchement anticipé / retard, prématuré, décès suite à naissance prématurée)
  - Le congé pathologique
  - Les couches pathologiques
  - La grossesse pathologique
  - Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant
  - Le congé d'adoption
  - Le congé parental (Demande initiale, renouvellement, reprise à l'issue)
  - Le congé de présence parentale
  - Le congé de solidarité familiale
  - Le congé bonifié
- Compte épargne temps (CET)
  - Ouverture / reprise d'un contingent
  - Alimentation
  - Consommation sous forme de congés, indemnisation / versement sur la RAFF
  - Fermeture
- Les autorisations spéciales d'absence (ASA)

### Modalités pédagogiques

Apports didactiques  
Mises en pratique

**Nombre de places :** 15 places

**N° Harmonie :** 50828137

**Date limite d'inscription :**  
Le 12/09/2022

**Durée :** 6,5 jours

**Dates :**  
**2 modules indissociables**

**Module 1 :**  
Du 04/10/2022 (9h) au  
06/10/2022 (17h) à  
**distance**

**et**  
**Module 2 :**  
Du 11/10/2022 (9h) au  
14/10/2022 (12h) à **l'Énap**

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
Formateurs associés Énap

**Public visé :**  
Gestionnaires GA/GF

**Conditions d'admission /  
Pré requis :**  
Avoir suivi les modules  
débutants

**Responsable de  
formation :**  
[david.segura@justice.fr](mailto:david.segura@justice.fr)  
05.53.98.90.27

**Assistante de formation :**  
[solene-  
maelle.sabbag@justice.fr](mailto:solene-maelle.sabbag@justice.fr)

# RH initiation

## Gérer les absences pour raisons médicales

### Modules 1 et 2

**Deuxième étape du parcours de formation d'un gestionnaire affecté dans un service Rh et/ou paie**, cette formation permet à la fois d'apporter une connaissance précise des différentes situations rencontrées et des impacts sur la situation des agents et d'enregistrer sur Harmonie toutes les informations concernant les différents types d'arrêt de travail.

Ces 2 modules indissociables visent à permettre aux gestionnaires de traiter efficacement les dossiers qui leur seront soumis et de les saisir dans Harmonie.

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Distinguer les différentes situations (CMO, CLM, CLD...)
- Définir l'accident de service, l'accident de trajet et leur gestion
- Identifier le rôle de la médecine de prévention
- Identifier le rôle du comité médical et de la commission de réforme
- Mesurer les conséquences sur la situation administrative et financière du fonctionnaire
- Saisir les différents types d'arrêts de travail sous SIRH Harmonie

### Éléments du contenu

- Congé Maladie Ordinaire
- Le médecin de prévention
- Secret professionnel - Secret médical
- Congé de Longue Maladie
- Transformer un CMO en CLM
- Congé de Longue Durée
- Disponibilité d'office pour raisons de santé
- Accident de service - accident de trajet
- Maladie professionnelle
- Le comité médical
- La commission de réforme
- Le comité médical supérieur
- Reclassement/ Inaptitude pour raison de santé
- Temps partiel thérapeutique

### Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices.

**Nombre de places** : 15 places

**N° Harmonie** : 50828140

**Date limite d'inscription** :  
Le 16/12/2021

**Durée** : 7,5 jours

**Dates :**  
**2 modules indissociables**  
**Module 1 :**  
Du 07/02/2022 (14h) au  
11/02/2022 (12h) **à distance**  
**et**  
**Module 2 :**  
Du 15/02/2022 (9h) au  
18/02/2022 (12h) **à l'Énap**

**Lieu :**  
M1 : à distance  
M2 : Énap

**Intervenants :**  
Formatrices associées Énap

**Public visé :**  
Gestionnaire GA

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Avoir suivi les modules débutants

**Responsable de formation :**  
[david.segura@justice.fr](mailto:david.segura@justice.fr)  
05.53.98.90.27

**Assistante de formation :**  
[solene-  
maëlle.sabbag@justice.fr](mailto:solene-maëlle.sabbag@justice.fr)

# RH initiation

## Gérer la pré liquidation de la paie sous SIRH Harmonie

L'intégration de la pré liquidation de la paie dans SIRH Harmonie permet l'utilisation d'un seul outil pour la gestion administrative et financière des agents.

Ce module est destiné aux gestionnaires affectés en Direction Interrégionale et vise à gérer la prise en charge financière d'un agent.

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Gérer individuellement ou collectivement le dossier de paie d'un agent titulaire ou contractuel
- Contrôler la paie

### Eléments du contenu

#### Module 1

- Calendrier de paie
- Cycle de paies
  - Présentation des transactions PA30 PA20
  - Présentation des transactions ZPAY 00 ZPAY20 ZPAY10 ZPAY24 ZPAY21 ZPAY40 ZPAY10 ZPAY31
- Suivi des échéances
- Gestion des CCP
- Prise en charge financière d'un agent titulaire
- Données comptables – assurance sociale MJ – mutuelle-SFT – indemnités
- Acompte

#### Module 2

- Prise en charge financière d'un agent non titulaire
  - Données comptables – assurance sociale MJ -SFT – indemnités
- Cessation de fonction d'un agent non titulaire
- Prise en charge financière d'un agent indemnitaire
  - Données comptables
- Contrôle de paie
  - Contrôle des mouvements réels
  - Ajustements des mouvements
  - Blocage de dossiers
  - Edition de la BG
- Consultation du bulletin de paie
  - Visualisation du bulletin de paie
  - Visualisation du décompte de rappel
- Création attestation employeur
  - Création et édition attestation employeur
- Saisie en masse des indemnités
- Création du fichier Excel, vivier, les infotypes

### Modalités pédagogiques

Apports didactiques, Mises en situation sur le logiciel

**Les stagiaires devront se munir de leur code d'accès à HARMONIE**

**Nombre de places : 15 places**

**N° Harmonie :**

**Session 1 :** 50828141

**Session 2 :** 50828142

**Date limite d'inscription :**

**Session 1 :**

Le 21/01/2022

**Session 2 :**

Le 30/09/2022

**Durée :** 3 jours

**Dates :**

**Session 1 :**

Du 15/03/2022 (14h) au

18/03/2022 (12h)

**Session 2 :**

Du 22/11/2022 (14h) au

25/11/2022 (12h)

**Lieu :** DISP DIJON

**Intervenants :**

Formateurs associés

Énap

**Public visé :**

Gestionnaires GA/GF en

direction interrégionale

**Conditions d'admission /**

**Pré requis :**

Avoir suivi le Module1

découverte Harmonie

**Responsable de**

**formation :**

[david.segura@justice.fr](mailto:david.segura@justice.fr)

05.53.98.90.27

**Assistante de formation :**

[solene-](mailto:solene-)

[mabelle.sabbag@justice.fr](mailto:mabelle.sabbag@justice.fr)

# RH initiation

## Gérer les états statistiques avec SIRH Harmonie et le requêteur IRHIS

**Etape essentielle du parcours de formation d'un gestionnaire affecté dans un service RH et/ou paie**, cette formation permet d'obtenir des états statistiques en fonction de critères définis pour le suivi opérationnel et le pilotage.

Le requêteur d'Harmonie permet d'obtenir des restitutions opérationnelles (listes nominatives) ou des données sur l'organisation du Ministère.

IRHIS est un système d'information décisionnel basé sur des extractions quotidiennes du SIRH Harmonie qui permet de réaliser des requêtes sur des données transverses existantes ou créées selon vos besoins.

En plus de restitutions opérationnelles, il permet le pilotage des effectifs, de la carrière, de la rémunération des agents et de la masse salariale.

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier le requêteur et les types de requêtes utilisées
- Identifier l'infocentre IRHIS
- Utiliser les différentes restitutions pré établies

### Éléments du contenu

- La navigation dans le requêteur
- Les informations à recueillir avant de créer une requête
- La construction d'une requête
- La création, l'exportation et la sauvegarde d'une requête
- Les fonctionnalités avancées
- Le circuit d'alimentation d'IRHIS
- Les filtres et contrôles d'entrée des restitutions existantes

### Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices  
Mises en situation sur le logiciel

**Les stagiaires devront se munir de leur code d'accès à HARMONIE**

**Nombre de places** : 10 places

**N° Harmonie** : 50828143

**Date limite d'inscription** :  
Le 15/04/2022

**Durée** : 2 jours

**Dates** :  
Du 06/06/2022 (9h) au  
07/06/2022 (17h)

**Modalités** : A distance

**Intervenants** :  
Formateurs associé Énap

**Public visé** :  
Gestionnaire GA/GF

**Conditions d'admission /  
Pré requis** :  
Avoir suivi les modules  
débutants.

**Responsable de formation** :  
[david.segura@justice.fr](mailto:david.segura@justice.fr)  
05.53.98.90.27

**Assistante de formation** :  
[solene-  
maelle.sabbag@justice.fr](mailto:solene-maelle.sabbag@justice.fr)

# RH perfectionnement

## Traiter les demandes de protection statutaire des personnels de l'AP

L'agent public bénéficie de la protection de l'administration contre les attaques dont il fait l'objet à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Il est souhaitable que l'Administration soit en mesure de faire rapidement face aux demandes légitimes qui lui sont présentées à cet égard. Or, les différentes formes que peut revêtir la protection statutaire suscitent souvent des interrogations de la part des services gestionnaires. Ces interrogations sont le fait d'un manque d'information général qui engendre lenteur et retard dans la capacité de réaction : facteur d'aggravation de la situation déjà traumatisante des agents agressés. Cette formation vise à améliorer le traitement des demandes de protection statutaire des personnels pénitentiaires.

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir les conditions pour bénéficier de la protection statutaire
- Distinguer faute personnelle et faute de service
- Rappeler les formalités relevant de l'administration
- Conclure une convention d'honoraire avec l'avocat choisi
- Prendre en charge les frais de procédure
- Gérer la procédure d'indemnisation de la victime
- Situer le rôle de l'agent judiciaire de l'État

### Éléments du contenu

- Domaine et conditions de la protection statutaire
- Les personnes protégées
- Mise en œuvre de la protection statutaire
- Rôle de l'agent et de l'établissement
- Désignation et rémunération des avocats
- L'agent judiciaire de l'Etat
- Les infractions de presse
- L'indemnisation des personnels
- La quittance subrogatoire

### Modalités pédagogiques

Apports didactiques (réglementation), cas pratiques

**Nombre de places :** 10 places

**N° Harmonie**  
**Session1 :** 50828622  
**Session2 :** 50828623

**Date limite d'inscription :**  
**Session1 :** 21/01/2022  
**Session2 :** 22/07/2022

**Durée :**  
2 jours

**Dates :**  
**Session1 :** du 15 mars 9h  
au 16 mars 2022 17h  
**Session2 :** du 20  
septembre 9h au 21  
septembre 2022 17h

**Modalité : A distance**

**Intervenants :** Formateurs  
associés Énap

**Public visé :**  
Cadres de l'AP et  
personnels affectés au  
sein d'un service RH

**Conditions d'admission /  
Pré requis :**  
Connaître les  
fondamentaux de la  
gestion des RH

**Responsable de  
formation :**  
[david.segura@justice.fr](mailto:david.segura@justice.fr)  
05.53.98.90.27

**Assistante de formation :**  
[solene-  
maëlle.sabbag@justice.fr](mailto:solene-maëlle.sabbag@justice.fr)

# RH perfectionnement

## Constituer et instruire les dossiers de procédure disciplinaire des fonctionnaires de l'AP

Dans certaines situations, le comportement d'un agent peut constituer une faute. Le responsable de la structure est alors en droit d'initier une procédure disciplinaire à l'égard de ce personnel mais dans le respect des textes qui lui sont imposés. Il doit informer l'agent concerné et lui permettre d'assurer sa défense. Cette formation lui permettra de traiter efficacement les situations en la matière.

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir la faute professionnelle
- Lister les éléments indispensables à la demande d'explications
- Lister les pièces nécessaires à la constitution du dossier disciplinaire
- Rappeler les droits de la défense de l'agent
- Etablir le rapport d'instruction de la demande de procédure disciplinaire
- Enumérer les diverses sanctions
- Citer les 3 modes d'effacement de la sanction
- Citer les 3 types de recours

### Eléments du contenu

- Généralités sur les procédures disciplinaires
- Constitution et instruction du dossier disciplinaire
- Les droits de la défense
- Les sanctions
- L'exécution des sanctions

### Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices

**Nombre de places :** 20 places

**N° Harmonie :**  
**Session 1 :** 50828709  
**Session 2 :** 50828711

**Date limite d'inscription :**  
**Session 1 :** le 29/04/2022  
**Session 2 :** le 26/08/2022

**Durée :** 2,5 jours

**Date :**  
**Session 1 :** Du 20/06/2022 (14h) au 22/06/2022 (17h)  
**Session 2 :** Du 17/10/2022 (14h) au 19/10/2022 (17h)

**Modalité :** à distance

**Intervenants :**  
Formateurs associés Énap

**Public visé :**  
Cadres de l'AP et personnels affectés au sein d'un service RH

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Connaître les fondamentaux de la gestion des RH

**Responsable de formation :**  
[david.segura@justice.fr](mailto:david.segura@justice.fr)  
05.53.98.90.27

**Assistante de formation :**  
[solene-maelle.sabbag@justice.fr](mailto:solene-maelle.sabbag@justice.fr)

# RH perfectionnement

## Gérer le contentieux administratif

Le contentieux administratif, traité par la juridiction administrative, désigne l'ensemble des procédures initiées par une personne privée se sentant lésée par une décision administrative.

Le contentieux administratif est très divers. Il englobe toutes les infractions aux règles administratives, telles qu'elles sont définies dans le droit public et administratif.

Cette formation permettra aux agents de gérer plus efficacement les dossiers de recours administratif.

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les différentes procédures
- Identifier les voies de recours et d'appel
- Analyser les étapes de la procédure contentieuse

### Éléments du contenu

- Les juridictions administratives
- Les différents types de recours
- Les délais incontournables
- Les voies et délais de recours
- L'appel

### Modalités pédagogiques

Apports didactiques  
Exercices

**Nombre de places :** 20 places

**N° Harmonie :**

**Session 1 :** 50828719

**Session 2 :** 50828722

**Date limite d'inscription :**

**Session 1 :** le 28/01/2022

**Session 2 :** le 16/09/2022

**Durée :** 2,5 jours

**Dates :**

**Session 1 :** Du 21/03/2022 (14h) au 23/03/2022 (17h)

**Session 2 :** DU 07/11/2022 (14h) au 09/11/2022 (17h)

**Modalité :** à distance

**Intervenants :**

Formateur interne occasionnel

**Public visé :**

Cadres de l'AP et personnels affectés au sein d'un service RH

**Conditions d'admission / Pré requis :**

Connaître les fondamentaux de la gestion des RH

**Responsable de formation :**

[david.segura@justice.fr](mailto:david.segura@justice.fr)

05.53.98.90.27

**Assistante de formation :**

[solene-](mailto:solene-)

[malle.sabbag@justice.fr](mailto:malle.sabbag@justice.fr)

# Acquérir les fondamentaux de la gestion du service des agents sous ORIGINE en établissement

Cette formation est destinée aux personnels nouvellement nommés au service des agents qui ont pour mission de planifier le service sous ORIGINE au sein d'un établissement pénitentiaire ou de le gérer au sein d'une DISP.

**NB : Cette formation n'est pas adaptée aux agents planificateurs Origine en SPIP. Une formation spécifique leur est consacrée**

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les différents paramétrages nécessaires au fonctionnement du logiciel
- Utiliser les fonctionnalités principales de l'application ORIGINE
- Gérer la fiche agent
- Saisir quotidiennement les absences
- Gérer une situation particulière conformément à la réglementation
- Réaliser une planification prévisionnelle du service avec ORIGINE
- Gérer au quotidien le planning des agents en fonction des différentes règles de gestion

## Éléments du contenu

- Les différents paramètres
- Les postes, les programmes horaires, les fiches agents
- La gestion des plannings de congés
- La planification prévisionnelle
- L'affectation des agents sur les postes
- La saisie des motifs d'absence
- La saisie des régularisations
- La gestion des astreintes
- La gestion du badgeage
- L'exploitation des différents états

## Modalités pédagogiques

Apports didactiques, mises en situation sur le logiciel ORIGINE

**Nombre de places** : 20 places

**N° Harmonie :**

**Session 1 :** 50830855

**Session 2 :** 50830857

**Date limite d'inscription :**

**Session 1 :** Le 11/02/2022

**Session 2 :** Le 19/08/2022

**Durée :** 4 Jours

**Date :** 2 sessions au choix

**Session 1 :** Du 04/04/2022

(14h) au 08/04/2022 (12h)

ou

**Session 2 :** Du 10/10/2022

(14h) au 14/10/2022 (12h)

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**

FIA DAP

**Public visé :**

Personnels de surveillance et administratifs en charge de l'organisation du service des agents au niveau de l'établissement pénitentiaire ou de la DISP

**Conditions d'admission /**

**Pré requis :**

Formation destinée à tout personnel débutant qui exerce les missions de planificateur en établissement ou en DISP

**Responsable de formation :**

[kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr)

05.53.98.92.10

**Assistante de formation :**

[solene-](mailto:solene-)

[maelle.sabbag@justice.fr](mailto:maelle.sabbag@justice.fr)

# Gérer l'organisation du service des agents sous ORIGINE en établissement - Perfectionnement

Cette formation de **perfectionnement** est destinée :

- Aux personnels chargés de l'organisation de service des agents au niveau local ou régional,
- Aux utilisateurs réguliers **non débutants** de l'outil ORIGINE en établissement

**NB : Cette formation n'est pas adaptée aux agents planificateurs Origine en SPIP. Une formation spécifique leur est consacrée.**

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Utiliser de façon approfondie le logiciel « ORIGINE »
- Administrer la planification et l'organisation du travail
- Gérer les absences
- Identifier et appréhender les règles de gestion liées au badgeage
- Lire et analyser les compteurs de travail

## Éléments du contenu

- Notion sur l'organisation de travail (comptabilisation des heures, les différents organigrammes, TCBSS, la durée hebdomadaire moyenne...)
- La gestion de la fiche agent
- Les horaires variables, le badgeage et le module intr@net
- Les familles d'absence
- L'organisation de service annuel
- Les résultats individuels ou collectifs
- La gestion des astreintes
- Les problématiques de la gestion quotidienne rencontrées

## Modalités pédagogiques

Apports didactiques, mises en situation sur le logiciel ORIGINE

**Nombre de places** : 20 places

**N° Harmonie :**

**Session 1 :** 50830858

**Session 2 :** 50830860

**Date limite d'inscription :**

**Session 1 :** Le 18/03/2022

**Session 2 :** Le 23/09/2022

**Durée :** 4 Jours

**Date :** 2 sessions au choix

**Session 1 :** Du 09/05/2022

(14h) au 13/05/2022 (12h)  
ou

**Session 2 :** Du 14/11/2022

(14h) au 18/11/2022 (12h)

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**

FIA DAP

**Public visé :**

Personnels de surveillance et administratifs en charge de l'organisation du service des agents au niveau de l'établissement pénitentiaire ou de la DISP

**Conditions d'admission /**

**Pré requis :**

Avoir suivi la session « INITIATION » ou paramétrer l'ensemble d'un établissement.

**Responsable de formation :**

[kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr)

05.53.98.92.10

**Assistante de formation :**

[solene-](mailto:solene-)

[maelle.sabbag@justice.fr](mailto:maelle.sabbag@justice.fr)

## Utiliser ORIGINE sous le profil « planificateur » en SPIP ou en service RH.

Le décompte des heures de travail, le calcul des congés, des absences, des éventuelles astreintes sont automatisés. L'ensemble des données de pointage sont intégrées dans un logiciel de gestion des temps et des données baptisé ORIGINE lié à une pointeuse. Ce logiciel alerte aussi en cas d'anomalies dans la déclaration des heures : les pointages impairs (un employé arrivé mais jamais reparti...), les jours sans pointage...

Cette formation est destinée aux personnels des SPIP ou des services RH, quel que soit leur corps ou grade, qui ont un profil « planificateur » sous ce logiciel et leur permettra de gérer les données agent, les badgeages, les différentes absences, les anomalies.

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les différents paramétrages nécessaires au fonctionnement
- Mettre à jour la fiche agent
- Saisir au quotidien les différents types d'absences
- Corriger les anomalies
- Saisir les astreintes

### Éléments du contenu

- Première connexion
- Présentation générale
- Utilisation des écrans du progiciel
- Paramétrages standards et spécifiques
- Fiche agent
- Les horaires
- Le badgeage
- La gestion des anomalies
- La gestion du planning journalier
- Module intranet
- Astreintes

### Modalités pédagogiques

Utilisation du logiciel ORIGINE

**Les stagiaires devront avoir le profil de planificateur sous ORIGINE et l'accès à ORIGINE production et formation**

**Nombre de places** : 14 places

**N° Harmonie :**

**Session 1** : 50830870

**Session 2** : 50830873

**Date limite d'inscription :**

**Session 1** : Le 08/04/2022

**Session 2** : Le 26/08/2022

**Durée** : 3 jours

**Dates** : 2 sessions au choix

**Session 1** : Du 30/05/2022(14h)  
au 02/06/2022(12h)

ou

**Session 2** : Du 17/10/2022 (14h)  
au 20/10/2022 (12h)

**Lieu** : Énap

**Intervenants :**

Formateur associé Énap

**Public visé :**

Planificateur ORIGINE (SPIP ou établissements pénitentiaires)

**Conditions d'admission / Pré requis :**

Avoir le profil de planificateur sous ORIGINE et l'accès à ORIGINE production et formation

**Responsable de formation :**

[kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr)

05.53.98.92.10

**Assistante de formation :**

[solene-](mailto:solene-)

[maelle.sabbag@justice.fr](mailto:maelle.sabbag@justice.fr)

# Acquérir les fondamentaux de la gestion des comptes nominatifs des personnes détenues sous l'application GENESIS

Au sein des établissements pénitentiaires, la gestion des valeurs pécuniaires et non pécuniaires des personnes détenues est, en vertu des articles R57-7-86 et suivants du code de procédure pénale, assurée par le service de la régie des comptes nominatifs à l'aide d'une comptabilité auxiliaire tenue au moyen du progiciel Genesis.

Cette session de formation vise à permettre aux agents qui sont affectés en qualité de régisseurs, mandataires suppléants et mandataires d'assimiler les bases législatives et réglementaires afférentes à la gestion des comptes des personnes détenues, de maîtriser les bases comptables et techniques de réalisation et de suivi des opérations s'y rattachant et d'intégrer les différents critères opérationnels de qualité des comptes dans leurs pratiques professionnelles.

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Décrire le cadre législatif et réglementaire de la gestion des comptes des personnes détenues
- Se situer au sein de l'organisation
- Prendre en charge les valeurs d'une personne détenue arrivant en détention
- Appliquer le dispositif de lutte contre la pauvreté en détention
- Comptabiliser les subsides, pensions, allocations, rentes sur un compte nominatif
- Traiter les dépenses souhaitées par la PPSMJ et autorisées par le chef d'établissement au moyen des fonctionnalités de l'application idoines
- Imputer les dépenses obligées sur le compte d'une personne redevable
- Procéder aux opérations induites par une sortie temporaire
- Liquider une rémunération ponctuelle et mensuelle
- Solder les comptes d'une personne détenue sortante
- Annuler une opération
- Éditer les diverses pièces comptables
- Examiner les requêtes d'une PPSMJ et identifier les fonctionnalités transverses
- Clôturer un mois de rémunération et un mois comptable
- Mettre en œuvre les méthodes de contrôle interne comptable

## Éléments du contenu

- Présentation générale du service de la régie des comptes nominatifs : cadre juridique, réglementaire et institutionnel, missions dévolues
- Présentation du logiciel applicatif Genesis et exposé du livret du détenu
- Examen de l'ensemble des opérations de gestion des comptes nominatifs et bijoux des personnes détenues et des fonctionnalités de l'application Genesis dédiées dont :
  - Le processus arrivants
  - Les achats de biens et services en cantines et achats extérieurs : réserves, provisions et débits
  - Les subsides
  - Les rémunérations
  - Les bijoux et objets de valeur
  - Le processus sortants

## Modalités pédagogiques

Exposés théoriques, exercices pratiques et mises en situation

**Nombre de places :** 20 places

**N° Harmonie :**  
**Session 1 :** 50831863  
**Session 2 :** 50831866

**Date limite d'inscription :**  
**Session 1 :** Le 11/02/2022  
**Session 2 :** Le 26/08/2022

**Durée :** 4 jours

**Dates :** 2 sessions au choix

**Session 1 :**  
Du 04/04/2022 (14h30) au  
08/04/2022 (12h)  
ou  
**Session 2 :**  
Du 10/10/2022 (14h30) au  
14/10/2022 (12h)

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
Formateurs associés Énap

**Public visé :**  
Personnels récemment affectés à la régie des comptes nominatifs

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Aucun

**Responsable de formation :**  
[kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr)  
05.53.98.92.10

**Assistante de formation :**  
[solene-maele.sabbag@justice.fr](mailto:solene-maele.sabbag@justice.fr)

# Acquérir les fondamentaux de la tenue de la régie des comptes nominatifs sous l'application NACRE

Sauf dispositions contraires du code, les régies des comptes nominatifs sont soumises aux règles fixées par le décret du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics. Afin d'assurer leur tenue, les régisseurs utilisent quotidiennement le progiciel NACRE « Nouvelle Application Comptables des REGies ». Cette formation permettra aux utilisateurs (régisseurs et mandataires) de :

- acquérir les bases réglementaires afférentes à la tenue d'une régie d'avances et de recettes en charge de la gestion des comptes des personnes détenues ;
- maîtriser les bases comptables et techniques de son fonctionnement ;
- intégrer les différents critères opérationnels de qualité des comptes dans ses pratiques professionnelles.

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Citer les obligations et responsabilités des agents affectés au sein de la régie
- Se situer par rapport à l'ordonnateur et au comptable
- Utiliser les diverses fonctionnalités de l'application de suivi de la régie Nacre
- Utiliser le plan comptable Nacre (comptes et sous-comptes)
- Editer périodiquement l'ensemble des documents comptables
- Appliquer les méthodes de contrôle interne comptable
- Répondre aux exigences du comptable assignataire en matière d'arrêté comptable, de suivi et de justification des divers comptes de la régie

## Éléments du contenu

- La réglementation en vigueur
- Les diverses fonctionnalités de l'application Nacre
- La justification des soldes des comptes (production d'éditions et de documents comptables probants et emploi du lettrage)
- Les modalités de clôtures journalières (incluant les contrôles de conformité avec la comptabilité auxiliaire des comptes nominatifs) ; mensuelles (versement des ventes de biens et services en cantines et achats extérieurs sur le compte de commerce, versement des recettes au comptant) et annuelles de la régie et de contrôles internes
- Les avances de trésorerie autorisées
- La tenue de la comptabilité-matière des bijoux et objets de valeur
- Les modalités de consignations /versements au comptable assignataire des valeurs pécuniaires des PPSMJ libérées, évadées ou décédées et de remises aux domaines des bijoux et objets de valeur en déshérence

## Modalités pédagogiques

Exposés théoriques et exercices pratiques

**Nombre de places :** 20 places

**N° Harmonie :**

**Session 1 :** 50831462

**Session 2 :** 50831466

**Date limite d'inscription :**

**Session 1 :** Le 22/04/2022

**Session 2 :** Le 23/09/2022

**Durée :** 4 jours

**Dates :** 2 sessions au choix

**Session 1 :** Du 13/06/2022

(14h30) au 17/06/2022 (12h)

ou

**Session 2 :** Du 14/11/2022

(14h30) au 18/11/2022 (12h)

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**

Formateurs associés Énap

**Public visé :**

Personnels affectés à la régie des comptes nominatifs en qualité de régisseurs titulaires, intérimaires ou mandataires suppléments

**Conditions d'admission / Pré requis :**

Aucun

**Responsable de formation :**

[kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr)

05.53.98.92.10

**Assistante de formation :**

[solene-](mailto:solene-)

[maelle.sabbaq@justice.fr](mailto:maelle.sabbaq@justice.fr)

# Mettre à exécution les condamnations pécuniaires des personnes détenues

Le gestionnaire des comptes nominatifs est destinataire de jugements sur les parties civiles, de saisies-attributions, de saisies arrêts ou d'avis à tiers détenteur qui l'obligent à recouvrer ses fonds sur le pécule de la personne détenue. Cette formation vise à ce qu'il puisse maîtriser la nature de la pièce, la validité de ces mesures, leurs effets, les conditions et les limites de la saisie sur un pécule, ainsi que les différences qui les caractérisent.

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Traiter et suivre les dossiers de parties civiles
- Procéder aux versements
- Situer l'action du fonds de garantie
- Distinguer les règles concernant les créances à recouvrer des créances objet de la saisie
- Mettre en œuvre le recouvrement des créances détenues à l'encontre de la PPSMJ
- Utiliser les différentes fonctionnalités du menu dédié sous GENESIS

## Éléments du contenu

- Les titres exécutoires applicables sur les comptes nominatifs
- Examen des divers titres non exécutoires
- Présentation des fonctionnalités dédiées de GENESIS

## Modalités pédagogiques

Études de cas, utilisation des applicatifs informatiques

**Nombre de places :** 20 places

**N° Harmonie :** 50831869

**Date limite d'inscription :**  
Le 14/01/2022

**Durée :** 3 jours

**Dates :**  
Du 07/03/2022 (14h30) au  
10/03/2022 (12h)

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
Formateurs associés Énap  
Juriste du Fonds de Garantie

**Public visé :**  
Personnels affectés à la régie  
des comptes nominatifs

**Conditions d'admission /  
Pré requis :**  
Avoir acquis les bases et  
techniques générales de  
gestion des comptes  
nominatifs

**Responsable de formation :**  
[kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr)  
05.53.98.92.10

**Assistante de formation :**  
[solene-  
maëlle.sabbag@justice.fr](mailto:solene-maëlle.sabbag@justice.fr)

## Gérer l'épargne conventionnée des personnes détenues et sécuriser la régie des comptes nominatifs

L'administration pénitentiaire a notamment pour mission de préparer la réinsertion de la personne détenue et à ce titre, elle est tenue d'organiser la constitution d'une épargne en prévision de sa libération. L'agent affecté à la gestion des comptes nominatifs doit donc pouvoir :

- maîtriser l'ensemble de la réglementation en vigueur par l'examen des modalités de la convention épargne : accréditation du régisseur et de ses substitués, sollicitation des PPSMJ éligibles à l'ouverture d'un livret conventionné, modalités d'ouverture et de fonctionnement des comptes d'épargne obligatoire
- réaliser l'ensemble des opérations afférentes à la gestion de l'épargne
- répondre aux exigences du centre financier de la Banque Postale teneur des comptes

D'autre part les régies des comptes nominatifs sont soumises aux règles fixées par le décret du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics. Afin d'assurer la maîtrise de leur tenue, le régisseur doit savoir analyser la situation de sa régie pour mieux la sécuriser.

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Repérer les PPSMJ éligibles à l'ouverture d'un livret d'épargne
- Procéder à l'ouverture d'un livret d'épargne
- Enregistrer les références bancaires d'un livret
- Créditer un /des livrets à partir du pécule de libération
- Consulter la liste des livrets d'épargne ouverts
- Enregistrer les intérêts versés par la Banque Postale
- Editer un relevé de compte livret
- Solder un livret d'épargne
- Constituer un fichier de versements sur livrets
- Etablir un plan d'action qui vise à adapter les dispositifs de contrôle interne aux risques identifiés localement pour sécuriser la régie

### Eléments du contenu

- Analyse de la réglementation relative à la tenue des comptes épargne
- Examen des différents formulaires à renseigner
- Présentation des fonctionnalités GENESIS dédiées à la gestion de l'épargne
- Contrôles de la régie (plan de contrôles) et dispositifs de contrôle interne (organigramme fonctionnel, cartographie des risques, plan d'actions local)
- Retour sur les questionnaires préliminaires et précisions sur des fonctionnalités des progiciels Genesis et Nacre, selon les demandes des stagiaires

### Modalités pédagogiques

Questionnaire préliminaire, apports théoriques et exercices pratiques

**Nombre de places** : 20 places

**N° Harmonie** : 50831870

**Date limite d'inscription** :  
Le 22/10/2022

**Durée** : 4 jours

**Dates** :  
Du 12/12/2022 (14h30) au  
16/12/2022 (12h)

**Lieu** : Énap

**Intervenants** :  
Formateurs associés Énap

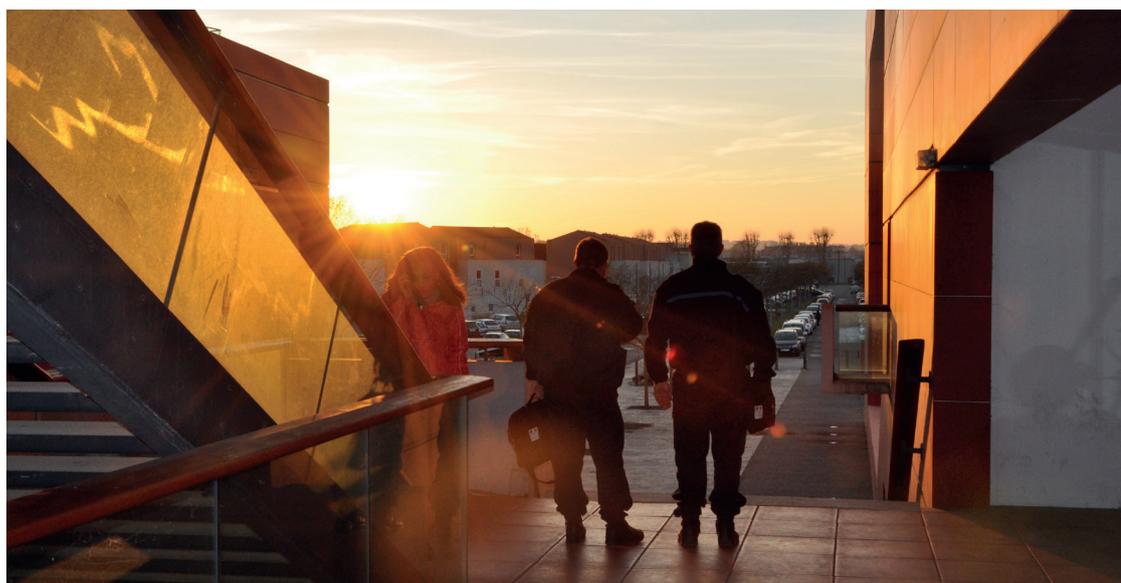
**Public visé** :  
Personnels affectés à la régie des comptes nominatifs possédant déjà les bases de gestion des comptes nominatifs et de la tenue d'une régie ou ayant suivi les formations sur les fondamentaux

**Conditions d'admission / Pré requis** :  
Avoir acquis les bases et techniques de gestion GENESIS et NACRE ou avoir suivi les formations sur les fondamentaux

**Responsable de formation** :  
[kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr)  
05.53.98.92.10

# CONNAISSANCE ET PRISE EN CHARGE DU PUBLIC

Utiliser Facets of sexual offender Denial (FoSOD, Wright and SCHNEIDER, 2001) pour évaluer le déni des auteurs de violences sexuelles) <b>OF</b> .....	20
Utiliser Molest Scale et Rape Scale (BUMBY, 1996) pour évaluer les distorsions cognitives des auteurs de violences sexuelles) <b>OF</b> .....	21
Utiliser SVR 20 (Sexual Violence Risk – 20 items (SVR-20, Boer et al., 1997) pour évaluer le risque de récidive sexuelle chez l'adulte) <b>OF</b> .....	22
Utiliser HCR20 (Historical Clinical Risk – 20 items (HCR-20, Webster et al., 1997) pour évaluer le risque de violence chez les personnes atteintes de troubles mentaux) <b>OF</b> .....	23
Utiliser VRAG et VRAG-R (Violence Risk Appraisal Guide-Revised/ Guide d'évaluation des risques de violence - révisé (VRAG et VRAG-R, Quinsey et al., 1998) <b>OF</b> .....	24
Utiliser SORAG (Sex Offender Risk Assessment Guide/ Guide d'évaluation des risques pour les délinquants sexuels (SORAG, Quinsey et al., 1995) <b>OF</b> .....	25
Utiliser SARA (Spousal Assault Risk Assessment/ évaluation du risque de violence conjugale (SARA, Kropp, Hart, Webster et Eaves, 1999) <b>OF</b> .....	26
Identifier la place de la victime dans le suivi de l'auteur par le SPIP .....	27
Animer des médiations en contexte professionnel <b>NOUVEAU ...OF</b> .....	28
Identifier les principes de base de la justice restaurative (module 1) <b>OF</b> .....	30
Coordonner des cercles de soutien et de responsabilité (Justice restaurative module 2) <b>OF</b> .....	32
Animer des médiations restauratives (Justice restaurative module 2) <b>OF</b> .....	34
Animer des rencontres détenus/victimes (RDV), des rencontres condamnés victimes (RCV) (Justice restaurative module 2) <b>OF</b> .....	36
Analyser les pratiques de Justice restaurative (module 3) <b>OF</b> .....	38
Animer des formations en justice restaurative (module 4) <b>OF</b> .....	39
ENAP/ENM : Prévenir la récidive en rendant la peine plus efficace : l'évolution des méthodes d'intervention en SPIP ....	40
Développer l'insertion professionnelle des personnes sous main de justice (travail, formation, orientation professionnelle, accompagnement vers l'emploi) .....	41
Encadrer le sport sur prescription médicale .....	42
Gérer son capital santé dans le cadre du plan héritage des Jeux Olympiques de 2024 .....	43
Faire vivre la culture en milieu pénitentiaire : l'éducation à l'image.....	44



## Utiliser Facets of Sexual Offender Denial (FoSOD, Wright and SCHNEIDER, 2001) pour évaluer le déni des auteurs de violences sexuelles

Le déni exprimé par les auteurs de violences sexuelles sur enfant présente différentes facettes qui ont un impact sur la réceptivité au traitement.

Le FoSOD a été élaboré dans le but d'opérationnaliser une mesure des différentes formes du déni.

La formation développe des éléments de définition, un état des connaissances et des enjeux, une étude de la validité et fiabilité du questionnaire FoSOD, les règles de cotation du questionnaire.

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les différentes facettes du déni chez les auteurs de violences sexuelles sur enfants
- Citer les données issues de la littérature scientifique en matière d'analyse des effets du déni sur le pronostic de réussite des thérapies
- Quotter le questionnaire d'évaluation FoSOD
- Analyser le score du questionnaire

### Éléments du contenu

- Le déni et ses différentes facettes
- La littérature scientifique en matière de déni
- Le questionnaire FoSOD
- L'analyse du questionnaire

### Modalités pédagogiques

Enseignement à distance

Exposés théoriques et apports didactiques

Vignettes cliniques

Échanges à partir des pratiques des participants

**Nombre de places :** 20 places

#### VOUS ETES PARTENAIRE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ?

Frais d'inscription : 200 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

**Vous êtes intéressé(e) par cette formation ? Vous souhaitez une formation en intra ?  
Ou toute autre information ?**

Contactez Kathy FTAÏS [kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr) 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



**N° Harmonie :** 50832427

**Date limite d'inscription :**  
A déterminer

**Durée :** 1 jour

**Date :** A déterminer

**Lieu :** Formation à distance

**Intervenant :**  
Olivier VANDERSTUKKEN  
docteur en psychologie en  
Belgique

**Public visé :**  
Psychologues

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Nécessité de disposer d'un PC  
avec caméra et micro

**Responsables de la formation :**  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

## Utiliser Molest Scale et Rape Scale (BUMBY, 1996) pour évaluer les distorsions cognitives des auteurs de violences sexuelles

Les distorsions cognitives sont considérées comme des prédicteurs d'apparition et de maintien des comportements sexuels déviants et des prédicteurs valables du potentiel de traitement et de succès des interventions.

La grille d'évaluation Molest Scale permet d'évaluer les distorsions cognitives chez des auteurs de violences sexuelles sur enfants.

La grille d'évaluation Rape Scale permet d'évaluer les distorsions cognitives chez les auteurs de violences sexuelles sur des femmes.

La formation développe des éléments de définition, l'état des connaissances et enjeux, la validité et fiabilité des questionnaires Molest Scale et Rape Scale, les règles de cotation des questionnaires.

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les principales distorsions cognitives en matière d'infraction à caractère sexuel
- Citer les données issues de la littérature scientifique en matière d'évaluation des distorsions cognitives
- Discuter des effets de distorsions cognitives sur l'apparition et le maintien de comportements sexuels déviants
- Discuter des effets des distorsions cognitives sur l'engagement de la personne dans l'accompagnement thérapeutique
- Quotter les questionnaires d'évaluation Molest Scale et Rape scale
- Analyser le score des questionnaires

### Éléments du contenu

- Les distorsions cognitives en matière d'infraction à caractère sexuelles
- Les données scientifiques en matière d'évaluation des distorsions cognitives
- Les effets des distorsions cognitives sur les comportements et l'engagement de la personne suivie
- Les questionnaires Molest Scale et Rape Scale
- L'analyse des scores des questionnaires

### Modalités pédagogiques

Enseignement à distance

Exposés théoriques et apports didactiques

Vignettes cliniques

Échanges à partir des pratiques des participants

Nombre de places : 20 places

#### VOUS ETES PARTENAIRE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ?

Frais d'inscription : 200 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

**Vous êtes intéressé(e) par cette formation ? Vous souhaitez une formation en intra ?  
Ou toute autre information ?**

Contactez Kathy FTAÏS [kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr) 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



N° Harmonie : 50832426

**Date limite d'inscription :**  
A déterminer

**Durée :** 1 jour

**Date :** A déterminer

**Lieu :** Formation à distance

**Intervenant :**  
Olivier VANDERSTUKKEN  
docteur en psychologie en  
Belgique

**Public visé :**  
Psychologues

**Conditions d'admission / Pré  
requis/ modalités :**  
Nécessité de disposer d'un PC  
avec caméra et micro

**Responsables de la formation :**  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

## Utiliser Sexual Violence Risk – 20 items (SVR-20, Boer et al., 1997) pour évaluer le risque de récidive sexuelle chez l'adulte

L'instrument d'évaluation SVR-20 est une échelle de jugement professionnel structuré utilisée pour évaluer le risque de récidive d'infraction à caractère sexuel chez l'adulte. Les études (Vogel, Ruiters, Beek, Mead, 2004) ont montré une bonne validité prédictive de l'instrument SVR-20 en particulier pour l'estimation du risque à court terme (moins de deux ans).

### Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les données issues de la littérature scientifique en matière d'évaluation du risque de récidive d'infractions à caractère sexuel chez l'adulte
- Repérer les facteurs de risque corrélés au risque de récidive d'infraction à caractère sexuel
- Identifier les propriétés psychométriques de l'instrument SVR-20 (fiabilité et validité prédictive)
- Quotter l'échelle SVR-20
- Analyser le score de l'échelle SVR-20

### Éléments du contenu

- La littérature scientifique en matière d'évaluation du risque de récidive d'infractions à caractère sexuel chez l'adulte
- Les facteurs de risque corrélés au risque de récidive d'infraction à caractère sexuel
- Les propriétés psychométriques de l'instrument SVR-20
- SVR-20

### Modalités pédagogiques

Enseignement à distance  
Exposés théoriques et apports didactiques  
Vignettes cliniques  
Échanges à partir des pratiques des participants

**Nombre de places :** 20 places

#### VOUS ÊTES PARTENAIRE DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ?

Frais d'inscription : 200 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

**Vous êtes intéressé(e) par cette formation ? Vous souhaitez une formation en intra ?  
Ou toute autre information ?**

Contactez Kathy FTAÏS [kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr) 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



N° Harmonie : 50832431

**Date limite d'inscription :**  
A déterminer

**Durée :** 1 jour

**Date :** A déterminer

**Lieu :** Formation à distance

**Intervenants :**  
Professeur Thierry Pham  
Claire Ducro  
(CRDS Belgique)

**Public visé :**  
Psychologues

**Conditions d'admission /  
Pré requis :**

Nécessité de disposer d'un PC  
avec caméra et micro

**Responsables de la formation :**  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

## Utiliser Historical Clinical Risk – 20 items (HCR-20, Webster et al., 1997) pour évaluer le risque de violence chez les personnes atteintes de troubles mentaux

L'instrument d'évaluation HCR-20 est une échelle de jugement professionnel structurée développée à partir d'une population de patient pris en charge en Unité Psychiatrique. L'échelle HCR-20 a été traduite en français et validée (Pham, Ducro, Marghem, Reveillère, 2005) auprès d'une population de détenus et de patients de psychiatrie médico-légale. Cet instrument permet une évaluation du risque de récidive violente et générale.

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les données issues de la littérature scientifique en matière d'évaluation du risque de récidive de violence
- Repérer les facteurs de risque corrélés au risque de récidive de violence
- Identifier les propriétés psychométriques de l'instrument HCR-20 (fiabilité et validité prédictive)
- Quoter l'échelle HCR-20
- Analyser le score de l'échelle HCR-20

### Éléments du contenu

- La littérature scientifique en matière d'évaluation du risque de récidive de violence
- Les facteurs de risque corrélés au risque de récidive de violence
- Les propriétés psychométriques de l'instrument HCR-20
- HCR-20

### Modalités pédagogiques

Enseignement à distance  
Exposés théoriques et apports didactiques  
Vignettes cliniques  
Échanges à partir des pratiques des participants

**Nombre de places :** 20 places

#### VOUS ETES PARTENAIRE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ?

Frais d'inscription : 200 €  
*Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)*

**Vous êtes intéressé(e) par cette formation ? Vous souhaitez une formation en intra ?  
Ou toute autre information ?**

Contactez Kathy FTAÏS [kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr) 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



**N° Harmonie :** 50832428

**Date limite d'inscription :**  
A déterminer

**Durée :** 1 jour

**Date :** A déterminer

**Lieu :** Formation à distance

**Intervenant :**  
Professeur Thierry Pham  
(CRDS Belgique)

**Public visé :**  
Psychologues

**Conditions d'admission /  
Pré requis/**  
Nécessité de disposer d'un PC  
avec caméra et micro

**Responsables de la  
formation :**  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

## Utiliser Violence Risk Appraisal Guide-Revised/ Guide d'évaluation des risques de violence - révisé (VRAG et VRAG-R, Quinsey et al., 1998)

L'instrument d'évaluation VRAG est outil actuariel développé à partir d'une population de personnes détenues hospitalisées dans un établissement de haute sécurité. VRAG est utilisé pour évaluer le risque de récurrence de violence et le risque de récurrence générale chez des personnes atteintes de troubles mentaux. L'instrument a été traduit et validé en français (Pham, Ducro, Marghem, Reveillère, 2005) et présente une bonne capacité prédictive en matière de violence.

### Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les données issues de la littérature scientifique en matière d'évaluation du risque de récurrence de violence
- Repérer les facteurs de risque corrélés au risque de récurrence de violence
- Identifier les propriétés psychométriques de l'instrument actuariel VRAG et VRAG-R (fiabilité et validité prédictive)
- Quotter l'instrument VRAG et VRAG-R
- Analyser le score actuariel

### Éléments du contenu

- La littérature scientifique en matière d'évaluation du risque de récurrence de violence
- Les facteurs de risque corrélés au risque de récurrence de violence
- Les propriétés psychométriques de l'instrument actuariel VRAG et VRAG-R
- VRAG et VRAG-R

### Modalités pédagogiques

Enseignement à distance  
Exposés théoriques et apports didactiques  
Vignettes cliniques  
Échanges à partir des pratiques des participants

**Nombre de places :** 20 places

#### VOUS ETES PARTENAIRE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ?

Frais d'inscription : 200 €  
Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

**Vous êtes intéressé(e) par cette formation ? Vous souhaitez une formation en intra ?  
Ou toute autre information ?**

Contactez Kathy FTAÏS [kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr) 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



**N° Harmonie :** 50832432

**Date limite d'inscription :**  
À déterminer

**Durée :** 1 jour

**Date :** À déterminer

**Lieu :** Formation à distance

**Intervenant :**  
Claire Ducro  
(CRDS Belgique)

**Public visé :**  
Psychologues

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Nécessité de disposer d'un PC avec caméra et micro

**Responsables de la formation :**  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

## Utiliser Sex Offender Risk Assessment Guide/ Guide d'évaluation des risques pour les délinquants sexuels (SORAG, Quinsey et al., 1995)

L'instrument d'évaluation SORAG est outil actuariel destiné à évaluer le risque de récidive de violence et d'infractions à caractère sexuel auprès d'agresseurs sexuels adultes. La version française de l'instrument a donné lieu à une étude de validation (Pham, Ducro, Marghem, Reveillère, 2005) qui a montré que l'instrument avait une validité prédictive moyenne en matière de récidive sexuelle et modérée en matière de récidive générale.

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les données issues de la littérature scientifique en matière d'évaluation du risque de récidive de violence et d'infraction sexuelle chez l'adulte
- Repérer les facteurs de risque corrélés au risque de récidive de violence et d'infraction sexuelle
- Identifier les propriétés psychométriques de l'instrument actuariel SORAG (fiabilité et validité prédictive)
- Quotter l'instrument SORAG
- Analyser le score actuariel

### Éléments du contenu

- La littérature scientifique en matière d'évaluation du risque de violence et d'infraction sexuelle chez l'adulte
- Les facteurs de risque
- Les propriétés psychométriques de l'instrument actuariel
- Le SORAG

### Modalités pédagogiques

Enseignement à distance  
Exposés théoriques et apports didactiques  
Vignettes cliniques  
Échanges à partir des pratiques des participants

**Nombre de places :** 15 places

#### VOUS ETES PARTENAIRE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ?

Frais d'inscription : 200 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

**Vous êtes intéressé(e) par cette formation ? Vous souhaitez une formation en intra ?  
Ou toute autre information ?**

Contactez Kathy FTAÏS [kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr) 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



**N° Harmonie :** 50832430

**Date limite d'inscription :**  
A déterminer

**Durée :** 1 jour

**Date :** A déterminer

**Lieu :** Formation à distance

**Intervenant :**  
Claire Ducro (CRDS Belgique)

**Public visé :**  
Psychologues

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Nécessité de disposer d'un PC avec caméra et micro

**Responsables de la formation :**  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

## Utiliser Spousal Assault Risk Assessment/ évaluation du risque de violence conjugale (SARA, Kropp, Hart, Webster et Eaves, 1999)

L'instrument d'évaluation SARA est une échelle de jugement professionnel structuré développé au Canada dans le but d'évaluer le risque de létalité et de violence future auprès du partenaire intime. SARA a donné lieu à de nombreuses études de validité, est traduit en dix langues et est utilisé dans quinze pays pour identifier des scénarios de risque, formuler un niveau de risque et définir un plan d'accompagnement.

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les données issues de la littérature scientifique en matière d'évaluation du risque de récurrence de violence et de violence conjugale
- Repérer les facteurs de risque corrélés au risque de récurrence de violence et de violence conjugale
- Identifier les propriétés psychométriques de l'échelle SARA
- Quotter l'instrument SARA
- Analyser le score de l'instrument

### Éléments du contenu

- La littérature scientifique en matière d'évaluation du risque de récurrence de violence et de violence conjugale
- Les facteurs de risque corrélés au risque de récurrence de violence et de violence conjugale
- Les propriétés psychométriques de l'échelle SARA
- SARA

### Modalités pédagogiques

Enseignement à distance

Exposés théoriques et apports didactiques

Vignettes cliniques

Échanges à partir des pratiques des participants

**Nombre de places :** 20 places

#### VOUS ETES PARTENAIRE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ?

Frais d'inscription : 200 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

**Vous êtes intéressé(e) par cette formation ? Vous souhaitez une formation en intra ?  
Ou toute autre information ?**

Contactez Kathy FTAÏS [kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr) 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



N° Harmonie : 50832429

**Date limite d'inscription :**  
A déterminer

**Durée :** 1 jour

**Dates :** A déterminer

**Lieu :** Formation à distance

**Intervenants :**  
Audrey Vicenzutto  
(CRDS Belgique)

**Public visé :**  
Psychologues

**Conditions d'admission /  
Pré requis :**  
Nécessité de disposer d'un  
PC avec caméra et micro

**Responsables de la  
formation :**  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

# Identifier la place de la victime dans le suivi de l'auteur par le SPIP

Depuis les années 2000, au travers des réformes pénales successives, la victime investit de plus en plus la phase de l'exécution des peines par la reconnaissance au droit à indemnisation, au droit à sa protection, au droit à son information et par le biais de la justice restaurative.

L'administration pénitentiaire, par l'intermédiaire du SPIP, prend en charge et accompagne, après évaluation, les auteurs d'infractions.

Cette formation invite à la réflexion sur la place de la victime dans le suivi de l'auteur. Quelle place le CPIP donne-t-il à la victime ? Quelles sont les limites du CPIP dans cette prise en compte ?

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation le stagiaire sera capable de :

- Identifier les dispositions législatives sur le droit des victimes dans le cadre pré et post sentenciel
- Identifier le circuit d'information et de signalement en protection de l'enfance
- Différencier les différentes catégories de victimes en tenant compte de leurs particularités
- Identifier les procédures spécifiques dédiées au SPIP : enquête victimes- modalité d'indemnisation- orientations vers les partenaires adéquats- mise en place de la justice restaurative

## Éléments du contenu

- Le droit des victimes
- Les dispositifs de protection de l'enfance en danger (information et signalement)
- Apports pratiques sur l'indemnisation (fonds de garantie) et les associations d'aide aux victimes
- Paroles de victimes au travers de la diffusion d'un documentaire et de vignettes cliniques

## Modalités pédagogiques

Apports théoriques  
Echanges et débats

**Nombre de places :** 30 places

**N° Harmonie :** 50832425

**Date limite d'inscription :**  
Le 21/01/2022

**Durée :** 2 jours

**Dates :**  
Du 14/03/2022 (14h) au  
16/03/2022 (12h)

**Lieu :** Énap

### Intervenants :

Marie LAURAS, Fanny SANTHOIRE, associations d'aide aux victimes, magistrat, psychologue, psychiatre, journaliste

### Public visé :

CPIP et DPIP

### Conditions d'admission /

#### Pré requis :

Aucun

### Responsable de formation :

[kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr)

05.53.98.92.10

### Assistante de formation :

[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)

05.53.98.92.06

# Animer des médiations en contexte professionnel

## Profil(s) des stagiaires

Tout agent pénitentiaire et partenaire, dont les agents des forces de sécurité.

## Enjeux

Les difficultés conjoncturelles et structurelles qui parcourent nos sociétés induisent de fortes tensions dans les relations interpersonnelles. En milieu professionnel, notamment au sein des forces de sécurité, les interactions humaines sont empreintes de violence symbolique, physique et psychologique. Des études nationales et internationales font apparaître que de nombreuses violences sont involontaires, sont sans motif apparent. Mais elles sont toutes en lien avec la privation ou la restriction des droits des personnes (usagers, personnels, intervenants), l'organisation et/ou la désorganisation de la vie et du travail.

Dans ce contexte, la médiation peut contribuer à la compréhension et à la résolution des différends interpersonnels. Elle peut apporter l'apaisement souhaité par tous les protagonistes, rétablir la confiance, le sentiment de sécurité propice aux relations positives et constructives favorables à un vivre ensemble serein.

La formation est composée de 3 modules indissociables.

## Objectifs de formation

A la fin de la formation, le stagiaire sera capable de :

**Activité 1 :** opérer la promotion et l'implantation de la médiation en contexte professionnel (MCP) au sein de son organisation

**Activité 2 :** conduire une MCP de façon éthique et déontologique.

## La formation est organisée sous forme de modules :

### Module 1 :

- Identifier le cadre théorique et fonctionnel de la médiation en contexte professionnel, la distinguer de la médiation en justice restaurative
- Identifier les exigences comportementales et techniques de la médiation
- Explorer le champ d'application et d'action de la médiation en milieu professionnel et notamment au sein des forces de sécurité

### Module 2 :

- Maîtriser le processus de médiations en contexte professionnel
- Animer une médiation en contexte professionnel
- Restituer les résultats de la médiation et de suivre l'évolution de la relation

### Module 3 :

- Restituer son expérience
- Exposer le projet d'implantation de la médiation mise en œuvre
- Exprimer ses besoins d'accompagnement
- Analyser sa pratique et bénéficier de la supervision des intervenants

## Programme et contenu

### Module 1

- Les violences interpersonnelles : Apports des observateurs extérieurs et de la recherche
- Décoder les relations interpersonnelles, en mesurer les enjeux
- Distinguer conflit relationnel et crise relationnelle
- Découvrir les différentes formes de médiation
- Découvrir la Médiation en Contexte Professionnel (MCP) en action
- S'approprier la MCP : de l'observation à la mise en situation
- Connaître l'approche relationnelle
- Maîtriser l'éthique et la déontologie de la MCP
- Explorer le champ d'application de la MCP
- Distinguer la MCP et médiation restaurative (Justice restaurative)
- Introduire la sécurité dynamique dans l'organisation, le dispositif et la pratique



**N° Harmonie :** 50819974

**Date limite d'inscription :**  
Le 29/10/2021

**Durée et dates de la formation :**

**12 jours** (3 modules indissociables de 32h)

### Module 1 :

Du 10/01/2022 (14h) au 14/01/2022 (12h)

### Module 2 :

Du 31/01/2022 (14h\*) au 04/02/2022 (12h)

### Module 3 :

Du 28/03/2022 (14h\*) au 01/04/2022(12h)

**Une seconde session de septembre à décembre 2022 sera proposée.**

### Horaires\* :

Lundi : 14h - 18h  
Mardi: 9h-12h30/14h-18h  
Mercredi: 9h-12h30/14h-18h  
Jeudi: 9h-12h30/14h-18h  
Vendredi: 8h30 - 12h

**Prix Inter** (hors Ministère de la Justice et RESP) :

**1800 € net de taxe**  
Selon CGV jointes

**Lieu de formation :** Enap

### Intervenants :

J.P MAYOL, C. BALHOUANE  
Formateurs associés Enap

**Prérequis :** aucun

### Modalités de sélection :

Fiche d'inscription et questionnaire de motivation

**Nombre de places :** 12

**Responsables de formation :**

[kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr)

**Assistante de formation :**

[solene-maelle.sabbag@justice.fr](mailto:solene-maelle.sabbag@justice.fr)



N° déclaration d'activité : 75470140047 –  
SIRET : 180 092 199 00017

**\*horaires susceptibles d'être modifiés**

- Evaluer les acquis des stagiaires, restituer les résultats des évaluations

### Module 2

- S'approprier la MCP – Guide et raisonnement éthique
- Evaluer la pertinence du recours à la MCP selon la situation, les circonstances, la personne des protagonistes
- Animer une MCP : Apprentissage des phases et des outils, rodage
- Animer une MCP : l'étude de cas, la simulation, le débriefing
- Repérer et évaluer le syndrome post traumatique
- Découvrir l'approche relationnelle en action
- Intégrer les enjeux et les pratiques de la régulation des conflits au sein de l'organisation
- Structurer et organiser la mise en œuvre de la MCP dans l'organisation
- Implanter le dispositif et/ou la pratique de la médiation dans l'organisation
- Prévenir et traiter le syndrome post traumatique repéré
- Envisager le recours à des personnes facilitatrices
- Evaluer les acquis des stagiaires, restituer les résultats des évaluations

### Module 3

- Opérer un retour d'expérience collectif sur les premières médiations menées durant l'inter session
- Se positionner en médiateur durant toute la procédure de MCP
- Réguler ses émotions en entretien individuel et lors de la médiation
- Réguler les émotions des médiés en entretien individuel et lors de la médiation
- Perfectionner ses capacités à analyser les MCP menées
- Accompagner et soutenir la résilience (Syndrome Post traumatique)
- Anticiper et résoudre les difficultés organisationnelles et techniques selon le type de MCP
- Explorer le champ d'application de la MCP à partir des écrits des contrôleurs internes et externes
- Identifier ses points de vigilance et définir ses axes de progrès
- Évaluer individuellement les acquis des stagiaires en vue de la certification
- Restituer individuellement les résultats des évaluations, de la certification
- Présenter le dispositif d'accompagnement et de suivi, la supervision

## Modalités pédagogiques

Apports théoriques. Exercices pratiques. Mises en situation. Jeux de rôles. Méta analyse. Analyse de pratiques.

Les 3 modules mettent en œuvre une pédagogie très active permettant aux apprenants :

- de développer leurs capacités à percevoir les besoins et attentes des protagonistes d'une MCP
- de s'entraîner à mener à bien toutes les phases et actions d'une MCP
- de construire un positionnement en qualité de médiateur durant toute la procédure de MCP

Durant toute la formation, chaque participant(e) a la possibilité d'expérimenter la MCP dans la position des bénéficiaires d'une médiation et dans la position de médiateur, et ce à plusieurs reprises et dans des contextes différents.

**A l'issue du module 1 :** Les participants sont invités à repérer des situations relationnelles, dans leur organisation ou dans leur service, pour lesquelles une MCP pourrait constituer une réponse adaptée.

**A l'issue du module 2 :** Les participants doivent mettre en œuvre une ou plusieurs MCP au sein de leur service ou organisation et transcrire leur expérience dans un dossier dans la perspective des épreuves de la certification.

## Documentation

Les documents ressources seront remis aux stagiaires et disponibles sur la plateforme numérique Moodenap.

## Modalités d'évaluation

La présence tout au long de la formation est obligatoire.

### 1. Évaluation des acquis :

Évaluation permanente des capacités et des compétences. Livret de suivi individuel. **La formation vise à être certifiante** (dossier pour Répertoire Spécifique en cours). **Épreuve de certification :** présentation d'un dossier professionnel et soutenance orale.

### 2. Évaluation de satisfaction

par questionnaire écrit et bilan oral.

A l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire.

# Identifier les principes de base de la justice restaurative (Module 1)

## Profil(s) des stagiaires

Tout agent du Ministère de la Justice, auxiliaires de justice et membres du secteur associatif habilité justice :

- Futurs animateurs de mesures de justice restaurative,
- Ensemble des professionnels du champ pénal et du secteur associatif de l'aide aux victimes, recevant le public justice, et appelés à informer et orienter ce public vers les animateurs des mesures de justice restaurative.
- Cadres des services partenaires de programmes de justice restaurative pour leur pilotage.

## Prérequis

Aucun

## Enjeux

Le premier module consiste en une présentation généraliste de la justice restaurative et des différents types de mesures de justice restaurative. Il vise à présenter les éléments nécessaires à la mise en œuvre de projets en justice restaurative : philosophie restaurative, cadre normatif, différentes mesures, convention de partenariat, protocoles et déroulement des rencontres restauratives, orientation des participants potentiels vers les programmes disponibles, notamment.

Ce module est indispensable pour tous les animateurs et conseillé à tout professionnel de la chaîne pénale qui souhaite être référent en matière de justice restaurative.

## Objectifs de la formation

S'approprier les principes de la justice restaurative.

## Objectifs Pédagogiques

- Définir la justice restaurative
- Identifier la mise en œuvre globale des rencontres restauratives
- Repérer le partenariat et les membres de la communauté
- Orienter les infracteurs
- Préparer et animer les rencontres restauratives
- Identifier les aspects psychosociaux des rencontres

## Programme

### Présentation de la formation

- Accueil des stagiaires
- Programme de formation

### La justice restaurative : principes et promesses

- La (re)découverte de la justice restaurative
- Crise de la pénalité moderne
- Droit(s) des victimes
- Philosophie de la justice restaurative
- Définition(s) de la justice restaurative
- Les résultats évalués de la justice restaurative
- Les principales mesures adaptées à la France

### Le cadre normatif de la justice restaurative en France

- Le cadre normatif de la justice restaurative
- Le cadre processuel de la justice restaurative en France
- Le cadre déontologique de la justice restaurative en France



**N° Harmonie :** 50831283

**Date limite d'inscription :**  
Le 04/02/2022

**Durée :** 4 jours (30 heures)

**Date :** Du 28 /03/2022 à 14h  
au 1/04/2022 à 12h

### Horaires :

Lundi : 14h00 à 18h00  
Mardi: 8h30-12h30/14h00-17h30  
Mercredi: 8h30-12h30/14h00-17h30  
Jeudi : 8h30-12h30/14h00-17h30  
Vendredi : 8h30 à 12h00

**Prix Inter** (hors Ministère de la Justice et RESP) :  
**400 € net de taxe**  
Selon CGV jointes

**Lieu de formation :** Enap

### Intervenants :

Professionnels de l'Institut Français de Justice Restaurative (IFJR) et de l'ENAP

**Nombre de places :** 20

### Contacts :

Joelle GIRAUX-CAUSSIL,  
responsable de formation  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

Kathy FTAÏS, Cheffe d'Unité  
[kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr)  
05.53.98.92.10

Myriam GELLY, Assistante de formation  
[myriam.gelly@justice.fr](mailto:myriam.gelly@justice.fr)  
05.53.98.92.15

## Le cadre opératoire de la justice restaurative en France

- Le protocole standard de mise en œuvre d'une rencontre restaurative
- Les intervenants dans les mesures de justice restaurative
- Les aspects psychosociaux

## L'information et l'orientation vers une mesure de justice restaurative

### L'approche relationnelle

### La médiation restaurative

### La conférence restaurative

### Les RDV-RCV

### Le cercle restauratif

### Les CSR-CAR

### Evaluation

### Retour de l'évaluation par les formateurs(trices)

### Rétroaction finale

### Evaluation de la session par les stagiaires de la formation

## Modalités pédagogiques

La formation est construite sur des exposés théoriques, des échanges, des retours d'expérience et des mises en situation.

Film « la médiation restaurative en Belgique »

**Les aspects théoriques** feront l'objet d'une présentation détaillée, sur la base de différents supports : présentation PowerPoint, livret pédagogique.

Très participatifs, ces aspects de la formation feront l'objet de débats avec les stagiaires.

**La présentation de la méthodologie du dispositif** consistera en une présentation détaillée de chaque phase du protocole standard des mesures de justice restaurative. Chacune de ces phases sera analysée avec les stagiaires pour en identifier les points clés et les écueils, donnant lieu à des retours d'expérience. Les spécificités du protocole de chaque type de mesure de justice restaurative seront ensuite détaillées.

Les formateurs feront régulièrement part aux stagiaires de leur expérience et s'appuieront également sur **les retours d'expérience** des stagiaires, lesquels pourront être complétés par des mises en situation notamment en matière d'orientation.

Les films suivants seront visionnés en appui au cours des séances :

Film INAVEM/IFJR : « Les Rencontres détenus-victimes : un exemple de justice restaurative en France »

Film France 2 : « ça commence aujourd'hui »

## Documentation

Les documents ressources seront remis aux stagiaires avant ou après la session.

## Modalités d'évaluation

### 1. Evaluation des acquis :

Un test de connaissances **mettra en évidence les compétences acquises et non-acquises** par le stagiaire, sur la base du « référentiel des compétences et missions des intervenants en justice restaurative », élaboré par l'IFJR, en lien avec son offre de formation. Cette grille de compétences acquises et non-acquises sera transmise à l'ÉNAP.

### 2. Evaluation de satisfaction par questionnaire écrit et bilan oral.

A l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire par l'Enap.

# Coordonner des cercles de soutien et de responsabilité (Justice restaurative Module 2)

## Profil(s) des stagiaires

Tout agent du Ministère de la Justice, auxiliaires de justice et membres du secteur associatif habilité justice :

- Futurs animateurs de mesures de justice restaurative,
- Ensemble des professionnels du champ pénal et du secteur associatif de l'aide aux victimes, recevant le public justice, et appelés à informer et orienter ce public vers les animateurs des mesures de justice restaurative.
- Cadres des services partenaires de programmes de justice restaurative pour leur pilotage.

## Prérequis

Justifier de la participation au module 1 « Identifier les principes de base de la justice restaurative » organisé par l'ENAP et animé par l'IFJR ou au « module 1 France Victimes », après examen des candidatures sur lettre de motivation.

## Enjeux

Le module consiste en une présentation exhaustive du protocole de mise en œuvre d'un cercle de soutien et de responsabilité, à sa coordination et sa présentation auprès des équipes par le coordinateur. Ce module vise également à permettre aux coordonnateurs de connaître les enjeux de la formation des bénévoles de la communauté investis dans ce type de dispositif.

## Objectifs de la formation

Former des coordonnateurs de cercle de soutien et de responsabilité (CSR) et de cercle d'accompagnement et de ressources (CAR).

## Objectifs Pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Organiser ces cercles
- Coordonner ces cercles
- Présenter ces dispositifs aux membres de leurs équipes.

## Programme

### 1<sup>ère</sup> séquence

Accueil des stagiaires

Programme de formation, de l'évaluation et des jeux de rôles

Présentation des formateurs

Rappels et approfondissement du protocole des Cercles de soutien et de responsabilisation (CSR) et des Cercles d'accompagnement et de ressources (CAR) (entretiens de préparation / recrutement et rôle des Bénévoles de la communauté / rencontre préalable avec le membre principal bénéficiaire / session de rencontres / clôture du Cercle)

### 2<sup>ème</sup> séquence

Les agresseurs sexuels (Qui sont-ils ? / Quelles prises en charge ?) Dr. Florent Cochez (ERIOS/CRIAVS)

### 3<sup>ème</sup> séquence : Jeux de rôles

Entretien de préparation

### 4<sup>ème</sup> séquence : Jeux de rôles

Entretien de préparation



**N° Harmonie :** 50831287

**Date limite d'inscription :**  
Le 22/07/2022

**Durée :** 4 jours (30 heures)

**Date :**  
Du 26/09/2022 (14h) au  
30/09/2022 (12h)

**Horaires :**  
Lundi : 14h à 18h  
Mardi : 9h-12h30/14h-18h  
Mercredi : 9h-12h30/14h-18h  
Jeudi : 9h-12h30/14h-18h  
Vendredi : 8h30 à 12h00

**Prix Inter** (hors Ministère de la Justice et RESP) :  
**450 € net de taxe**  
Selon CGV jointes

**Lieu de formation :** Enap

**Intervenants :**  
Professionnels de l'Institut Français de Justice Restaurative (IFJR) et de l'ENAP

**Nombre de places :** 16

### Contacts :

Joelle GIRAUX-CAUSSIL,  
responsable de formation  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

Kathy FTAÏS, Cheffe d'Unité  
[kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr)  
05.53.98.92.10

Myriam GELLY, Assistante de formation  
[myriam.gelly@justice.fr](mailto:myriam.gelly@justice.fr)  
05.53.98.92.15

### 5<sup>ème</sup> séquence

Les bénévoles de la communauté (recrutement /formation / rôle)

### 6<sup>ème</sup> séquence : Jeux de rôles

Entretiens de recrutement des bénévoles de la communauté

### 7<sup>ème</sup> séquence : Jeux de rôles

Rencontre préalable du cercle entre le membre principal bénéficiaire et les BC

### 8<sup>ème</sup> séquence : Jeux de rôles

Rencontre plénière du cercle

### 9<sup>ème</sup> séquence : Jeux de rôles

La clôture du cercle

### 10<sup>ème</sup> séquence

Bilan de la formation

Rétroaction finale avec l'ensemble des stagiaires

Évaluation de la formation par les stagiaires

### Modalités pédagogiques

**Les aspects théoriques** feront l'objet d'une présentation détaillée, sur la base de différents supports : présentation PowerPoint, livret pédagogique. Très participatifs, ces aspects de la formation feront l'objet de débats avec les stagiaires.

**Les mises en situation** consisteront en des jeux de rôles et évocations de cas cliniques tirés de l'expérience des formateurs. Ils permettront aux stagiaires de mettre en œuvre concrètement l'ensemble des phases clés du dispositif d'un CSR ou d'un CAR.

Sur la base des jeux de rôle, les formateurs, dans le cadre de rétroactions avec les stagiaires, pointeront les enjeux en termes de déontologie, de méthodologie et de posture garants du respect du cadre de la mesure.

Les films suivants seront visionnés en appui au cours des séances :

« Plus jamais de victimes », « Tisser des liens communautaires », « L'un des nôtres », « La peur du loup »

### Documentation

Les documents ressources seront remis aux stagiaires avant ou après la session.

### Modalités d'évaluation

La présence tout au long de la formation est obligatoire.

La posture participative sera évaluée.

#### 1. Evaluation des acquis :

À l'issue de la formation, un bilan de compétence est réalisé par les stagiaires (auto-évaluation) et par les formateurs. Ce bilan de compétence est réalisé en conformité avec le référentiel des compétences et des missions des intervenants en justice restaurative élaboré par l'IFJR.

Il constitue une indication quant aux capacités du/de la stagiaire à coordonner immédiatement ou sous réserve d'un approfondissement de sa pratique un cercle de soutien et de responsabilité (CSR) et un cercle d'accompagnement et de ressources (CAR).

Un certificat de coordonnateur de cercle de soutien et de responsabilité (CSR) et de cercle d'accompagnement et de ressources (CAR) est délivré (par l'Énap) aux stagiaires ayant satisfait au niveau de compétences requis.

#### 2. Evaluation de satisfaction par questionnaire écrit et bilan oral.

À l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire par l'Énap.

# Animer des médiations restauratives (Justice restaurative Module 2)

## Profil(s) des stagiaires

Tout agent du Ministère de la Justice, auxiliaires de justice et membres du secteur associatif habilité justice :

- Futurs animateurs de mesures de justice restaurative,
- Ensemble des professionnels du champ pénal et du secteur associatif de l'aide aux victimes, recevant le public justice, et appelés à informer et orienter ce public vers les animateurs des mesures de justice restaurative.
- Cadres des services partenaires de programmes de justice restaurative pour leur pilotage.

## Prérequis

Justifier de la participation au module 1 « Identifier les principes de base de la justice restaurative » organisé par l'ENAP et animé par l'IFJR ou au « module 1 France Victimes », après examen des candidatures sur lettre de motivation.

## Enjeux

Le module consiste en une formation spécialisée dans la préparation et l'animation des mesures de justice restauratives identifiées dans le cadre de la circulaire du 15/03/2017. Au cours de cette formation, les stagiaires expérimentent, sous forme de mises en situation et de jeux de rôle, la mise en œuvre du protocole complet d'une médiation restaurative. Ce module vise à acquérir les compétences nécessaires pour préparer individuellement les participants et animer un processus de dialogue entre les participants.

## Objectifs de la formation

Former des animateurs à la médiation restaurative (MR).

## Objectifs Pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Préparer une médiation restaurative,
- Animer une médiation restaurative conformément aux protocoles établis (approche relationnelle de la médiation),
- Présenter ce dispositif aux membres de leurs équipes et à leurs partenaires.

## Programme

### 1<sup>ère</sup> séquence : Présentation de la formation

Accueil des stagiaires

Programme de formation, de l'évaluation et des jeux de rôle

Présentations des formateurs

L'approche relationnelle

### 2<sup>ème</sup> séquence : Mises en situation

Mise en situation autour des techniques à employer lors de la formation

### 3<sup>ème</sup> séquence : Jeux de rôles

Entretien de préparation

### 4<sup>ème</sup> séquence : Jeux de rôles

Entretien de préparation

### 5<sup>ème</sup> séquence : Jeux de rôles

Entretien de préparation

### 6<sup>ème</sup> séquence : Jeux de rôles

Entretien de préparation



N° Harmonie : 50831284

Date limite d'inscription :  
Le 18/03/2022

Durée : 4 jours (30 heures)

Date :  
Du 09/05/2022 (14h) au  
13/05/2022 (12h)

Horaires :  
Lundi : 14h à 18h  
Mardi: 9h-12h30/14h-18h  
Mercredi: 9h-12h30/14h-18h  
Jeudi: 9h-12h30/14h-18h  
Vendredi: 8h30 à 12h00

Prix Inter (hors Ministère de la Justice et RESP) :  
**450 € net de taxe**  
Selon CGV jointes

Lieu de formation : Enap

Intervenants :  
Professionnels de l'Institut Français de Justice Restaurative (IFJR) et de l'ENAP

Nombre de places : 16

## Contacts :

Joelle GIRAUX-CAUSSIL,  
responsable de formation  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

Kathy FTAÏS, Cheffe d'Unité  
[kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr)  
05.53.98.92.10

Myriam GELLY, Assistante de formation  
[myriam.gelly@justice.fr](mailto:myriam.gelly@justice.fr)  
05.53.98.92.15

## **7<sup>ème</sup> séquence : Jeux de rôles**

Entretien de préparation

## **8<sup>ème</sup> séquence : Jeux de rôles**

Entretien de préparation

## **9<sup>ème</sup> séquence : Jeux de rôles**

Rencontre de médiation

## **10<sup>ème</sup> séquence : Bilan de la formation**

Rétroaction finale avec l'ensemble des stagiaires

Évaluation de la session par les stagiaires

### **Modalités pédagogiques**

**Les aspects théoriques** feront l'objet d'une présentation détaillée, sur la base de différents supports : présentation PowerPoint, livret pédagogique. Très participatifs, ces aspects de la formation feront l'objet de débats avec les stagiaires.

**Les mises en situation** consisteront en des jeux de rôles et évocations de cas cliniques tirés de l'expérience des formateurs. Ils permettront aux stagiaires de mettre en œuvre concrètement l'ensemble des phases clés du dispositif d'une médiation restaurative.

Sur la base des jeux de rôle, les formateurs, dans le cadre de rétroactions avec les stagiaires, pointeront les enjeux en termes de déontologie, de méthodologie et de posture garants du respect du cadre de la mesure.

### **Documentation**

Les documents ressources seront remis aux stagiaires avant ou après la session.

### **Modalités d'évaluation**

La présence tout au long de la formation est obligatoire.

La posture participative sera évaluée.

#### **1. Evaluation des acquis :**

À l'issue de la formation, un bilan de compétence est réalisé par les stagiaires (auto-évaluation) et par les formateurs.rice.s. Ce bilan de compétence est réalisé en conformité avec le référentiel des compétences et des missions des intervenant.e.s en justice restaurative élaboré par l'IFJR. Il constitue une indication quant aux capacités du/de la stagiaire à animer immédiatement ou sous réserve d'un approfondissement de sa pratique des mesures de médiations restauratives.

Un certificat d'animateur.rice de rencontres restauratives est délivré (par l'Enap) aux stagiaires ayant satisfait au niveau de compétences requis.

#### **2. Evaluation de satisfaction** par questionnaire écrit et bilan oral.

A l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire par l'Enap.

# Animer des rencontres détenus/victimes ou rencontres condamnés/victimes (Justice restaurative Module 2)

## Profil(s) des stagiaires

Tout agent du Ministère de la Justice, auxiliaires de justice et membres du secteur associatif habilité justice :

- Futurs animateurs de mesures de justice restaurative,
- Ensemble des professionnels du champ pénal et du secteur associatif de l'aide aux victimes, recevant le public justice, et appelés à informer et orienter ce public vers les animateurs des mesures de justice restaurative.
- Cadres des services partenaires de programmes de justice restaurative pour leur pilotage.

## Prérequis

Justifier de la participation au module 1 « Identifier les principes de base de la justice restaurative » organisé par l'ENAP et animé par l'IFJR ou au « module 1 France Victimes », après examen des candidatures sur lettre de motivation.

## Enjeux

Le module consiste en une formation spécialisée dans la préparation et l'animation des mesures de justice restauratives identifiées dans le cadre de la circulaire du 15/03/2017. Au cours de cette formation, les stagiaires expérimentent, sous forme de mises en situation et de jeux de rôle, la mise en œuvre du protocole complet de mise en œuvre des rencontres détenus/victimes ou rencontres condamnés/victimes, notamment sa préparation et l'accompagnement des participants tout au long du processus de rencontre.

## Objectifs de la formation

Former des animateurs aux rencontres condamnés-victimes (RCV) ou aux rencontres détenus-victimes (RDV).

## Objectifs Pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Préparer une RDV et/ou une RCV,
- De co-animer une RDV et/ou une RCV,
- De présenter ces dispositifs aux membres de leurs équipes et à leurs partenaires.

## Programme

### Présentation du programme de la formation

Rappel théorique sur le déroulement du processus

Présentation du protocole

Aspects généraux de l'animation

### Rappel théorique sur les entretiens de préparation

Rappel théorique sur les entretiens de préparation

Formation des groupes pour les mises en situation

### Mise en situation : préparation des participants

Entretiens de préparation

Rétroaction

Analyse critique

### Mise en situation : rencontres préparatoires de groupes personnes victimes et personnes auteurs

Rétroaction

Analyse critique



**N° Harmonie :** 50831286

**Date limite d'inscription :**  
Le 08/04/2022

**Durée :** 4 jours (30 heures)

**Date :**  
Du 30/05/2022 (14h) au  
03/06/2022 (12h)

**Horaires :**  
Lundi : 14h à 18h  
Mardi: 9h-12h30/14h-18h  
Mercredi: 9h-12h30/14h-18h  
Jeudi : 9h-12h30/14h-18h  
Vendredi : 8h30 à 12h00

**Prix Inter** (hors Ministère de la Justice et RESP) :  
**450 € net de taxe**  
Selon CGV jointes

**Lieu de formation :** Enap

**Intervenants :**  
Professionnels de l'Institut Français de Justice Restaurative (IFJR) et de l'ENAP

**Nombre de places :** 16

## Contacts :

Joelle GIRAUX-CAUSSIL,  
responsable de formation  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

Kathy FTAÏS, Cheffe d'Unité  
[kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr)  
05.53.98.92.10

Myriam GELLY, Assistante de formation  
[myriam.gelly@justice.fr](mailto:myriam.gelly@justice.fr)  
05.53.98.92.15



### **Mise en situation : 1<sup>ère</sup> rencontre plénière**

Cadre // Présentation des participants //Attentes //Les partages // Synthèse en groupes séparés //Rétroaction //Analyse critique

### **Mise en situation : 3<sup>ème</sup> rencontre plénière**

Cadre : « météo » // Les partages // Synthèse en groupes séparés  
Rétroaction // Analyse critique //Évaluation individuelle des stagiaires

### **Mise en situation : 5<sup>ème</sup> rencontre plénière**

Cadre : « météo » // Les partages //Synthèse en groupes séparés  
Rétroaction // Analyse critique

### **Mise en situation : séance bilan intervenant 2 mois plus tard**

Cadre : « météo » // Cheminement individuel //Rétroaction //Analyse critique

### **Rétroaction finale**

### **Évaluation de la session**

## **Modalités pédagogiques**

**Les aspects théoriques** feront l'objet d'une présentation détaillée, sur la base de différents supports : présentation PowerPoint, livret pédagogique. Très participatifs, ces aspects de la formation feront l'objet de débats avec les stagiaires.

**Les mises en situation** consisteront en des jeux de rôles et évocations de cas cliniques tirés de l'expérience des formateurs. Ils permettront aux stagiaires de mettre en œuvre concrètement l'ensemble des phases clés du dispositif des rencontres détenus/victimes ou rencontres condamnés/victimes.

Sur la base des jeux de rôle, les formateurs, dans le cadre de rétroactions avec les stagiaires, pointeront les enjeux en termes de déontologie, de méthodologie et de posture garants du respect du cadre de la mesure.

## **Documentation**

Les documents ressources seront remis aux stagiaires avant ou après la session.

## **Modalités d'évaluation**

La présence tout au long de la formation est obligatoire.

La posture participative sera évaluée.

### **1. Evaluation des acquis :**

À l'issue de la formation, un bilan de compétence est réalisé par les stagiaires (auto-évaluation) et par les formateurs.rice.s. Ce bilan de compétence est réalisé en conformité avec le référentiel des compétences et des missions des intervenant.e.s en justice restaurative élaboré par l'IFJR. Il constitue une indication quant aux capacités du/de la stagiaire à animer immédiatement ou sous réserve d'un approfondissement de sa pratique des rencontres détenus/victimes ou rencontres condamnés/victimes.

Un certificat d'animateur.rice de rencontres restauratives est délivré (par l'Enap) aux stagiaires ayant satisfait au niveau de compétences requis.

### **2. Evaluation de satisfaction** par questionnaire écrit et bilan oral.

A l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire par l'Enap.

# Analyser les pratiques de Justice restaurative (Module 3)

Le module 3 « justice restaurative » consacré à l'analyse des pratiques a pour objectif principal de permettre aux agents ayant participé à l'organisation et/ou à l'animation d'un dispositif de Justice Restaurative de pouvoir échanger sur cette expérience mais aussi de bénéficier d'une supervision a posteriori.

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Analyser des pratiques de rencontres restauratives
- Comprendre les enjeux de la supervision technique, déontologique et éthique des rencontres restauratives

## Éléments du contenu

- Analyse des pratiques : orientation, préparation, animation, clôture de la rencontre restaurative
- Les membres bénévoles de la communauté
- Éléments psychologiques et sociaux des situations rencontrées lors de l'animation des mesures de justice restaurative
- Outils d'analyse dans le cadre de la supervision technique

## Modalités pédagogiques

Apports théoriques  
Mises en situations  
Analyse des pratiques

## Informations complémentaires

Évaluation écrite au cours de la formation ou jury d'évaluation.

**Nombre de places :** 15 places

### VOUS ÊTES PARTENAIRE DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ?

Frais d'inscription : 500 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

**Vous êtes intéressé(e) par cette formation ? Vous souhaitez une formation en intra ?  
Ou toute autre information ?**

Contactez Kathy FTAÏS [kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr) 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



**N° Harmonie :** 50831288

**Date limite d'inscription :**  
Le 26/08/2022

**Durée :** 4 jours

**Date :**  
Du 17 octobre 2022 (14h)  
au 21 octobre 2022 (12h)

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
IFJR

**Public visé :**  
Personnels pénitentiaires  
Agents du ministère de la justice  
Magistrats  
Auxiliaires de justice  
Membres du secteur associatif habilité justice

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Justifier de l'animation d'une mesure de justice restaurative  
Rédiger un mémoire sur la réalisation de cette action

**Responsable de formation :**  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**  
[myriam.gelly@justice.fr](mailto:myriam.gelly@justice.fr)  
05.53.98.92.15

# Animer des formations en justice restaurative (Module 4)

Le module 4 « justice restaurative » consacré à la formation de formateurs en justice restaurative a pour objectif principal de faciliter les transferts de connaissance en matière de justice restaurative.

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation les agents seront en capacité de :

- Former à la justice restaurative
- Encadrer la mise en place de projets de rencontres restauratives en milieu ouvert ou fermé

## Éléments du contenu

- Ingénierie pédagogique :
  - o Former au sein de son service aux principes généraux de la justice restaurative
  - o Sensibiliser aux modalités d'accompagnement d'un programme de justice restaurative
  - o Construction et adaptation d'outils pédagogiques
  - o Elaborer une session de formation en justice restaurative
- Prise de parole en public :
  - o Théorie de la communication
  - o Posture personnelle et positionnement pédagogique

## Modalités pédagogiques

Apports théoriques  
Aspects praxéologiques  
Mises en situation

## Informations complémentaires

Evaluation écrite au cours de la formation ou jury d'évaluation.

**Nombre de places :** 12 places



**N° harmonie :** 50831292

**Date limite d'inscription :**  
Le 07/10/2022

**Durée :** 4 jours

**Dates :**  
Du 28/11/2022 (14h) au  
02/12/2022 (12h)

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
Formateur Énap

**Public visé :**  
Personnels pénitentiaires  
Agents du ministère de la justice  
Magistrats  
Auxiliaires de justice  
Membres du secteur associatif habilité justice

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Justifier de la participation au module 3

**Responsable de formation :**  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**  
[myriam.gelly@justice.fr](mailto:myriam.gelly@justice.fr)  
05.53.98.92.15

### VOUS ETES PARTENAIRE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ?

Frais d'inscription : 750 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

**Vous êtes intéressé(e) par cette formation ? Vous souhaitez une formation en intra ?  
Ou toute autre information ?**

Contactez Kathy FTAÏS [kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr) 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



# ENAP/ENM : Prévenir la récidive en rendant la peine plus efficace : l'évolution des méthodes d'intervention en SPIP

Les services pénitentiaires d'insertion et de probation se dotent d'outils et de méthodes d'intervention dont l'usage sert l'objectif commun de lutte contre la récidive en offrant aux personnes suivies par la justice l'opportunité d'évoluer et de comprendre leurs passages à l'acte.

Cette formation vise à permettre aux magistrats et aux cadres de l'AP d'avoir une représentation plus précise de ces nouvelles méthodologies d'intervention des SPIP.

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier le processus lié à l'émergence des nouveaux outils d'intervention des SPIP
- Repérer les différents outils de prise en charge et d'évaluation utilisés en SPIP et leur intérêt dans le cadre de la prévention de la récidive et la réintégration des personnes condamnées dans la communauté

## Éléments du contenu

- Les grands courants de pensée
- Les Core Correctional Practices
- Les outils d'évaluation
- Les outils heuristiques
- Psychosociologie des groupes
- Dynamique de prise en charge collective

## Modalités pédagogiques

Apports théoriques  
Echanges et débats

**Nombre de places :** 20 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

**N° Harmonie :** 50831150

**Date limite d'inscription :**

Le 17/12/2021

**Durée :** 3,5 jours

**Dates :**

Du 08/02/2022 (9h) au  
11/02/2022 (12h)

**Lieu :** ENM PARIS

**Intervenants :**

Charlotte CLOAREC

DPIP

Sociologue

**Public visé :**

Magistrats et personnels de l'administration pénitentiaire en position d'encadrement (DPIP-DSP-LP)

**Conditions d'admission /**

**Pré requis :**

Aucun

**Responsable de formation :**

[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)

05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**

[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)

05.53.98.92.06

# Développer des dispositifs d'insertion professionnelle pour les personnes placées sous main de justice

L'insertion professionnelle des personnes détenues connaît un nouvel essor avec la création de l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous-main de justice (ATIGIP). L'orientation professionnelle, le travail et la formation professionnelle représentent un levier essentiel de lutte contre la récidive et de réinsertion durable.

L'objectif de cette formation est de permettre à l'ensemble des acteurs internes et externes au ministère de la justice de créer, dans une dynamique partenariale, les dispositifs d'insertion professionnelle au profit des personnes placées sous main de justice.

## Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les acteurs de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice (PPSMJ), leurs missions et leurs enjeux
- Identifier les dispositifs d'insertion professionnelle des PPSMJ
- Co construire des dispositifs d'insertion professionnelle dans le cadre de cas pratiques au profit des PPSMJ

## Éléments du contenu

- Les acteurs pénitentiaires, les partenaires de l'insertion professionnelle et leurs missions
- L'orientation professionnelle lors de la prise en charge des PPSMJ
- La formation professionnelle des personnes détenues (dispositifs et enjeux)
- Le travail en détention (régimes, statut du travailleur détenu et enjeux)
- L'accompagnement vers l'emploi en milieu ouvert et en milieu fermé
- Les outils de l'acteur de l'insertion professionnelle des PPSMJ (éléments de démarche commerciale, modalités de suivi du parcours, valorisation des actions, les ressources en DISP et à l'ATIGIP...)

## Modalités pédagogiques

Apports didactiques  
Cas pratiques  
Échanges de bonnes pratiques  
Déplacement sur site

**Nombre de places :** 16 places

**N° Harmonie :** 50820912

**Date limite d'inscription :**  
Le 01/04/2022

**Durée :** 4 jours

**Dates :**  
Du 13/06/2022 (14h30) au  
17/06/2022 (12h)

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
ATIGIP  
Partenaires de l'ATIGIP

**Public visé :**  
Les acteurs de l'insertion professionnelle des PPSMJ : ministère de la justice (établissement pénitentiaire, SPIP, DISP, PJJ, SJ), partenaires institutionnels (éducation nationale, pôle emploi...), organismes de formation, entreprises, associations...

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Aucun

**Responsable de formation :**  
[kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr)  
05.53.98.92.10

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)

# Encadrer le sport sur prescription médicale

Le sport sur ordonnance a récemment fait son apparition dans le paysage législatif, sportif et médical. L'Assemblée Nationale a, en effet, voté, le 30 décembre 2016, un décret précisant les conditions de dispensation d'une activité physique adaptée à certaines personnes malades.

Cette **formation qualifiante** du Comité Olympique 47 permettra aux intervenants sportifs des établissements pénitentiaires de développer un partenariat avec les personnels de la santé. Elle favorisera l'accueil des pratiquants dans le cadre d'une activité physique adaptée prescrite par un médecin à des patients atteints d'une affection au regard de l'instruction ministérielle du 03 mars 2017.

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Evaluer la situation initiale du pratiquant
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activité physique
- Réagir face à un accident au cours de la pratique
- Identifier les caractéristiques générales des principales pathologies chroniques

## Éléments du contenu

- Le sport sur prescription médicale
  - Décret n°2016-1990 du 30 décembre 2016
  - Instruction ministérielle du 03 mars 2017 du code de santé publique
- Les différents concepts de prévention
  - Prévention primaire, secondaire, tertiaire
- Les pathologies chroniques
  - Approche clinique
- Évaluation diagnostique du pratiquant
  - Tests d'évaluation adaptée
- Prise en charge
  - Planification & Approche sportive adaptée
- Évaluation de la formation
  - Cas pratique et questionnaire écrit

## Modalités pédagogiques

Alternance de séquences théoriques avec des mises en situation

## Modalités d'évaluation

Questionnaire écrit et résolution d'un cas pratique

**Nombre de places :** 14 places

**N° Harmonie :** 50831872

**Date limite d'inscription :**  
Le 24/12/2021

**Durée :** 4 jours

**Dates :**  
Du 31/01/2022 (14h) au  
04/02/2022 (12h)

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
CDOS 47

**Public visé :**  
Moniteurs de sport

**Conditions d'admission /  
Pré requis :**  
**Les titulaires d'un diplôme  
inscrit au RNCP (DE-DES-  
BEES-CQP-BPJEPS-STAPS)**  
seront priorités (**joindre  
photocopie**)

**Responsable de formation :**  
[Joel.capucci@justice.fr](mailto:Joel.capucci@justice.fr)  
05.47.49.30.09

**Assistante de formation :**  
[Caroline.calvez@justice.fr](mailto:Caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

# Gérer son capital santé dans le cadre du plan héritage des Jeux Olympiques de 2024

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la mission d'accompagnement et de suivi des personnes placées sous-main de justice.

Elle participe au déploiement des mesures du plan héritage impact 2024 qui accompagne l'organisation des jeux olympiques de 2024.

L'objectif est de développer des activités adaptées aux publics détenus dont les axes principaux positionnent le sport comme vecteur d'éducation, de santé de bien-être et d'inclusion.

Ce module de formation a pour objectif de proposer aux professionnels des établissements pénitentiaires des apports théoriques et pratiques afin d'amener les PPSMJ à mieux gérer leur capital santé au regard des cinq concepts clé de l'épigénétique : avoir une nutrition équilibrée, réduire son stress, rechercher du plaisir, avoir un réseau social et familial harmonieux, pratiquer des exercices physiques.

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les axes du plan héritage des Jeux Olympiques « impact 2024 »
- Décrire les principes clés de la psycho-nutrition
- Corriger les défauts de dérégulation des prises alimentaires
- Identifier les outils de la préparation mentale
- Reproduire les exercices de régulation émotionnelle
- Mettre en œuvre des conseils de normalisation du sommeil
- Pratiquer des exercices sportifs adaptés

## Éléments du contenu

- Déploiement des mesures du plan héritage 2024.
  - Actions de remobilisation sociale des PPSMJ
  - Programme « Sport pour tous », « Journée internationale Olympique », « Sentez-vous sport »
  - Aide à la rédaction des appels à projets
- Les bases de l'approche comportementale en nutrition
  - Comprendre, repérer, nommer, apprivoiser les comportements d'addictions alimentaires
  - Les concepts de base d'un plan nutritionnel adapté
- Les avancées des sciences cognitives en préparation mentale
  - Application d'exercices de gestion des émotions, des énergies
  - Les clés de la confiance et de l'estime de soi
  - Ateliers autour des concepts d'objectifs, de motivation
- Le contrôle de son capital physique
  - Les protocoles de préservation des capacités physiques
    - Lutte contre la sarcopénie, préserver sa souplesse, solliciter le système cardio vasculaire
  - Les effets du sommeil sur la santé physique et mentale
    - Renforcer son système immunitaire, Horloge circadienne, dette de sommeil chronique

## Modalités pédagogiques

Alternance de séquences théoriques et d'exercices pratiques

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie : 50831951

Date limite d'inscription :  
Le 30/09/2022

Durée : 4 jours

Date :  
Du 21/11/2022 (14h) au  
25/11/2022 (12h)

Lieu : Énap

Intervenant :  
Conseiller en hygiène de vie  
et sport  
Formateur Énap

Public visé :  
Moniteurs de sport

Conditions d'admission / Pré  
requis :  
Connaissances en anatomie

Responsable de formation :  
[Joel.capucci@justice.fr](mailto:Joel.capucci@justice.fr)  
05.47.49.30.09

Assistante de formation :  
[Caroline.calvez@justice.fr](mailto:Caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

# Faire vivre la culture en milieu pénitentiaire : l'éducation à l'image

L'objectif de cette formation est de permettre aux stagiaires de s'interroger sur la pertinence et les enjeux, au sein d'une programmation culturelle, des projets d'éducation aux images dans leurs pratiques professionnelles.

## Objectifs pédagogiques

A partir de méthodes immersives, réflexives et théoriques, les stagiaires pourront :

- Identifier différentes formes de propositions autour de l'éducation à l'image existantes au profit des PPSMJ
- Repérer à partir de temps réflexifs, les éléments de fonds et de formes pour la valorisation de projets
- Cerner les acteurs publics et privés engagés dans l'accompagnement de projets culturels
- Vivre une pratique artistique autour de l'image

## Éléments du contenu

- Apport méthodologique du projet culturel et réflexion autour de projet professionnel
- État des lieux des diverses offres autour de l'éducation à l'image
- Les différentes formes de partenariat

## Modalités pédagogiques

Apports didactiques et méthodologiques  
Réflexion et orientation autour des projets culturels des stagiaires dans le cadre de leur service ou établissement  
Échanges d'expériences autour de tables rondes

**Nombre de places :** 20 places

**N° Harmonie :** 50847655

**Date limite d'inscription :**  
A définir

**Durée :** 4 jours

**Dates :**  
Dernier trimestre 2022

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
A préciser

**Public visé :**  
Tous les professionnels travaillant avec les personnes placées sous-main de justice, qui développent ou coordonnent des actions culturelles ou qui souhaitent mener une réflexion sur la place de la culture au sein de leur établissement ou de leur service.

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Avoir contribué ou élaboré la mise en œuvre d'actions ou de projets culturelles en milieu fermé ou ouvert

**Responsable de formation :**  
[Anne-Claire.Landrieu@justice.fr](mailto:Anne-Claire.Landrieu@justice.fr)  
05.53.98.91.34

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)

# MANAGEMENT ET COMMUNICATION

Cycle Inter-institutions de Management Supérieur des Services Publics (CIMSSP) .....	46
Utiliser les cartes mentales dans ses activités managériales .....	47
Mieux gérer son stress pour favoriser son bien-être et son développement personnel et professionnel <b>OF</b> .....	48
Animer des médiations en contexte professionnel <b>NOUVEAU</b> .....	49
S'affirmer en osant prendre SA parole .....	50



# Cycle Inter-institutions de Management Supérieur des Services Publics (CIMSSP)

Le cycle inter-institutions de management supérieur des services publics est une formation au management destinée aux cadres dirigeants de la fonction publique. Son contenu pédagogique est élaboré par les huit institutions participantes (Énap, ENPJJ, EN3S, ENSP, INET/CNFPT, INTEFP, ONF et IH2EF) pour leurs cadres supérieurs et en concertation avec eux.

Ce cycle vise principalement à stimuler et nourrir la réflexion des participants autour de thèmes clés du management public, dans un contexte d'ouverture interministérielle. Il offre un lieu de rencontres et d'échanges autour de l'exercice de missions de service public dans un souci de plus grande efficacité et de réelle politique de ressources humaines.

L'intérêt professionnel de ce dispositif de formation interinstitutionnelle est de procurer des occasions de croiser les approches et de créer de nouveaux réseaux de collaboration et de coopération.

## Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Questionner et améliorer ses pratiques managériales
- S'ouvrir à des visions nouvelles de son organisation, se nourrir d'autres pratiques, d'autres regards, d'autres postures
- Identifier les évolutions des organisations en fonction du contexte social et sociétal
- Réfléchir dans un cadre d'intelligence collective à un management centré sur le respect des individus et des collectifs de travail

## Éléments du contenu

Il comprend :

- **Un séminaire inaugural** du 25 au 27 janvier 2022, à l'INTEFP, Marcy l'Etoile (69). Son objet est de présenter le cycle et les institutions participantes, de favoriser la constitution du groupe et de définir, en concertation avec les participants, les 4 enjeux managériaux qui seront traités dans chacun des modules suivants
- **Quatre modules thématiques** prévus dans une des institutions partenaires aux dates suivantes :  
Module 1 : 22-23 mars 2022 ONF, Brabois Nancy (54)  
Module 2 : 17-18 mai 2022 EN3S, Saint-Etienne (42)  
Module 3 : 21-22 juin 2022 IH2EF, Poitiers (86)  
Module 4 : 27-28 sept 2022 ENPJJ, Roubaix (59)
- **Un séminaire de clôture** : du 22 au 24 novembre 2022 qui vise un travail de capitalisation des acquis et de bilan du cycle, à l'ENSP, Saint-Cyr au Mont d'Or (69)

## Modalités pédagogiques

Exposés, débats, ateliers, conférences, tables rondes.

**Nombre de places : 3 places** (sur un groupe total de 20 stagiaires)

**L'inscription à ce cycle suppose la participation effective et impérative à TOUS les regroupements.**

N° Harmonie : 50811513

**Date limite d'inscription :**  
Le 15/10/2021

**Durée :** 14 jours

**Dates :**

Cf. dates précisées dans  
« Éléments du contenu »

**L'inscription à ce cycle suppose la participation effective et impérative aux 6 regroupements.**

**Lieux :**

Cf. lieux précisés dans  
« Éléments du contenu »

**Intervenants :**

Consultants, experts et professionnels

**Public visé :**

Cadres dirigeants (DI, DIA, DFSPIP, chefs d'établissement) et assimilés

**Conditions d'admission / Pré requis :**

Fournir un CV et une lettre de motivation (en sus de la candidature)

*Les frais pédagogiques, de restauration et d'hébergement sont pris en charge par l'ENAP. Les frais de transport et ceux liés aux délais de route restent à la charge des services employeurs.*

**Responsable de formation :**

[kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr)  
05.53.98.92.10

**Assistante de formation :**

[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)

# Utiliser les cartes mentales dans ses activités managériales

Le cadre est confronté quotidiennement à des situations complexes, à une multitude d'informations à traiter et à organiser. Les cartes mentales peuvent être d'une aide appréciable : elles peuvent permettre de formaliser, synthétiser, organiser.

Cette formation permettra, au cadre, d'utiliser les cartes mentales dans ses activités managériales.

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Repérer les principes et les fondements de la carte mentale
- Reconnaître les utilisations possibles en tant que manager
- Réaliser des cartes mentales papier et numériques

## Éléments du contenu

- Définition du Mind Mapping et méthodologie d'élaboration
- Identification des utilisations possibles du Mind mapping dans le cadre de son activité de manager
- Élaboration de cartes mentales papiers et numériques

## Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Travail individuel et en groupe

Cas pratiques

Échanges sur les possibilités d'utilisation des cartes mentales

**Nombre de places** : 8 places

**N° Harmonie :**

**Session 1** : 50831952

**Session 2** : 50831953

**Date limite d'inscription :**

**Session 1** : Le 19/05/2022

**Session 2** : Le 19/05/2022

**Durée** : 1,5 jours

**Dates** : 2 sessions au choix

**Session 1** : Du 13/06/2022

(14h) au 14/06/2022 (17h)

ou

**Session 2** : Du 15/06/2022

(14h) au 16/06/2022 (17h)

**Lieu** : Énap

**Intervenants :**

Atelier du numérique

**Public visé :**

Cadres du Ministère de la Justice

**Conditions d'admission /**

**Pré requis :**

Aucun

**Responsable de formation :**

[kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr)

05.53.98.92.10

**Assistante de formation :**

[Caroline.calvez@justice.fr](mailto:Caroline.calvez@justice.fr)

05.53.98.92.06

# Mieux gérer son stress pour favoriser son bien-être et son développement personnel et professionnel

Les cadres du Ministère de la Justice sont soumis à un stress pouvant s'avérer néfaste à leur équilibre. La sophrologie caycédienne développe une meilleure résistance au stress en prenant conscience que le principal élément négatif du stress est notre réaction face aux nombreuses situations de tension. Les exercices pratiques favoriseront le développement de la perception positive du corps, de l'esprit et des états émotionnels. Cette dynamique entrainera une nouvelle énergie pour une meilleure gestion du stress et le développement de nouvelles habiletés de « préservation de soi ».

## Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir le fonctionnement du stress
- Définir les grands concepts de la sophrologie
- Vivre les apports de la sophrologie dans la gestion du stress
- Appréhender la méthode caycédienne et renouer avec son corps
- Apprendre à écouter son corps et développer sa confiance
- Mettre en place une expérience autonome de techniques de sophrologie
- S'entendre sur une stratégie et un objectif de préservation de soi

## Éléments de contenu

- Repérage des états émotionnels (fuite, lutte et inhibition instinctive)
- Etude des comportements à travers les expériences professionnelles
- Définition de la sophrologie caycédienne
- Philosophie du corps et l'instauration de la phénoménologie
- Sensibilisation au schéma corporel et réapprentissage pour écouter les messages du corps
- Correction des postures énergivores (travail sur les muscles et os, les postures)
- Libération des tensions inutiles physiques et psychiques
- La gestion des émotions (attitude face aux pensées parasites)
- Remobilisation de ses ressources/capacités à développer son potentiel (harmonie corps-esprit)
- Réappropriation de la confiance en soi (sécurité intérieure)

## Modalités pédagogiques

Exposés, échanges, exercices, pratiques et descriptions

**Nombre de places :** 12 places

**N° Harmonie :**  
**Session 1 :** 50833262  
**Session 2 :** 50833263

**Date limite d'inscription :**  
**Session 1 :** Le 11/02/2022  
**Session 2 :** Le 29/04/2022

**Durée :**  
2 jours

**Dates :**  
**Session 1 :** Du 06/04/2022  
(14h) au 08/04/2022(12h)

ou  
**Session 2 :** Du 22/06/2022  
14h) au 24/06/2022(12h)

**Lieu :**  
Énap

**Intervenants :**  
Sophrologue RNCP  
Praticienne en cohérence  
cardiaque  
Connaissance  
administration pénitentiaire

**Public visé :**  
Agents du Ministère de la  
justice

**Conditions d'admission /  
Pré requis :**  
Aucun

**Responsable de formation :**  
[kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr)  
05.53.98.92.10

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

# Animer des médiations en contexte professionnel

## Profil(s) des stagiaires

Tout agent pénitentiaire et partenaire, dont les agents des forces de sécurité.

## Enjeux

Les difficultés conjoncturelles et structurelles qui parcourent nos sociétés induisent de fortes tensions dans les relations interpersonnelles. En milieu professionnel, notamment au sein des forces de sécurité, les interactions humaines sont empreintes de violence symbolique, physique et psychologique. Des études nationales et internationales font apparaître que de nombreuses violences sont involontaires, sont sans motif apparent. Mais elles sont toutes en lien avec la privation ou la restriction des droits des personnes (usagers, personnels, intervenants), l'organisation et/ou la désorganisation de la vie et du travail.

Dans ce contexte, la médiation peut contribuer à la compréhension et à la résolution des différends interpersonnels. Elle peut apporter l'apaisement souhaité par tous les protagonistes, rétablir la confiance, le sentiment de sécurité propice aux relations positives et constructives favorables à un vivre ensemble serein.

La formation est composée de 3 modules indissociables.

## Objectifs de formation

A la fin de la formation, le stagiaire sera capable de :

**Activité 1 :** opérer la promotion et l'implantation de la médiation en contexte professionnel (MCP) au sein de son organisation

**Activité 2 :** conduire une MCP de façon éthique et déontologique.

## La formation est organisée sous forme de modules :

### Module 1 :

- Identifier le cadre théorique et fonctionnel de la médiation en contexte professionnel, la distinguer de la médiation en justice restaurative
- Identifier les exigences comportementales et techniques de la médiation
- Explorer le champ d'application et d'action de la médiation en milieu professionnel et notamment au sein des forces de sécurité

### Module 2 :

- Maîtriser le processus de médiations en contexte professionnel
- Animer une médiation en contexte professionnel
- Restituer les résultats de la médiation et de suivre l'évolution de la relation

### Module 3 :

- Restituer son expérience
- Exposer le projet d'implantation de la médiation mise en œuvre
- Exprimer ses besoins d'accompagnement
- Analyser sa pratique et bénéficier de la supervision des intervenants

## Programme et contenu

### Module 1

- Les violences interpersonnelles : Apports des observateurs extérieurs et de la recherche
- Décoder les relations interpersonnelles, en mesurer les enjeux
- Distinguer conflit relationnel et crise relationnelle
- Découvrir les différentes formes de médiation
- Découvrir la Médiation en Contexte Professionnel (MCP) en action
- S'approprier la MCP : de l'observation à la mise en situation
- Connaître l'approche relationnelle
- Maîtriser l'éthique et la déontologie de la MCP
- Explorer le champ d'application de la MCP
- Distinguer la MCP et médiation restaurative (Justice restaurative)



**N° Harmonie :** 50819974

**Date limite d'inscription :**  
Le 29/10/2021

**Durée et dates de la formation :**

**12 jours** (3 modules indissociables de 32h)

### Module 1 :

Du 10/01/2022 (14h) au 14/01/2022 (12h)

### Module 2 :

Du 31/01/2022 (14h\*) au 04/02/2022 (12h)

### Module 3 :

Du 28/03/2022 (14h\*) au 01/04/2022(12h)

**Une seconde session de septembre à décembre 2022 sera proposée.**

### Horaires\* :

Lundi : 14h - 18h

Mardi : 9h-12h30/14h-18h

Mercredi : 9h-12h30/14h-18h

Jeudi : 9h-12h30/14h-18h

Vendredi : 8h30 - 12h

**Prix Inter** (hors Ministère de la Justice et RESP) :

**1800 € net de taxe**

Selon CGV jointes

**Lieu de formation :** Énap

### Intervenants :

J.P MAYOL, C. BALHOUANE

Formateurs associés Énap

**Prérequis :** aucun

### Modalités de sélection :

Fiche d'inscription et questionnaire de motivation

**Nombre de places :** 12

**Responsables de formation :**

[kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr)

**Assistante de formation :**

[solene-maelle.sabbag@justice.fr](mailto:solene-maelle.sabbag@justice.fr)



N° déclaration d'activité : 75470140047 –  
SIRET : 180 092 199 00017

**\*horaires susceptibles d'être modifiés**

- Introduire la sécurité dynamique dans l'organisation, le dispositif et la pratique
- Evaluer les acquis des stagiaires, restituer les résultats des évaluations

## Module 2

- S'approprier la MCP – Guide et raisonnement éthique
- Evaluer la pertinence du recours à la MCP selon la situation, les circonstances, la personne des protagonistes
- Animer une MCP : Apprentissage des phases et des outils, rodage
- Animer une MCP : l'étude de cas, la simulation, le débriefing
- Repérer et évaluer le syndrome post traumatique
- Découvrir l'approche relationnelle en action
- Intégrer les enjeux et les pratiques de la régulation des conflits au sein de l'organisation
- Structurer et organiser la mise en œuvre de la MCP dans l'organisation
- Implanter le dispositif et/ou la pratique de la médiation dans l'organisation
- Prévenir et traiter le syndrome post traumatique repéré
- Envisager le recours à des personnes facilitatrices
- Evaluer les acquis des stagiaires, restituer les résultats des évaluations

## Module 3

- Opérer un retour d'expérience collectif sur les premières médiations menées durant l'inter session
- Se positionner en médiateur durant toute la procédure de MCP
- Réguler ses émotions en entretien individuel et lors de la médiation
- Réguler les émotions des médiés en entretien individuel et lors de la médiation
- Perfectionner ses capacités à analyser les MCP menées
- Accompagner et soutenir la résilience (Syndrome Post traumatique)
- Anticiper et résoudre les difficultés organisationnelles et techniques selon le type de MCP
- Explorer le champ d'application de la MCP à partir des écrits des contrôleurs internes et externes
- Identifier ses points de vigilance et définir ses axes de progrès
- Évaluer individuellement les acquis des stagiaires en vue de la certification
- Restituer individuellement les résultats des évaluations, de la certification
- Présenter le dispositif d'accompagnement et de suivi, la supervision

## Modalités pédagogiques

Apports théoriques. Exercices pratiques. Mises en situation. Jeux de rôles. Méta analyse. Analyse de pratiques. Les 3 modules mettent en œuvre une pédagogie très active permettant aux apprenants :

- de développer leurs capacités à percevoir les besoins et attentes des protagonistes d'une MCP
- de s'entraîner à mener à bien toutes les phases et actions d'une MCP
- de construire un positionnement en qualité de médiateur durant toute la procédure de MCP

Durant toute la formation, chaque participant(e) a la possibilité d'expérimenter la MCP dans la position des bénéficiaires d'une médiation et dans la position de médiateur, et ce à plusieurs reprises et dans des contextes différents.

**A l'issue du module 1 :** Les participants sont invités à repérer des situations relationnelles, dans leur organisation ou dans leur service, pour lesquelles une MCP pourrait constituer une réponse adaptée.

**A l'issue du module 2 :** Les participants doivent mettre en œuvre une ou plusieurs MCP au sein de leur service ou organisation et transcrire leur expérience dans un dossier dans la perspective des épreuves de la certification.

## Documentation

Les documents ressources seront remis aux stagiaires et disponibles sur la plateforme numérique Moodenap.

## Modalités d'évaluation

La présence tout au long de la formation est obligatoire.

### 1. Évaluation des acquis :

Évaluation permanente des capacités et des compétences. Livret de suivi individuel. **La formation vise à être certifiante** (dossier pour Répertoire Spécifique en cours). **Épreuve de certification :** présentation d'un dossier professionnel et soutenance orale.

### 2. Évaluation de satisfaction

par questionnaire écrit et bilan oral.

A l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire.

# S'affirmer en osant prendre SA parole

Cette formation vise à mobiliser les ressources du stagiaire pour qu'il élabore ses propres réponses et leur mise en œuvre en se confrontant, par le biais d'expériences vécues et parlées, à ses difficultés pour les dépasser. Ce travail exigeant nécessite une grande implication relationnelle, émotionnelle et corporelle.

## Objectifs pédagogiques

A la fin de la session, le stagiaire sera capable de :

- Démontrer de l'assurance et de la confiance en soi en situation déstabilisante
- Développer sa capacité de prise de décision et le sens de l'initiative
- Intensifier sa qualité de concentration, d'écoute et de communication
- Oser affirmer Sa parole en public, en réunion, en situation professionnelle
- Se distancier des conflits et faire de son émotivité une alliée

## Éléments du contenu

- Travail de la qualité de présence à soi, aux autres
- Conscience du corps et de l'espace
- Travail de la fluidité verbale, l'improvisation

## Modalités pédagogiques

Mises en situation (ni jeu de rôle, ni vidéo, ni théâtre : il s'agit d'être soi-même).

Aucun travail sur table

**Nombre de places :** 12 places

**N° Harmonie :**

**Session 1 :** 50831955

**Session 2 :** 50831956

**Date limite d'inscription :**

**Session 1 :** Le 04/02/2022

**Session 2 :** Le 04/02/2022

**Durée :** 4 jours

**Dates :** 2 sessions au choix

**Session 1 :** Du 21/03/2022 (10h)  
au 25/03/2022 (12h)

Ou

**Session 2 :** Du 28/03/2022 (10h)  
au 01/04/2022 (12h)

**Lieu :** Énap

**Intervenant :**

Stéphane HOPPENOT

**Public visé :**

Tout public intervenant en milieu pénitentiaire

**Responsable de formation :**

[kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr)

05.53.98.92.10

**Assistante de formation :**

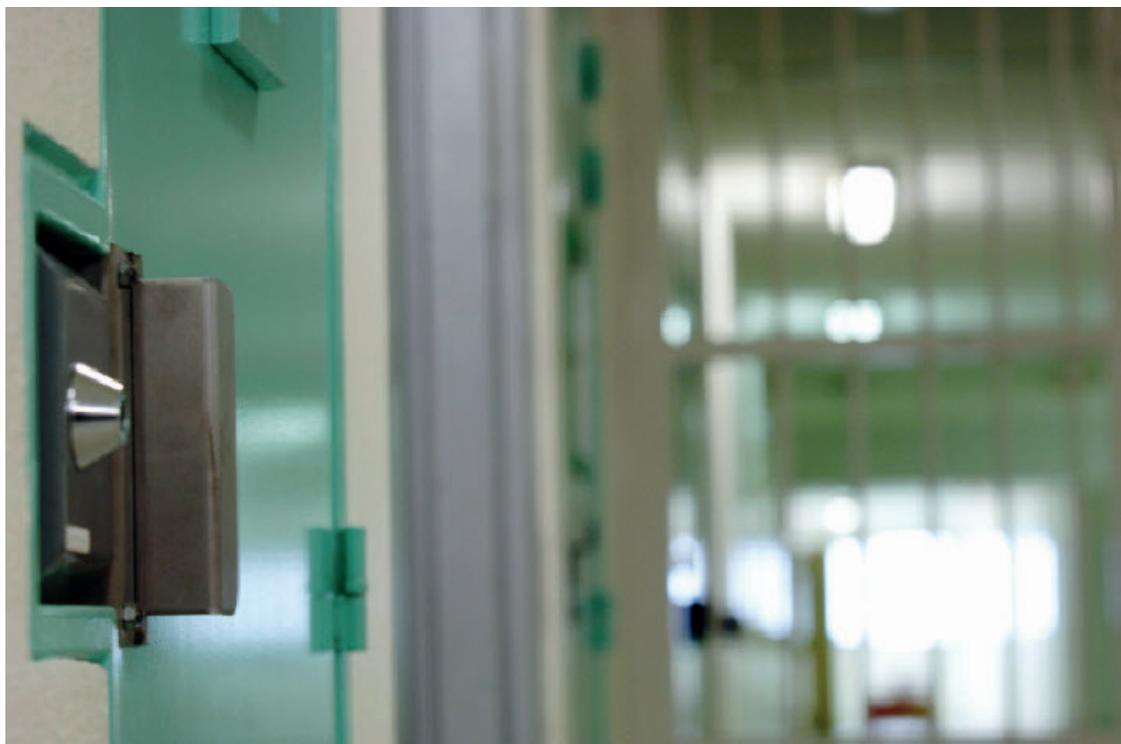
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)

05.53.98.92.06



# MAINTENANCE, TECHNOLOGIE ET LOGISTIQUE DES INFRASTRUCTURES

Identifier les pathologies du bâtiment .....	54
Intégrer les fondamentaux des marchés publics de travaux .....	55
Intégrer les fondamentaux des marchés publics de fournitures et services .....	56
Acquérir les fondamentaux de la maîtrise d'ouvrage publique – MOP .....	57
Assurer la maintenance préventive et les contrôles réglementaires dans les établissements en gestion publique et déléguée .....	58
Identifier les coûts JDD, la gestion des commandes et des stocks, la manipulation de fiches techniques de fabrication .....	59



# Identifier les pathologies du bâtiment

La maintenance du patrimoine devient un poste budgétaire important. La technicité des ouvrages, le développement des équipements techniques et la complexité croissante des installations entraînent des responsabilités juridiques importantes obligeant les responsables maintenance à plus de rigueur dans la gestion et l'organisation.

Cette formation a pour objectif la mise en place de mesures nécessaires de prévention, pour éviter les principales pathologies du bâtiment dans le cadre d'une opération de construction ou de rénovation.

## Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Élargir ses connaissances sur la sinistralité dans le bâtiment
- Analyser les principaux désordres du bâtiment et y apporter les remèdes appropriés (structures, façades et toitures)
- Identifier et résoudre les problèmes liés à l'humidité (remontées capillaires, condensation, ventilation)
- Établir un dossier d'exploitation et de maintenance
- Organiser un système de gestion : recueil des données, organisation et planification des interventions
- Conduire un diagnostic sur un patrimoine : méthodologie, outils pratiques, grilles
- Distinguer les principaux systèmes d'information : Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO), Gestion Technique Centralisée (GTC) et Gestion Technique du Bâtiment (GTB),

## Éléments du contenu

- **La pathologie du bâtiment**
  - Pathologies de l'enveloppe
  - Pathologies des charpentes bois, des couvertures
  - Pathologies des toitures terrasses et de leurs revêtements d'étanchéité
  - Pathologies liées à l'humidité
  - Ventilation des locaux d'habitation et des bâtiments tertiaires
- **La maintenance immobilière**
  - Politique d'exploitation et de maintenance d'un patrimoine
  - Mise en place d'un système de gestion de patrimoine

## Modalités pédagogiques

Apports didactiques

Cas pratiques

Échanges à partir de cas existants

**Nombre de places :** 15 places

**N° Harmonie :** 50832367

**Date limite d'inscription :**  
À déterminer

**Durée :** 3,5 jours

**Dates :**  
À déterminer

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
Prestataire

**Public visé :**  
Personnel technique de tout grade évoluant en établissement ou en DISP

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Aucun

**Responsable de formation :**  
[jose.marivela@justice.fr](mailto:jose.marivela@justice.fr)  
05.53.98.90.10

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

# Intégrer les fondamentaux des marchés publics de travaux

Les marchés publics de travaux appellent une connaissance précise des modalités de concours et des différentes phases d'exécution. Il s'agit de maîtriser parfaitement les obligations et contraintes administratives, techniques et financières de ces opérations.

## Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Intégrer les bases des marchés publics
- Identifier les spécificités des marchés publics de travaux
- Suivre un marché public de travaux du lancement à la réception des travaux

## Éléments du contenu

- Les travaux exécutés dans le cadre d'un ouvrage public
- La préparation d'un chantier de travaux publics
- La gestion des délais
- La gestion financière d'un marché public de travaux
- Les mesures coercitives et la résiliation d'un marché public
- La réception des travaux

## Modalités pédagogiques

Apports didactiques,  
Echanges et cas pratiques à partir d'exemples pénitentiaires

**Nombre de places :** 15 places

**N° Harmonie :** 50832368

**Date limite d'inscription :**  
À déterminer

**Durée :** 4 jours

**Dates :**  
À déterminer

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
Prestataire

**Public visé :**  
Personnel technique de tout grade évoluant en établissement ou en DISP

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Aucune

**Responsable de formation :**  
[jose.marivela@justice.fr](mailto:jose.marivela@justice.fr)  
05.53.98.90.10

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

# Intégrer les fondamentaux des marchés publics de fournitures et services

Participer à la préparation ou au suivi des marchés à titre administratif, technique ou comptable, exige des connaissances de base sur les marchés publics et leur nouvelle réglementation.

Comprendre l'essentiel des procédures et l'environnement des marchés est indispensable pour dialoguer plus efficacement avec les autres acteurs de l'achat public.

## Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser les bases des marchés publics
- Comprendre et savoir évoluer dans l'environnement des marchés/achats Publics
- Connaître les spécificités des marchés publics
- Suivre un marché public

## Éléments du contenu

### INITIATION AUX MARCHES PUBLICS, POST REFORME DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019 :

- Environnement juridique et notions clés ;
- La réglementation en vigueur ;
- Schéma d'organisation de la politique d'achat de l'État ;
- Paysage, acteurs et gouvernance de niveau national, ministériel et régional ;
- Les marchés de fournitures et prestations :
  - ✓ Les différents types de procédures et de marchés
  - ✓ Les différentes pièces de la consultation et du marché
  - ✓ La définition des besoins et le sourcing
  - ✓ Le développement durable dans les marchés de FCS
  - ✓ Les critères d'attribution
  - ✓ La dématérialisation dans les marchés publics
  - ✓ Passation des marchés de fournitures courantes et de services
  - ✓ Analyse des candidatures et des offres
  - ✓ La négociation
  - ✓ Les obligations en matière de FCS
  - ✓ L'exécution financière des marchés de FCS
  - ✓ Marchés et implications financières.

## Modalités pédagogiques

Apports didactiques,  
Echanges et cas pratiques

**Nombre de places :** 15 places

**N° Harmonie :** 50832369

**Date limite d'inscription :**  
À déterminer

**Durée :** 4 jours

**Dates :**  
À déterminer

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
FIO

**Public visé :**  
Personnel technique de tout grade évoluant en établissement ou en DISP

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Aucune

**Responsable de formation :**  
[jose.marivela@justice.fr](mailto:jose.marivela@justice.fr)  
05.53.98.90.10

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

# Acquérir les fondamentaux de la maîtrise d'ouvrage publique - MOP

Les missions des services techniques locaux et des départements des affaires immobilières évoluent vers des fonctions de gestionnaires du patrimoine immobilier qui se doivent de connaître la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique.

## Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Repérer les acteurs de la construction dans leurs contextes historique et réglementaire
- Définir les obligations qui pèsent sur le donneur d'ordre et les titulaires des marchés publics
- Identifier les responsabilités et les assurances mises en jeu dans le bâtiment
- Identifier le CCAG de travaux et de prestations intellectuelles

## Éléments du contenu

- La maîtrise d'œuvre intégrée à la maîtrise d'œuvre externalisée
- Les différents acteurs de la construction
- La loi MOP
- La démarche de programmation
- Le CCAG de travaux et de prestations intellectuelles
- La responsabilité avant et après réception des travaux
- La charge du maître d'ouvrage

## Modalités pédagogiques

Apports didactiques  
Cas pratiques  
Échanges à partir de cas existants

**Nombre de places :** 15 places

**N° Harmonie :** 50832370

**Date limite d'inscription :**  
A déterminer

**Durée :** 4 jours

**Dates :**  
À déterminer

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
Prestataire

**Public visé :**  
Personnel technique de tout grade évoluant en établissement ou en DISP

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Aucune

**Responsable de formation :**  
[jose.marivela@justice.fr](mailto:jose.marivela@justice.fr)  
05.53.98.90.10

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

# Assurer la maintenance préventive et les contrôles réglementaires dans les établissements en gestion publique et déléguée

La maintenance préventive a pour objectif de réduire la probabilité de défaillance d'un bien ou la dégradation d'un service rendu. Elle doit permettre d'éviter les défaillances des matériels en cours d'utilisation.

## Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les principales notions de maintenance du bâtiment
- Intégrer les différents outils et documents de mise en place et de gestion de la maintenance préventive réalisés par le prestataire (politique, stratégie et plan de maintenance, équipements critiques, dossiers de maintenance et services, gestion de la maintenance assistée par ordinateur (DAO))
- Assurer le contrôle et le suivi du prestataire sur la bonne réalisation des contrôles réglementaires applicables aux établissements pénitentiaires
- Contrôler la bonne levée de réserves et prendre en compte les limites de prestations

## Éléments du contenu

- **Sur la partie maintenance préventive :**
  - L'origine de l'organisation de la maintenance
  - L'analyse des textes de référence en matière de maintenance, notamment la X60000 et les normes qui en découlent
  - La mise en place de la maintenance sur un site patrimonial, les différentes étapes
  - L'importance des documents à mettre en place par la GD au titre du contrat : politique et stratégie et plan de maintenance, plan de pérennité, définition des équipements critiques (AMDEC)
  - L'intérêt d'une gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) dans les contrats en Gestion Déléguée et Partenariat Public Privé
- **Sur la partie contrôles réglementaires :**
  - Contrôles réglementaires dans les ERP pénitentiaires (sécurité incendie, sécurité des installations d'eau, sécurité des personnes, sécurité des installations)
  - Le suivi des contrôles réglementaires par un prestataire
  - Lecture d'un rapport de contrôle technique et mise en évidence des champs importants
  - Le suivi de la levée de réserves par le prestataire (mise en place d'un plan d'action mettant en évidence les limites de prestations AP/GD)
  - La communication sur les levées de réserves

## Modalités pédagogiques

Apports didactiques, échanges à partir de cas pénitentiaires existants

**Nombre de places :** 10 places

**N° Harmonie :** 50832371

**Date limite d'inscription :**  
À déterminer

**Durée :** 4 jours

**Dates :**  
À déterminer

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
Prestataire

**Public visé :**  
Personnel technique de tout grade évoluant en établissement ou en DISP

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Aucune

**Responsable de formation :**  
[jose.marivela@justice.fr](mailto:jose.marivela@justice.fr)  
05.53.98.90.10

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

# Identifier les coûts JDD, la gestion des commandes et des stocks, la manipulation de fiches techniques de fabrication

Les responsables cuisines des établissements à gestion publique, tout comme les directeurs des établissements, sont sensibilisés à la bonne gestion du secteur restauration.

Dans un souci constant d'amélioration du secteur restauration en lien avec l'outil informatique, le responsable cuisine doit gérer au quotidien plusieurs paramètres importants et indissociables : les stocks, les coûts, les fiches techniques tout en veillant à l'hygiène alimentaire et aux risques sanitaires.

## Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Suivre informatiquement ses stocks et ses commandes
- Assurer la gestion des coûts JDD
- Répertorier les différentes fiches techniques
- Créer une bibliothèque de recettes locales

## Éléments du contenu

- Le suivi des commandes
- La gestion des stocks
- Les calculs de poids de la matière
- La maîtrise des coûts
- Les fiches techniques de fabrication
- Les fiches recettes
- L'outil informatique au service du responsable cuisine

## Modalités pédagogiques

Apports didactiques  
Echanges à partir de cas existants

**Nombre de places :** 15 places

**N° Harmonie :** 50832373

**Date limite d'inscription :**  
À déterminer

**Durée :** 4 jours

**Dates :**  
À déterminer

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
Formateur interne  
occasionnel

**Public visé :**  
Personnel technique  
restauration de tout grade  
évoluant en établissement  
public

**Conditions d'admission /  
Pré requis :**  
Aucune

**Responsable de formation :**  
[jose.marivela@justice.fr](mailto:jose.marivela@justice.fr)  
05.53.98.90.10

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06



# SÉCURITÉ

Moniteur de sécurité incendie .....	62
Monitorat Sécurité Incendie Associé .....	63
Moniteur conduite opérationnelle .....	64
Monitorat sécurité pénitentiaire.....	65
Réfèrent IRIS.....	66
Formation des Responsables de formation et formateurs des personnels au risque NRBC-E en services déconcentrés...	67
Gérer le risque NRBC-E en services déconcentrés.....	68
Formation au module complémentaire de secours en intervention des personnels de surveillance (SIPS) .....	69
Module complémentaire armement ISP et MSP exerçant en base ERIS .....	70
Montée en compétence MSP vers ISP.....	71



# Département sécurité

## Moniteur de sécurité incendie

Le moniteur sécurité-incendie veille, dans le cadre de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, à la prévention des incendies. En lien avec les autorités compétentes, il participe à l'évaluation des procédures et des matériels de sécurité incendie. En étroite collaboration avec le service de formation, il participe à la mise en œuvre des actions de formation et de sensibilisation dans son domaine.

### Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Assurer la gestion et le suivi du matériel de protection et de lutte incendie au sein des établissements pénitentiaires
- Concevoir un dispositif de formation
- Animer des séances de formation théoriques et pratiques relatives à la sécurité incendie au sein des établissements relevant de l'administration pénitentiaire
- Contribuer à l'organisation de la sécurité incendie au sein des établissements pénitentiaires
- Apporter leurs connaissances techniques sur les matériels à leurs collègues et leurs supérieurs

### Éléments du contenu

- Réglementation relative à la sécurité incendie dans l'administration pénitentiaire (circ. Interministérielle DAP/DDSC du 12/01/2007 et arrêté du 18 juillet 2006)
- Note du 09/04/2014
- La prévention incendie
- La code de déontologie du service public pénitentiaire
- La formation des personnels
- Les différents moyens de protection et de lutte contre l'incendie
- Les risques liés au feu (la combustion, les phénomènes thermiques)
- Les principes d'extinction et la manipulation d'extincteur
- La sécurité individuelle et collective
- L'appareil respiratoire isolant (ARI)
- La méthodologie d'intervention pénitentiaire sous ARI
- Initiation à l'ingénierie pédagogique
- Identification des différentes séquences d'une action de formation et des objectifs pédagogiques
- Rédaction d'un scénario pédagogique
- Animation d'une séquence de formation
- Conception d'une action de formation

### Modalités pédagogiques

Exercices d'application, ateliers didactiques

**Nombre de places :** 12 places

**Durée :** 3 semaines

**Dates :**

A déterminer

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**

Instructeur sécurité incendie de l'Enap  
Formateur des personnels ou responsable de formation

**Public visé :**

Personnel de surveillance du corps d'encadrement et d'application ou du corps de commandement.

**Responsable de formation :**

[olivier.denis@justice.fr](mailto:olivier.denis@justice.fr)  
05 53 98 90 34

[carole.vitoux@justice.fr](mailto:carole.vitoux@justice.fr)  
05 53 98 89 81

**Secrétariat :**

[helene.durand@justice.fr](mailto:helene.durand@justice.fr)  
05 53 98 89 39  
[corinne.antonini@justice.fr](mailto:corinne.antonini@justice.fr)  
05 53 98 90 67  
[aurelie.arran@justice.fr](mailto:aurelie.arran@justice.fr)  
05 53 98 90 89

# Département sécurité

## Monitorat Sécurité Incendie Associé

Référents Incendie de leur DISP de rattachement, les Moniteurs Sécurité Incendie Associés Pénitentiaire ont vocation à concevoir et animer des séances de formation. Ils assurent également le maintien des acquis des moniteurs sécurité incendie des établissements, des bases ERIS et de la DAP.

### Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Décliner le dispositif national relatif aux enseignements en incendie
- Citer les Missions du moniteur sécurité incendie associé
- Assurer le renouvellement des acquis des moniteurs sécurité incendie

### Éléments du contenu

- Rôle et mission du moniteur sécurité incendie associé
- La réglementation relative à la sécurité incendie dans l'administration pénitentiaire
- Module de l'ingénierie de la formation
- La méthodologie d'intervention pénitentiaire sous ARI

### Modalités pédagogiques

Retour sur expérience  
Exposés participatifs  
Mises en situation

### Modalités d'évaluation

Animation de séances pédagogiques  
Validations écrites et orales

**Nombre de places** : 12 places

**Durée** : 1 semaine

**Dates** :

A déterminer

**Lieu** : Énap

**Intervenants** :

Instructeurs de la section incendie de l'Enap

**Public visé** :

Moniteurs sécurité incendie en DISP et ERIS, dispensant régulièrement des séances de formation et ayant une appétence particulière pour la formation

**Conditions**

**d'admission/Pré-requis** :

Moniteur sécurité incendie  
Ayant deux ans  
d'expérience en animation  
et à jour du renouvellement  
d'habilitation

**Responsable de formation** :

[olivier.denis@justice.fr](mailto:olivier.denis@justice.fr)  
05 53 98 90 34

[carole.vitoux@justice.fr](mailto:carole.vitoux@justice.fr)  
05 53 98 89 81

**Secrétariat** :

[helene.durand@justice.fr](mailto:helene.durand@justice.fr)  
05 53 98 89 39  
[corinne.antonini@justice.fr](mailto:corinne.antonini@justice.fr)  
05 53 98 90 67  
[aurelie.arran@justice.fr](mailto:aurelie.arran@justice.fr)  
05 53 98 90 89

# Département sécurité

## Moniteur Conduite opérationnelle

Le transfert de charge du ministère de l'Intérieur vers le ministère de la Justice des missions d'extractions judiciaires et d'escortes armées a été décidé par arbitrage interministériel en date du 30/09/2010.

L'Ecole nationale d'administration pénitentiaire a été investie par la D.A.P. de la construction et la mise en œuvre du dispositif de formation des agents pénitentiaires à ces nouvelles missions. Celle-ci implique un module de conduite opérationnelle.

### Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Mettre en œuvre la formation théorique et pratique relative à la conduite opérationnelle
- Valider les compétences des agents EJ formés à la conduite opérationnelle

### Éléments du contenu

#### **Théorique : (remise à niveau)**

- Réglementation : les véhicules d'intérêt général prioritaire, l'urgence
- Les différents véhicules utilisés dans le cadre des extractions judiciaires
- Topographie et connaissance des sites de travail, préparation des matériels
- et organisation de l'extraction
- Le dosage frein / accélérateur, transfert des charges
- Les trajectoires de conduite et les escortes en convoi
- Les différentes règles de bonne conduite sur la route

#### **Pratique : (remise à niveau)**

- Conduite en circulation normale, position des mains adaptées
- Passage d'un code de la route blanc
- Travail du regard et de la position de conduite sur slalom avant et arrière
- Le freinage d'urgence, l'évitement
- Prise de contrôle du véhicule lors d'une inconscience du conducteur
- Mise en application des trajectoires sur voie routière
- Vérification de sécurité et fouille du véhicule
- Mise en situation : départ d'une mission d'extraction judiciaire

### Modalités pédagogiques

Approche théorique, exercices d'application, simulation  
Validation des acquis de connaissances

### Modalités d'évaluation

Evaluation continue des gestes techniques et spécifiques effectués  
Evaluation continue de la pédagogie adaptée à la conduite opérationnelle  
Evaluation formative et certificative en continu

#### **Pédagogie évaluée :**

Fiche pédagogique, déroulé  
Les différentes méthodes pédagogiques adaptées aux gestes techniques  
La gestion de groupe  
La prise de parole en public

#### **Pratique évaluée :**

Embarquement /débarquement d'un véhicule léger ou d'un véhicule de transport de détenus (VTD)  
Les manœuvres en VTD  
Les déplacements pédestres en triangulation  
Les méthodes spécifiques de conduite défensive

**Nombre de places :** 9 à 12 places

**Durée :** 2 semaines

**Dates :**

A déterminer

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**

Instructeurs conduite opérationnelle de l'Énap et DISP

**Public visé :**

Personnel de surveillance du corps d'encadrement et d'application ou du corps de commandement

**Responsable de formation :**

[olivier.denis@justice.fr](mailto:olivier.denis@justice.fr)  
05 53 98 90 34

[carole.vitoux@justice.fr](mailto:carole.vitoux@justice.fr)  
05 53 98 89 81

**Secrétariat :**

[helene.durand@justice.fr](mailto:helene.durand@justice.fr)  
05 53 98 89 39

[corinne.antonini@justice.fr](mailto:corinne.antonini@justice.fr)  
05 53 98 90 67

[aurelie.arran@justice.fr](mailto:aurelie.arran@justice.fr)  
05 53 98 90 89

# Département sécurité

## Monitorat Sécurité pénitentiaire

Par la note DAP du 24 mars 2017 relative au dispositif de formation des ESP et ELSP, l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (Énap) est chargée de former et recycler les Instructeurs de sécurité Pénitentiaire et de former les moniteurs de sécurité pénitentiaire (MSP).

Cette formation est destinée aux personnels pénitentiaires du corps d'encadrement et d'application et du corps de commandement, aucun prérequis n'est exigé en TIR ou en TI et BPT.

### Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Renouveler les acquis des agents en établissements sur les techniques opérationnelles et les techniques du TIR
- Préparer et valider les agents à l'examen des unités de valeur de brigadier
- Renouveler les acquis des agents ayant obtenu une habilitation à une arme
- Participer à la formation du socle commun
- Participer à la formation initiale en sécurité pénitentiaire des publics à l'Énap
- Former les CPIP en FC
- Comprendre une fiche pédagogique
- Réaliser un déroulé pédagogique
- Réaliser des fiches d'exercices
- Réaliser des évaluations
- Prendre la parole en public
- Participer aux sessions de formation interrégionales dans le domaine de la sécurité Pénitentiaire sous l'autorité pédagogique des ISP en lien avec les URFQ

### Éléments du contenu

- Technique en armement
- Manipulation des armes
- Techniques d'intervention
- Techniques Bâton de Protection télescopique

### Modalités pédagogiques

Théorique  
Démonstrative  
Participative

### Modalités d'évaluation

Formatives sommatives (écrites et orales)

**Nombre de places :** 24 places

**Durée :** 14 semaines

**Dates :**

A déterminer

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**

Instructeurs de la section TIR et TIO de l'Énap  
ISP, MSP, MTA, MTIA en DISP

**Public visé :**

Personnels de Surveillance du corps d'encadrement et d'application ou du corps de commandement

**Conditions d'admission :**

Certificat de non contradiction à la pratique du sport intensif, des sports de combat et du tir

**Pré requis :**

Présélection en DISP

**Responsable de formation :**

[olivier.denis@justice.fr](mailto:olivier.denis@justice.fr)  
05 53 98 90 34

[carole.vitoux@justice.fr](mailto:carole.vitoux@justice.fr)  
05 53 98 89 81

**Secrétariat :**

[helene.durand@justice.fr](mailto:helene.durand@justice.fr)  
05 53 98 89 39  
[corinne.antonini@justice.fr](mailto:corinne.antonini@justice.fr)  
05 53 98 90 67  
[aurelie.arran@justice.fr](mailto:aurelie.arran@justice.fr)  
05 53 98 90 89

# Département sécurité

## Référent IRIS

IRIS est un logiciel d'entraînement à l'analyse d'images radioscopiques. Il a été conçu par des professionnels pénitentiaires.

L'objectif est non seulement de développer les compétences des agents en les professionnalisant dans la détection des menaces au tunnel à RX mais aussi de mutualiser les menaces.

### Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Identifier les objectifs du logiciel IRIS
- Citer la procédure pour créer une session agent IRIS
- Utiliser le kit de formation IRIS
- Utiliser le logiciel IRIS
- Valider les évaluations PEP et parloir

### Éléments du contenu

- 1<sup>ème</sup> Partie : présentation de la genèse d'IRIS
- 2<sup>ème</sup> Partie : présentation du kit de formation IRIS
- 3<sup>ème</sup> Partie : Procédure de création d'une session agent
- 4<sup>ème</sup> Partie : Manipulation du logiciel sur les temps parloir et PEP et évaluation
- 5<sup>ème</sup> Partie : Mise en place d'une formation IRIS
- 6<sup>ème</sup> Partie : Création de bagages et de signatures

### Modalités pédagogiques

Méthodes démonstrative et participative

### Modalités d'évaluation

Mise en place d'action de formation en fin de session  
Validation par examen parloir et pep

**Nombre de places** : 20 à 30 places

**Durée** : 1 Semaine

**Dates** : A déterminer

**Lieu** : Énap

**Intervenants** :

Formateur section  
sûreté/sécurité de l'Énap  
Les développeurs des  
services informatiques de  
l'Énap  
Référents IRIS en DISP

**Public visé** :

Formateurs  
Responsables de formation  
Personnels ciblés pour  
devenir référents IRIS

**Responsable de formation** :

[olivier.denis@justice.fr](mailto:olivier.denis@justice.fr)  
05 53 98 90 34

**Secrétariat** :

[helene.durand@justice.fr](mailto:helene.durand@justice.fr)  
05 53 98 89 39  
[corinne.antonini@justice.fr](mailto:corinne.antonini@justice.fr)  
05 53 98 90 67

# Département sécurité

## Formation des Responsables de formation et formateurs des personnels au risque NRBC-E en services déconcentrés

Le risque NRBC-E (nucléaire, radiologique, biologique, chimique – explosifs) doit être pris en compte autant dans le cadre d'accidents technologiques civils que lors d'actes terroristes.

L'intervention des personnels pénitentiaires s'inscrit dans le cadre général du plan vigipirate afin de prévenir ou faire face à ce risque.

Les URFQ dispenseront des actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des personnels.

### Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques dus à l'exposition des agents NRBC-E
- Appréhender le cadre légal et réglementaire
- Décliner la méthodologie d'intervention et les recommandations en cas d'alerte
- S'approprier la mallette pédagogique de sensibilisation

### Éléments du contenu

- Les risques NRBC-E
- Le cadre légal et réglementaire
- Les matériels de protection individuels et les différents équipements
- Les conduites à tenir (fiche réflexe)

### Modalités pédagogiques

Apports théoriques et techniques

**Nombre de places :** 20 places

**Durée :** A définir

**Dates :** A déterminer

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**

Instructeurs NRBC-E Énap  
section secours/incendie

**Public visé affecté en services déconcentrés :**

Formateurs des personnels  
Responsables de formation

**Responsable de formation :**

[olivier.denis@justice.fr](mailto:olivier.denis@justice.fr)

05 53 98 90 34

[carole.vitoux@justice.fr](mailto:carole.vitoux@justice.fr)

05 53 98 89 81

**Secrétariat :**

[helene.durand@justice.fr](mailto:helene.durand@justice.fr)

05 53 98 89 39

[corinne.antonini@justice.fr](mailto:corinne.antonini@justice.fr)

05 53 98 90 67

[aurelie.arran@justice.fr](mailto:aurelie.arran@justice.fr)

05 53 98 90 89

# Département sécurité

## Gérer le risque NRBC-E en services déconcentrés

L'évolution des missions de sécurité nécessite l'adaptation des pratiques opérationnelles.

Le risque NRBC-E (nucléaire, radiologique, biologique, chimique – explosifs) doit être pris en compte autant dans le cadre d'accidents technologiques civils que lors d'actes terroristes.

L'intervention des personnels pénitentiaires s'inscrit dans le cadre général du plan Vigipirate afin de prévenir ou faire face à ce risque.

Des personnels ERIS seront formés techniquement à la prévention et à l'intervention NRBC-E.

La formation est validante.

### Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques dus à l'exposition des agents NRBC-E
- Identifier les contraintes liées au port des tenues de protection individuelles
- S'équiper et intervenir en appliquant les règles de sécurité définies
- Appliquer la méthodologie d'intervention NRBC-E
- Réagir face à un risque identifié

### Éléments du contenu

- Les risques NRBC-E
- Les circulaires N700, N750 et N800
- Les appareils de mesure et la dosimétrie
- Les matériels de protection individuels
- Les procédures d'intervention
- La décontamination
- Intervenir en pluridisciplinarité avec des partenaires institutionnels spécialisés

### Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Mises en situation

**Nombre de places :** maximum 20 places

**Durée :**

A définir (2 semaines)

**Dates :** A déterminer

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**

Instructeurs NRBC-E Énap  
section secours/incendie

**Public visé :**

ERIS

**Responsable de formation :**

[olivier.denis@justice.fr](mailto:olivier.denis@justice.fr)

05 53 98 90 34

[carole.vitoux@justice.fr](mailto:carole.vitoux@justice.fr)

05 53 98 89 81

**Secrétariat :**

[helene.durand@justice.fr](mailto:helene.durand@justice.fr)

05 53 98 89 39

[corinne.antonini@justice.fr](mailto:corinne.antonini@justice.fr)

05 53 98 90 67

[aurelie.arran@justice.fr](mailto:aurelie.arran@justice.fr)

05 53 98 90 89

# Département sécurité

## Formation au module complémentaire de secours en intervention des personnels de surveillance (SIPS)

L'évolution des missions de sécurité nécessite le renforcement des pratiques opérationnelles de secours à la personne dans le cadre des escortes armées sur la voie publique, sécurisation intérieure et périmétrique.

Les agents qui assureront ces missions seront formés par des formateurs de PSC1 titulaire du module complémentaire SIPS.

L'Énap participe à cette formation complémentaire.

### Objectifs pédagogiques

- Restituer les techniques et gestes spécifiques au SIPS

### Éléments du contenu

- Le personnel de surveillance et son matériel
- Les mises en sécurité
- Le déséquipement
- Les plaies
- Les atteintes liées aux circonstances

### Modalités pédagogiques

Apports théoriques et techniques  
Exercices et mises en situation  
Validation des acquis et compétences

**Nombre de places :** 10 places

**Durée :** 12h

**Dates :** A déterminer

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
Formateurs PSC1/SIPS

**Public visé :**  
ESP

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Être titulaire du PSC1  
de moins de trois ans

**Responsable de formation :**  
[olivier.denis@justice.fr](mailto:olivier.denis@justice.fr)  
05 53 98 90 34

[carole.vitoux@justice.fr](mailto:carole.vitoux@justice.fr)  
05 53 98 89 81

**Secrétariat :**  
[helene.durand@justice.fr](mailto:helene.durand@justice.fr)  
05 53 98 89 39  
[corinne.antonini@justice.fr](mailto:corinne.antonini@justice.fr)  
05 53 98 90 67  
[aurelie.arran@justice.fr](mailto:aurelie.arran@justice.fr)  
05 53 98 90 89

# Département sécurité

## Module complémentaire armement

### ISP et MSP exerçant en base ERIS

Par la note DAP du 24 mars 2017, relative au dispositif de formation des équipes de sécurité pénitentiaire (ESP) et équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP), l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) est chargée de former et renouveler les habilitations des instructeurs sécurité pénitentiaire (ISP) et de former des moniteurs sécurité pénitentiaire (MSP).

La présente formation a pour objectif de développer les compétences des ISP et MSP exerçant en base ERIS, en validant un module complémentaire armement spécifique à leurs missions (armes non abordées lors de leur formation ISP et MSP).

#### Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires ISP et MSP exerçant en base ERIS seront en capacité de :

- Citer et expliquer le cadre réglementaire d'usage des armes en dotation en base ERIS ;
- Mettre en œuvre le pilotage et l'organisation des formations ERIS spécifique à leurs armements ;
- Coordonner et animer les différentes sessions de formations en base ERIS ;
- Restituer les techniques d'utilisation des armes en dotation dans les ERIS ;
- Evaluer les agents ERIS en vue du renouvellement des habilitations au port d'armes délivrées par les directeurs interrégionaux ;
- Renouveler les habilitations des moniteurs tir, TI et BPPL exerçant en base ERIS.

#### Éléments du contenu

- L'arme de poing en dotation glock 17
- Le fusil d'assaut HK G36 CV
- Le FLASH BALL
- Le P.I.E
- Le bâton de protection à poignée latérale (BPPL)
- Les méthodes pédagogiques
- Apports réglementaires relatives à l'usage de la force et des armes en dotation en base ERIS
- Apprentissages des techniques de tir et techniques d'utilisation du bâton de protection à poignée latérale (BPPL), par l'intermédiaire de mises en situation.

#### Modalités pédagogiques :

Apports théoriques et techniques

Exercices et mises en situation

Validation des acquis et compétences

La formation est soumise à validation des UC

**Nombre de places :** 18 stagiaires maximum par formation

**Durée :**  
2 semaines

**Date :** A déterminer

**Lieu :**  
ENAP

**Intervenants :**  
ISP et MSP section TIR et TIO  
ENAP

**Public visé :**  
ISP exerçant en base ERIS  
MSP exerçant en base ERIS

**-Conditions d'admission / Pré requis :**

- Être affecté en base ERIS
- Être qualifié et habilité ISP ou MSP
- Être à jour du renouvellement d'habilitation

**Responsable de formation :**  
**Responsable de formation :**  
[olivier.denis@justice.fr](mailto:olivier.denis@justice.fr)  
05 53 98 90 34

[carole.vitoux@justice.fr](mailto:carole.vitoux@justice.fr)  
05 53 98 89 81

**Secrétariat :**  
[helene.durand@justice.fr](mailto:helene.durand@justice.fr)  
05 53 98 89 39  
[corinne.antonini@justice.fr](mailto:corinne.antonini@justice.fr)  
05 53 98 90 67  
[aurelie.arran@justice.fr](mailto:aurelie.arran@justice.fr)  
05 53 98 90 89

# Département sécurité

## Montée en compétence MSP vers ISP

Par la note DAP du 24 mars 2017, relative au dispositif de formation des équipes de sécurité pénitentiaire (ESP) et équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP), l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) est chargée de former et renouveler les habilitations des instructeurs de sécurité pénitentiaire (ISP) et de former des moniteurs de sécurité pénitentiaire (MSP).

La présente formation a pour objectif la montée en compétence des MSP vers le niveau ISP.

Elle doit permettre aux MSP de consolider leurs compétences en pratiques professionnelles et sécuritaires, mais aussi de développer des compétences en ingénierie de formation et en ingénierie pédagogique, afin qu'ils soient en capacité de mettre en œuvre les formations dans les directions interrégionales. Cette formation les prépare également au pilotage des sessions de formation en coordination avec l'équipe pédagogique de l'ENAP, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ENAP et des URFQ. Cette formation est validante.

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Mettre en œuvre le pilotage et l'organisation des formations ESP et ELSP dans le respect des différents cahiers des charges pédagogiques de l'ENAP en lien avec les URFQ
- Construire, coordonner et animer les différentes sessions de formations en DISP et à l'ENAP
- Renouveler les habilitations des moniteurs sécurité pénitentiaire, des moniteurs TIR et TI
- Participer aux différents jurys de validation
- Evaluer les agents ESP et ELSP en vue du renouvellement des habilitations au port d'armes délivrée par les directeurs interrégionaux

### Éléments du contenu

- Ingénierie pédagogique et de formation
- Apport théorique sur l'organisation d'une formation
- Connaissance de la chaîne formative en DI
- Apport théorique sur la définition des différents plans de formation (PIF, PNF, PLF...)
- Analyse des besoins
- Animation de séances

### Modalités pédagogiques :

Affirmative  
Démonstrative  
Active (exercices  
d'application)

Nombre de places : 6

#### Durée :

1 ou 2 semaines

Date : À déterminer

#### Lieu :

ENAP

#### Intervenants :

Personnels du département sécurité de l'ENAP :  
(Responsable de formation, formateur, ISP, MSP)

#### Public visé :

MSP

#### Conditions d'admission

##### Pré requis :

- Être qualifié MSP et être à jour du renouvellement d'habilitation
- MSP ayant une expérience de 1 an minimum, particulièrement investi en animation dans le cadre des formations en DISP ou à l'ENAP

#### Responsable de formation :

[olivier.denis@justice.fr](mailto:olivier.denis@justice.fr)

05 53 98 90 34

[carole.vitoux@justice.fr](mailto:carole.vitoux@justice.fr)

05 53 98 89 81

#### Secrétariat :

[helene.durand@justice.fr](mailto:helene.durand@justice.fr)

05 53 98 89 39

[corinne.antonini@justice.fr](mailto:corinne.antonini@justice.fr)

05 53 98 90 67

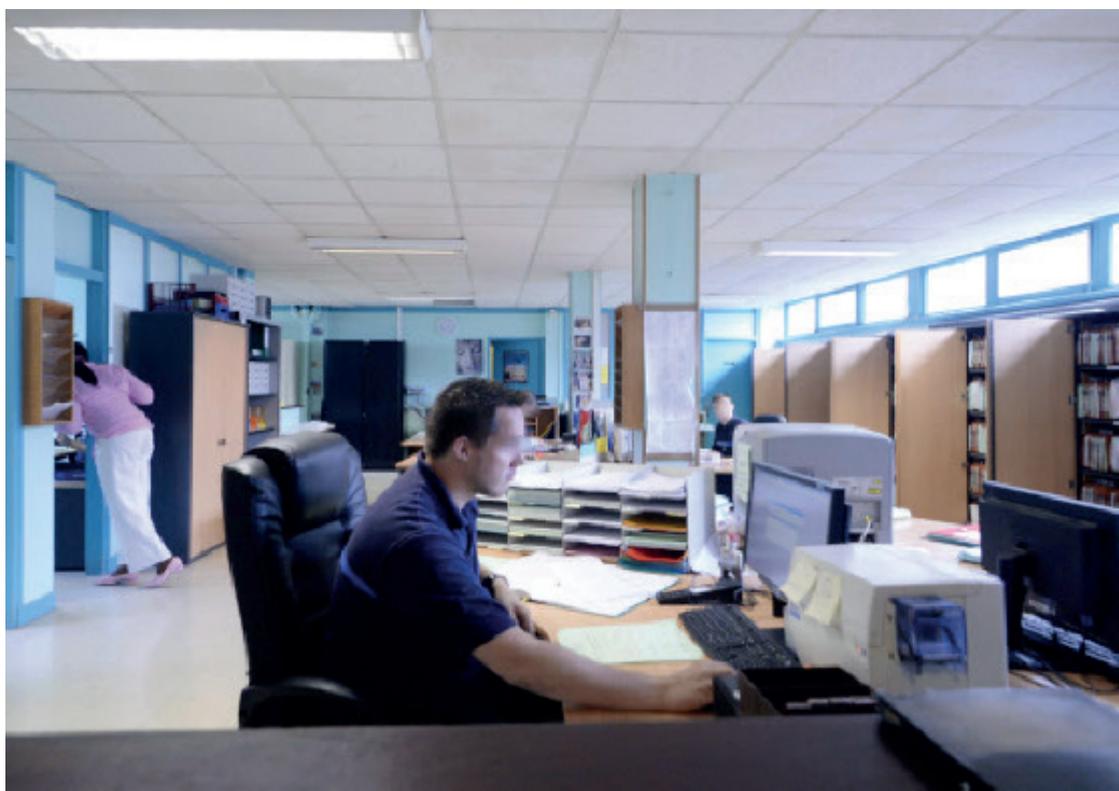
[aurelie.arran@justice.fr](mailto:aurelie.arran@justice.fr)

05 53 98 90 89



## DROIT - GREFFE

Grefte grands débutants (Niveau I) .....	74
Grefte Ecrouer /Lever un écrou en dehors des heures d'ouverture du service greffe .....	75
Grefte initiation (Niveau II) .....	76
Lire une situation pénale et un bulletin 1 d'un casier judiciaire .....	77
Harmoniser les pratiques Greffe (Niveau II) .....	78
Grefte Perfectionnement - Détention provisoire (Niveau III) <b>NOUVEAU</b> .....	79
Grefte perfectionnement – exécution des peines (Niveau III) .....	80
Grefte perfectionnement – application des peines (Niveau III) .....	81
Exécution transfrontalière des peines .....	82
Les mineurs et la détention .....	83
Rgpt greffiers application des peines des SJ et pénitentiaires .....	84
Rgpt greffiers exécution peines des SJ et pénit .....	85
Code de la justice pénale des mineurs : Les enjeux multiples de la réforme de la procédure pénale des mineurs .....	86
Bloc peines : la réécriture de l'échelle des peines .....	87
Bracelet anti rapprochement (BAR) – Dispositif et enjeux <b>NOUVEAU</b> .....	88
Instruments européens de coopération judiciaire en matière pénale .....	89
Périmètre action greffier cabinet mineurs -Activité post sentencielle .....	90
Périmètre d'action du Greffier du Service de l'Application des Peines .....	91
Périmètre d'action du Greffier de l'Exécution des Peines .....	92
Harmonisation les pratiques APPI .....	93
Bonnes pratiques APPI SPIP SAP .....	94



# Greffe Grands Débutants (Niveau I)

**Première étape du parcours de formation** des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires, ce module vise également à sensibiliser, l'ensemble des personnels contribuant aux procédures d'écrou/levée d'écrou en dehors des heures d'ouverture du service greffe, aux règles applicables en la matière. Ce module de formation fait partie intégrale du volet formation du PAQ Greffe.

## Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux agents nouvellement affectés dans les services greffe de :

- Identifier leur environnement professionnel et l'environnement judiciaire (chaîne pénale)
- Utiliser des outils méthodologiques adaptés à la gestion des activités courantes des services "Greffe"
- Procéder aux formalités d'écrou - Levée d'écrou sous Genesis
- Procéder à la gestion des déplacements/ mouvements
- Assurer la gestion des voies de recours
- Appréhender succinctement l'application des peines sous Genesis

## Éléments du contenu

- Le contexte de fonctionnement d'un service greffe
- La recherche documentaire
- La chaîne pénale : organisation juridictionnelle, hiérarchie des normes
- Le dossier pénal et les formalités liées à sa constitution, à sa gestion, à son archivage
- L'écrou - Levée d'écrou : textes, points de vigilance, formalités à accomplir
- Les déplacements (les extractions) : définitions, textes, Romeo
- Les voies de recours
- Approche succincte de l'application des peines

## Modalités pédagogiques

Apports théoriques  
Exercices de saisie sous Genesis

**Nombre de places** : 20 places

**Durée** : 4 jours

**Dates** :  
Deux sessions par trimestre

**Lieu** : Énap

**Intervenants** :  
Formateurs Énap

**Public visé** :  
Agents nouvellement affectés au sein des services Greffe des établissements pénitentiaires ou agents amenés à participer aux formalités d'écrou et de levées d'écrou

**Conditions d'admission / Pré requis** :  
Aucun

**Responsable de formation** :  
[aurora.mahieu-  
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)  
05.47.49.30.28

**Assistante de formation** :  
[stephanie.hamidani@justice.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)  
05.53.98.91.39

# Greffe Ecrouer /Lever un écrou en dehors des heures d'ouverture du service greffe

En dehors des heures d'ouverture du service greffe, les gradés de roulement sont amenés à réaliser des écrous/ levées d'écrou. A cette fin, il est indispensable de posséder certains fondamentaux en matière de greffe pénitentiaire.

## Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux gradés de roulement de :

- Disposer des prérequis nécessaires à la bonne compréhension de l'environnement judiciaire (chaîne pénale)
- Identifier les principaux titres de détention et leur validité
- Identifier les points de vigilance et de contrôle lors d'un écrou
- Identifier les contrôles à effectuer lors d'une OML
- Procéder aux formalités d'écrou - Levée d'écrou sous Genesis
- Procéder à la gestion des déplacements

## Éléments du contenu

- La chaîne pénale : organisation juridictionnelle, hiérarchie des normes
- L'écrou - Levée d'écrou : textes, points de vigilance, formalités à accomplir
- Les déplacements (les extractions) : définitions, textes
- FIJAIS FIJAIT

## Modalités pédagogiques

Apports théoriques  
Exercices de saisie sous Genesis  
Exercice de simulation

**Nombre de places :** 20 places

**Durée :** 4 jours

**Dates :**  
Une session par trimestre

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
Formateurs Énap

**Public visé :**  
Agents amenés à participer aux formalités d'écrou et de levées d'écrou

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Aucun

**Responsable de formation :**  
[aurore.mahieu-lequernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-lequernic@justice.fr)  
05.47.49.30.28

**Assistante de formation :**  
[stephanie.hamidani@justice.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)  
05.53.98.91.39

## Greffe Initiation (Niveau II)

La professionnalisation des personnels affectés au sein des services greffe constitue un des axes majeurs du PAQ Greffe.

**Deuxième étape de leur parcours de professionnalisation**, ce cycle de formation est organisé autour de trois modules indissociables.

Il intègre pour chacune des thématiques abordées (détention provisoire, exécution des peines et application des peines) la transcription des procédures via l'outil Genesis et le traitement de cas pratiques.

### Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux agents affectés dans les services greffe de :

- Renforcer leurs premières connaissances des techniques du greffe, acquises au sein de leur service d'affectation
- Développer leurs connaissances des mécanismes judiciaires et des situations pénales
- Appréhender les règles procédurales applicables en matière de détention provisoires, d'exécution et d'application des peines
- Optimiser l'utilisation de l'outil Genesis

### Éléments du contenu

- Les titres de détention avant et après jugement, la détention provisoire, le caractère exécutoire des décisions judiciaires
- L'exécution des peines : notions essentielles, les peines, les modalités d'individualisation des peines, notions de confusions des peines, notion de période de sûreté
- L'application des peines : organisation juridictionnelle, procédures, les différentes mesures d'aménagement de peines, la CAP, le DC
- Construction d'une situation pénale sur Genesis

### Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Traitement de cas concrets : construction d'une situation pénale

Approche par la mise en pratique sur l'outil Genesis

**Nombre de places** : 20 places

#### **Durée :**

3 modules **indissociables**  
de 4 jours chacun

#### **Dates :**

Deux sessions par trimestre

**Lieu** : Énap

#### **Intervenants :**

Formateurs Énap

#### **Public visé :**

Personnels affectés au sein des services Greffe, ayant acquis une expérience d'au moins 6 mois de pratique des activités de ces services, ou ayant suivi le module Greffe Grands Débutants (niveau 1 parcours de formation greffe)

#### **Conditions d'admission /**

#### **Pré requis :**

6 mois de greffe ou participation à la formation Grands Débutants

#### **Responsable de formation :**

[aurore.mahieu-lequernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-lequernic@justice.fr)

05.47.49.30.28

#### **Assistante de formation :**

[stephanie.hamidani@justice.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)

05.53.98.91.39

# Greffe Lire une situation pénale et un bulletin 1 d'un casier judiciaire

Le travail en milieu pénitentiaire suppose de posséder une connaissance approfondie des mécanismes de gestion d'une situation pénale afin d'en avoir une lecture efficiente pour proposer une prise en charge de la personne détenue adaptée.

Par ailleurs, le recensement de l'ensemble des décisions susceptibles d'être ramenées à exécution prononcées à l'encontre d'une personne condamnée à une peine d'emprisonnement ferme constitue un élément essentiel de la qualité du processus d'exécution des peines d'emprisonnement. En effet, ces diligences permettent de stabiliser les situations juridiques.

Ce module vise à faciliter la lecture de situations pénales et de bulletins 1 du casier judiciaire en apportant des précisions sur les mentions portées sur ces documents qui pourraient poser des interrogations pour les personnes habilitées à les consulter.

## Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux agents nouvellement affectés dans les services greffe ou en SPIP de :

- Lire une situation pénale et un bulletin 1 du casier judiciaire
- Comprendre les mentions portées sur les volets 5 d'une fiche pénale et le bulletin 1 du casier judiciaire
- Identifier les impacts sur les bandeaux et échéanciers dans Genesis

## Éléments du contenu

- Les différents volets d'une fiche pénale
- Les différents bulletins d'un casier judiciaire
- Les principes de lecture d'une situation pénale
- Les principes de lecture d'un casier judiciaire
- La comparaison situation pénale/ bulletin 1

## Modalités pédagogiques

Apports théoriques  
Exercices de lecture de B1 et de situation pénale  
Exercice de comparaison de B1 et de situation pénale

**Nombre de places :** 20 places

**Durée :** 4 jours

**Dates :**  
Une session par semestre

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
Formateurs Énap

**Public visé :**  
Agents nouvellement affectés au sein des services Greffe des établissements pénitentiaires ou CPIP ou agents amenés lire des B1 et des situations pénales dans le cadre de leurs missions

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Aucun

**Responsable de formation :**  
[aurore.mahieu-lequernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-lequernic@justice.fr)  
05.47.49.30.28

**Assistante de formation :**  
[stephanie.hamidani@justice.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)  
05.53.98.91.39

## Harmoniser les pratiques Greffe (Niveau II)

La professionnalisation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires constitue un des enjeux prioritaires du PAQ greffe déployé depuis 2013. Il précise les principales règles procédurales s'appliquant à chaque phase de la procédure pénale.

Ce module de formation vise à uniformiser les pratiques professionnelles greffe ainsi que les modalités de saisie sur Genesis.

### Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux participants de :

- Renforcer leurs connaissances des notions juridiques et mécanismes judiciaires inhérents au bon fonctionnement des services Greffe
- Faciliter leur appropriation des procédures de travail et leur bonne appréhension des situations pénales des personnes placées sous écrou
- Analyser et traiter les différentes situations pénales des personnes sous écrou

### Éléments du contenu

- Notions essentielles relatives à la détention provisoire, à l'exécution des peines (confusion, période de sûreté), à l'application des peines
- Intégration des réformes récentes
- Exercices d'entraînement aux calculs manuels de situations pénales et analyses de situations concrètes
- Travail en sous-groupe autour de cas pratiques

### Modalités pédagogiques

Apports théoriques  
Calcul manuel de situations pénales

**Nombre de places :** 20 places

**Durée :** 4 jours

**Dates :**  
Une session par semestre

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
Formateurs Énap

**Public visé :**  
Personnels affectés dans les greffes pénitentiaires avec une ancienneté d'une année

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
6 mois de greffe

**Responsable de formation :**  
[aurore.mahieu-lequernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-lequernic@justice.fr)  
05.47.49.30.28

**Assistante de formation :**  
[stephanie.hamidani@justice.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)  
05.53.98.91.39

## Greffe Perfectionnement – Détention provisoire (Niveau III)

La professionnalisation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires constitue un des enjeux prioritaires du PAQ greffe déployé depuis 2013.

**Troisième étape du parcours de formation greffe**, le cycle « Perfectionnement - Exécution des peines » doit permettre aux agents de s'adapter aux réformes législatives et de maîtriser les situations pénales complexes.

### Objectifs de formation

Permettre aux participants de :

- Développer leurs connaissances acquises en matière de détention provisoire
- Confronter leur expérience à l'approche de cas concrets et de situations complexes

### Éléments du contenu

- Rappels (définition/ critères de placement et maintien en détention provisoire/ régimes et lieu de détention)
- Placement en détention provisoire (autorités compétentes, personnes pouvant être placées en détention provisoire, conditions de fond et de forme)
- Durée de détention provisoire
- La mise en liberté
- Les voies de recours
- Incidences de la poursuite de l'information sur la détention provisoire

### Modalités pédagogiques

Apports théoriques  
Approche par l'exemple  
Traitement de cas concrets  
Retours d'expériences

**Nombre de places :** 20 places

**Durée :** 4 jours

**Dates :**  
Une session par semestre

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
FIO greffe, Magistrats

**Public visé :**  
Personnels en fonction au sein des services Greffe depuis au moins 18 mois et disposant des acquis de formation du cycle d'Initiation au Greffe en 3 modules

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Aucun

**Responsable de formation :**  
[aurora.mahieu-leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)  
05.47.49.30.28

**Assistante de formation :**  
[stephanie.hamidani@justice.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)  
05.53.98.91.39

# Greffe Perfectionnement – Exécution des peines (Niveau III)

La professionnalisation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires constitue un des enjeux prioritaires du PAQ greffe déployé depuis 2013.

**Troisième étape du parcours de formation greffe**, le cycle « Perfectionnement - Exécution des peines » doit permettre aux agents de s'adapter aux réformes législatives et de maîtriser les situations pénales complexes.

## Objectifs de formation

Permettre aux participants de :

- Développer leurs connaissances acquises en matière de traitement et de contrôle des procédures d'exécution des peines confiées aux services Greffe des établissements pénitentiaires
- Confronter leur expérience à l'approche de cas concrets et de situations complexes

## Éléments du contenu

- Rappels (échelle des peines/ vérification des pièces d'exécution/ prescription)
- Suspension et Fractionnement des Peines
- Réductions de Peine (C.R.P. / R.P.S. /R.P. Conditionnelle, Exceptionnelle)
- Confusions de Peine (Règles applicables en matière de concours d'infractions/ Confusion de Droit/ Confusion Facultative/ Confusion en cascade/ Procédure/Effets)
- Périodes de sûreté (règles applicables, PS de plein droit, PS facultative, durée, effets, procédure de mise en œuvre)

## Modalités pédagogiques

Apports théoriques  
Approche par l'exemple  
Traitement de cas concrets  
Retours d'expériences

**Nombre de places :** 20 places

**Durée :** 4 jours

**Dates :**  
Une session par semestre

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
FIO greffe, Magistrats

**Public visé :**  
Personnels en fonction au sein des services Greffe depuis au moins 18 mois et disposant des acquis de formation du cycle d'Initiation au Greffe en 3 modules

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Aucun

**Responsable de formation :**  
[aurore.mahieu-  
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)  
05.47.49.30.28

**Assistante de formation :**  
[stephanie.hamidani@justice.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)  
05.53.98.91.39

## Greffe Perfectionnement – Application des peines (Niveau III)

La professionnalisation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires constitue un des enjeux prioritaires du PAQ greffe déployé depuis 2013.

**Troisième étape du parcours de formation greffe**, le cycle « Perfectionnement - Application des peines » doit permettre aux agents de s'adapter aux réformes législatives et de maîtriser les situations pénales complexes.

### Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux participants de :

- Identifier l'organisation de la fonction judiciaire de l'application des peines et les impacts organisationnels qui en découlent pour le greffe
- Analyser et de traiter les situations pénales complexes des personnes condamnées

### Éléments du contenu

- Les juridictions de l'application des peines, leur fonction, leurs compétences
- La commission d'application des peines, sa fonction et ses compétences
- Les dispositifs applicables aux courtes peines, aux longues peines, aux fins de peine
- Calcul manuel de situations pénales et analyse de situations concrètes

### Modalités pédagogiques

Apports théoriques  
Approche par l'exemple  
Traitement de cas concrets  
Retours d'expériences

**Nombre de places :** 20 places

**Durée :** 4 jours

**Dates :**

Une session par semestre

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**

FIO greffe

**Public visé :**

Personnels en fonction au sein des services Greffe depuis plus d'un an et/ou ayant effectué les modules Initiation

**Conditions d'admission /**

**Pré requis :**

Aucun

**Responsable de formation :**

[aurora.mahieu-  
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)

05.47.49.30.28

**Assistante de formation :**

[stephanie.hamidani@justice.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)

05.53.98.91.39

# L'exécution transfrontalière des peines

Dans un cadre désormais mondialisé et dématérialisé, où les frontières sont devenues évanescentes, la délinquance acquiert une dimension transnationale.

Pour y faire face, de nouveaux outils de coopération internationale en matière pénale se sont développés. L'entraide en la matière s'est notamment intensifiée au sein de l'Union européenne dont le fonctionnement repose sur le principe de la confiance mutuelle.

Ces dispositifs concernent l'entraide aux fins d'enquête mais aussi et surtout aux fins de remise de personnes. Les greffes pénitentiaires sont à ce dernier titre particulièrement concernés.

Depuis le début des années 2000, ce sont ainsi plusieurs centaines de dossiers de remises de personnes détenues qui sont traités chaque année, depuis ou vers le territoire français, par les différentes instances compétentes, à commencer par les greffes pénitentiaires.

La formation proposée a vocation à apporter aux personnels des greffes pénitentiaires des éléments de compréhension et d'application des différentes procédures d'entraide pénale existantes en matière de remise des personnes avec un focus particulier sur les transfèrements de peines.

Elle doit *in fine* leur permettre d'identifier leur place et leur rôle dans ces différents dispositifs internationaux.

## Objectifs de formation

- Comprendre le fonctionnement général de l'entraide pénale internationale en France
- Appréhender les différentes procédures d'entraide pénale en matière de remise des personnes
- Différencier les dispositifs de transfèrement de personnes et de peine (RMJ) au sein de l'UE
- Savoir manipuler les fonctionnalités de Genesis en matière d'entraide pénale internationale

## Éléments du contenu

- Le cadre général de la coopération pénale internationale
- Les instruments de la coopération pénale internationale en matière de remise des personnes : extradition, mandat d'arrêt européen, remise temporaire, transfèrement temporaire, prêt de détenu, transfèrement et reconnaissance mutuelle de peine
- Le rôle des greffes dans l'instruction des procédures de remises transfrontalières des personnes
- Les modalités de calcul des peines à composante internationale

## Modalités pédagogiques

Apports théoriques  
Traitement de cas concrets : examen de situations pénales

**Nombre de places :** 15 places

**Durée :** 3,5 jours

**Dates :**  
Une session au 2<sup>e</sup> semestre

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
BEPI, PS4

**Public visé :**  
Agents affectés dans les greffes pénitentiaires prioritairement.

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Aucun

**Responsable de formation :**  
[aurore.mahieu-lequernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-lequernic@justice.fr)  
05.47.49.30.28

**Assistante de formation :**  
[stephanie.hamidani@justice.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)  
05.53.98.91.39

Apports théoriques  
Traitement de cas concrets : examen de situations pénales

**Nombre de places :** 15 places

# Les mineurs et la détention

Environ 235 000 mineurs sont impliqués dans des affaires pénales annuellement. Comprendre le fonctionnement actuel de la justice des mineurs, la mise en œuvre des décisions de justice ainsi que sensibiliser à la prise en charge des mineurs délinquants dans le cadre de la détention, constituent des enjeux essentiels.

## Objectifs de formation

- Acquérir les fondamentaux de la procédure pénale relative à la détention des mineurs
- Identifier les établissements pénitentiaires accueillant des mineurs et appréhender l'organisation de la détention

## Éléments du contenu

- Les mineurs dans les différentes phases du processus judiciaire en lien avec la détention (délivrance devant le juge des enfants, jugement du tribunal pour enfants, application des peines par le juge des enfants, phase d'instruction devant le juge d'instruction et intervention du juge des libertés et de la détention)
- Les détentions provisoires (conditions, délais...)
- Le mandat de dépôt
- L'exécution provisoire
- Les spécificités des établissements pour mineurs
- L'organisation de la détention
- Le rôle de la PJJ dans les EPM
- Focus sur les changements de la procédure pénale des mineurs depuis le CJPM

## Modalités pédagogiques

Apports théoriques  
Echanges entre greffiers pénitentiaires et judiciaires

**Nombre de places :** 5 places

**Durée :**  
3 jours

**Dates :**  
Du 07/06/2022 (14h) au  
10/06/2022 (17h)

**Lieu :**  
ENG

**Intervenants :**  
Co animation formateurs  
Énap et formateurs ENG

**Public visé :**  
Personnels affectés dans  
les greffes pénitentiaires  
avec une ancienneté de 6  
mois minimum

**Conditions d'admission /  
Pré requis :**  
6 mois de greffe

**Responsable de formation :**  
[aurore.mahieu-  
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)  
05.47.49.30.28

**Assistante de formation :**  
[stephanie.hamidani@justice.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)  
05.53.98.91.39

# Regroupement des greffiers de l'application des peines des services judiciaires et pénitentiaires

Organiser une rencontre des greffiers de l'application des peines des services judiciaires et pénitentiaires est l'occasion de perfectionner la pratique des greffes en matière d'application des peines, d'échanger entre les services judiciaires et pénitentiaires sur les dispositions juridiques, de partager les expériences et de mettre en commun les difficultés comme les attentes de chacun.

Les échanges permettront également d'instaurer une nouvelle culture professionnelle inscrivant la peine dans un parcours, un cheminement pour le condamné.

La formation proposée par l'École Nationale des Greffes et l'École nationale d'administration pénitentiaire s'organisera autour d'une rencontre des greffiers à Dijon ou Agen, complétée par un stage au sein des greffes des services d'application des peines des tribunaux de grande instance et des greffes pénitentiaires.

## Objectifs de formation

- Perfectionner ses connaissances en matière de procédure d'application des peines
- Confronter les expériences et échanger sur la pratique des greffes des services judiciaires et pénitentiaires
- Connaître in situ l'environnement professionnel des services d'application des peines judiciaires et pénitentiaires

## Éléments du contenu

Le programme de ce regroupement fonctionnel sera déterminé par l'actualité législative et jurisprudentielle et les échanges relatifs notamment à l'application de la procédure pénale par les services de l'application des peines et des greffes d'établissements pénitentiaires.

Le stage pratique sera organisé en lien avec les responsables de formation régionaux au sein soit du greffe de l'application des peines d'un tribunal de grande instance, soit du greffe d'un établissement pénitentiaire.

## Modalités pédagogiques

Apports didactiques  
Partage d'expérience / Tables rondes  
Travaux en sous-groupe

**Nombre de places :** 15 places

### Durée :

Module 1 (théorie) :  
3 jours

Module 2 (stage pratique) :  
1 à 2 jours au sein d'un greffe judiciaire

**Dates :** Du 19/12/2022 (14h)  
au 22/12/2022 (12 h)

### Lieu :

Énap / ENG

### Intervenants :

Formateurs Énap/ENG  
Greffier judiciaire  
Magistrat

### Public visé :

Personnels affectés dans un greffe pénitentiaire

### Conditions d'admission / Pré requis :

Avoir minimum un an de greffe pénitentiaire

### Responsable de formation :

[aurore.mahieu-lequernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-lequernic@justice.fr)  
05.47.49.30.28

### Assistante de formation :

[stephanie.hamidani@justice.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)  
05.53.98.91.39

# Regroupement des greffiers de l'exécution des peines des services judiciaires et pénitentiaires

Organiser une rencontre des greffiers de l'exécution des peines des services judiciaires et pénitentiaires est l'occasion de perfectionner la pratique des greffes en matière d'exécution des peines, d'échanger entre les services judiciaires et pénitentiaires sur les dispositions juridiques, de partager les expériences et de mettre en commun les difficultés comme les attentes de chacun.

Les échanges permettront également d'instaurer une nouvelle culture professionnelle inscrivant la peine dans un parcours, un cheminement pour le condamné.

La formation proposée par l'Ecole Nationale des Greffes et l'École nationale d'administration pénitentiaire s'organisera autour d'une rencontre des greffiers à Dijon ou Agen, complétée par un stage au sein des greffes des services d'exécution des peines des tribunaux de grande instance et des greffes pénitentiaires.

## Objectifs de formation

- Perfectionner ses connaissances en matière de procédure d'exécution des peines
- Confronter les expériences et échanger sur la pratique des greffes des services judiciaires et pénitentiaires
- Connaître in situ l'environnement professionnel des services d'exécution des peines judiciaires et pénitentiaires

## Éléments du contenu

Le programme de ce regroupement fonctionnel sera déterminé par l'actualité législative et jurisprudentielle et les échanges relatifs notamment aux pratiques de greffe : l'établissement des pièces d'exécution, le traitement des extraits principaux, la mise en œuvre des modalités d'exécution d'une peine d'emprisonnement...

Le stage pratique sera organisé en lien avec les responsables de formation régionaux au sein soit du greffe de l'exécution des peines d'un tribunal de grande instance, soit du greffe d'un établissement pénitentiaire.

## Modalités pédagogiques

Apports didactiques  
Partage d'expérience / Tables rondes  
Travaux en sous-groupe

**Nombre de places :** 15 places

### Durée :

Module 1 (théorie) :  
3 jours

Module 2 (stage pratique) :  
1 à 2 jours au sein d'un greffe judiciaire

### Dates :

Du 28/06/2022 (14 h) au  
01/07/2022 (12 h)

### Lieu :

Énap ou ENG

### Intervenants :

Formateurs Énap/ENG  
Greffier judiciaire

### Public visé :

Personnels affectés dans  
un greffe pénitentiaire

### Conditions d'admission / Pré requis :

Avoir minimum un an de  
greffe pénitentiaire

### Responsable de formation :

[aurore.mahieu-  
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)  
05.47.49.30.28

### Assistante de formation :

[stephanie.hamidani@justice.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)  
05.53.98.91.39

# Code de la justice pénale des mineurs : Les enjeux multiples de la réforme de la procédure pénale des mineurs

Ce code réforme en profondeur le droit pénal des mineurs: de la consécration de principes directeurs au nouveau schéma procédural, le texte réorganise l'intervention des acteurs du tribunal judiciaire. Pilotage, organisation et pratiques sont renouvelés. Comment travailler dans cette nouvelle architecture ? Ce colloque facilitera l'appropriation du code de justice pénale des mineurs en proposant un regard à 360° grâce aux analyses et aux explications précises de professionnels aux expertises complémentaires.

## Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux stagiaires de :

- Identifier les enjeux de la réforme
- Déterminer les impacts de la réforme
- S'approprier les nouveaux circuits procéduraux
- Opérer une analyse de la mise en œuvre effective du Code de la justice pénale des mineurs (CJPM)

## Éléments du contenu

- Mise en perspective de la création d'un code la justice pénale des mineurs : de l'ordonnance du 2 février 1945 à l'ordonnance du 11 septembre 2019
- Présentation des objectifs et des grands axes de la réforme de la procédure pénale des mineurs
- Regards croisés sur l'impact de la réforme sur les missions et l'organisation des services pénaux en charge des mineurs (parquet, cabinet de juge des enfants, service du tribunal pour enfants)
- Impact de la réforme sur le travail des acteurs et partenaires privilégiés des juridictions pour mineurs

## Modalités pédagogiques

Apports théoriques sous le format d'un colloque

**Nombre de places :** 15 places

**Durée :** 2 jours

**Dates :** Du 27/06/2022 (14h)  
au 29/06/2022 (12h)

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
Formateurs Énap

**Public visé :**  
Agents affectés dans les greffes, CPIP, DSP

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Aucun

**Responsable de formation :**  
[aurore.mahieu-  
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)  
05.47.49.30.28

**Assistante de formation :**  
[stephanie.hamidani@justice.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)  
05.53.98.91.39

## Bloc peines : la réécriture de l'échelle des peines

Afin d'accompagner la réforme des peines issue de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice entrée en vigueur le 24 mars 2020, l'École nationale des greffes propose une rencontre entre les fonctionnaires de la direction des services judiciaires et de l'administration pénitentiaire favorisant ainsi les nécessaires échanges sur les pratiques de greffe depuis l'instauration du « bloc peines ».

### Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux agents nouvellement affectés dans les services greffe de :

- maîtriser le nouveau « bloc peines » au sein des différents services de la chaîne pénale ainsi que dans les établissements pénitentiaires.
- partager et confronter les expériences
- d'échanger sur les pratiques de greffes des services judiciaires et pénitentiaires.

### Éléments du contenu

- Présentation des nouvelles dispositions de la loi
- Retours d'expériences depuis la mise en place du « bloc peine » en mars 2020
- Impact du « bloc peines » sur l'organisation des services, les façons d'appréhender une peine, les nouveaux circuits d'exécution dans les tribunaux.

Des focus seront apportés notamment sur les points suivants :

- Nouvelle échelle des peines correctionnelles
- DDSE peine autonome/peine aménagée
- Mandat de dépôt à effet différé
- Nouveaux seuils d'emprisonnement prononcés

### Modalités pédagogiques

Apports théoriques sous le format d'un colloque

**Nombre de places :** 10 places

**Durée :** 2 jours

**Dates :**

Du 08/06/2022 (14h ) au  
10/06/2022 (12 h)

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**

Formateurs Énap

**Public visé :**

Agents affectés dans les greffes, DPIP, DSP, CPIP

**Conditions d'admission /**

**Pré requis :**

Aucun

**Responsable de formation :**

[aurore.mahieu-  
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)  
05.47.49.30.28

**Assistante de formation :**

[stephanie.hamidani@justice.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)  
05.53.98.91.39

## Bracelet anti rapprochement (BAR) – Dispositif et enjeux

Adopté dans le cadre du Grenelle sur les violences conjugales, le bracelet anti rapprochement est déployé depuis novembre 2020. Ce dispositif nécessite l'intervention d'une pluralité d'acteurs, qu'il s'agisse des services de la chaîne pénale, des services des affaires familiales, des représentants des forces de sécurité intérieure, du SPIP, des associations de victimes agréées. Sa mise en œuvre implique une véritable coordination et un suivi renforcé.

### Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux agents de :

- Appréhender le processus de mise en œuvre d'un BAR
- Identifier les enjeux du dispositif
- Identifier précisément le rôle de chacun et les circuits de transmission des informations entre les magistrats, les forces de sécurité intérieure et les différents partenaires

### Éléments du contenu

- Présentation des objectifs et des grands axes du dispositif du BAR
- Regards croisés sur l'impact de la mise en œuvre
- Présentation des bonnes pratiques

### Modalités pédagogiques

Conférence : Apports théoriques sous le format d'un colloque

**Nombre de places :** 10 places

**Durée :** 1.5 jours

**Dates :**

Du 14/06/2022 (14h) au 15/06/2022 (17h)

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**

Formateurs Énap

**Public visé :**

DPIP, DSP, CPIP

**Conditions d'admission /**

**Pré requis :**

Aucun

**Responsable de formation :**

[aurore.mahieu-  
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)

05.47.49.30.28

**Assistante de formation :**

[stephanie.hamidani@justice.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)

05.53.98.91.39

# ENG - Instruments européens de coopération judiciaire en matière pénale

La suppression progressive des contrôles aux frontières au sein de l'Union européenne a considérablement facilité la libre circulation des citoyens européens, et partant celles des délinquants mais aussi des victimes d'infractions pénales. L'Union européenne a mis en place des instruments particulièrement efficaces afin de lutter contre la criminalité transfrontalière qui concerne aujourd'hui de très nombreuses enquêtes pénales. Les greffiers, premiers assistants des magistrats, se voient confier de plus en plus de missions dans le domaine de la coopération judiciaire, certains d'entre eux exerçant notamment à temps plein dans des services spécialisés dans l'entraide pénale.

## Objectifs de formation

- Renforcer ses connaissances juridiques et sa culture en matière de coopération pénale dans l'Union européenne
- Identifier et comprendre le fonctionnement des instruments de coopération pénale fondés sur le principe de reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires
- Savoir rechercher et utiliser les outils pratiques mis à disposition des professionnels de justice par l'Union européenne
- Rencontrer et échanger avec des acteurs de l'entraide pénale (enquêteurs, membres d'organisations européennes, agents du ministère de la justice)
- Préparer des projets de rédactions de demandes d'entraide pénale

## Éléments du contenu

- Historique, évolutions récentes et avenir de la coopération pénale dans l'Union européenne
- Mandat d'arrêt européen, décision d'enquête européenne, saisie et confiscation
- Coopération judiciaire post-sentencielle
- Coopération policière dans l'Union européenne
- Retour d'expérience

## Modalités pédagogiques

Apports théoriques  
Retours d'expérience  
Résolution de cas pratiques

**Nombre de places :** 2 places

**Durée :**  
2 jours

**Dates :**  
Du 13/12/2022 (14 h) au  
16/12/2022 (12 h)

**Lieu :** ENG

**Intervenants :**  
Formateurs ENG

**Public visé :**  
Agents affectés dans les  
greffes pénitentiaires

**Conditions d'admission /  
Pré requis :**  
Aucun

**Responsable de formation :**  
[aurore.mahieu-  
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)  
05.47.49.30.28

**Assistante de formation :**  
[stephanie.hamidani@justice.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)  
05.53.98.91.39

# ENG – Périmètre d'action d'un greffier d'un cabinet des mineurs : l'activité post-sentencielle

Le législateur ayant eu le souci de garantir au mineur qu'un même magistrat soit en charge de l'ensemble de son suivi, le juge des enfants et le tribunal pour enfants assurent l'application des peines des mineurs condamnés. En effet, il s'agira d'assurer l'effectivité des mesures, sanctions et des peines prononcées à l'encontre des mineurs, en collaboration avec la PJJ, l'éducateur étant le principal interlocuteur du mineur et du juge des enfants. L'affectation au sein d'un cabinet des mineurs en qualité de greffier des services judiciaires nécessite un accompagnement spécifique. Son ouverture aux greffiers pénitentiaires permet une plus grande identification du champ de compétence des différents acteurs et des règles procédurales régissant le droit applicable aux mineurs.

## Objectifs de formation

Acquérir les fondamentaux de la procédure pénale relative aux mineurs et de la pratique du greffier du juge des enfants en matière pénale pour le suivi post-sentenciel des mineurs condamnés

## Éléments du contenu

- Mesures et sanctions faisant l'objet d'un suivi
- Acteurs et partenaires dans le suivi post-sentenciel : greffe pénitentiaire, commission d'application des peines (CAP), service de la protection judiciaire de la jeunesse
- Application des peines :
  - grands principes de l'application des peines pour les mineurs
  - gestion des peines d'emprisonnement ferme, demandes d'aménagement 723-15 CPP, exécution de la peine en milieu fermé, aménagement de la fin de peine
  - gestion des autres peines (stages, TIG, sursis probatoire, DDSE, peine autonome...)

## Modalités pédagogiques

Apports théoriques

**Nombre de places :** 2 places

**Durée :** 3 jours

**Dates :**

Du 02/11/2022 (14 h) au 04/11/2022 (17 h)

**Lieu :** ENG

**Intervenants :**

Formateurs ENG

**Public visé :**

Agents affectés dans un greffe pénitentiaire gérant des situations pénales de mineurs

**Conditions d'admission / Pré requis :**

Aucun

**Responsable de formation :**

[aurore.mahieu-leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)  
05.47.49.30.28

**Assistante de formation :**

[stephanie.hamidani@justice.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)  
05.53.98.91.39

# ENG – Périmètre d'action du Greffier du service de l'application des peines

L'affectation au sein du service de l'application des peines d'un tribunal en qualité de greffier des services judiciaires nécessite un accompagnement spécifique. La formation proposée allie l'apprentissage de la pratique procédurale et l'utilisation du logiciel métier des greffiers judiciaires (APPI). Son ouverture aux greffiers pénitentiaires permet une plus grande identification du champ de compétence des différents acteurs et des règles procédurales applicables en matière d'application des peines.

## Objectifs de formation

- Identifier le périmètre d'action et les modalités de fonctionnement des greffiers du juge de l'application des peines
- Acquérir les fondamentaux de la procédure pénale relative à l'application des peines et de la pratique du greffier du juge de l'application des peines
- Utiliser l'appliquatif APPI dans le domaine d'intervention du greffier du juge de l'application des peines

## Éléments du contenu

- Les spécificités du poste de greffier du juge de l'application des peines : la gestion du cabinet, la tenue et la gestion des dossiers des condamnés, les relations de travail entre SPIP et SAP
- L'assistance du juge de l'application des peines :
  - Les différentes saisines du JAP
  - Le suivi et le contrôle des mesures restrictives et privatives de liberté (aménagement de peine, placement sous surveillance électronique...)
  - La gestion des audiences de l'application des peines
  - Les différentes décisions juridictionnelles du JAP
  - Les notifications de décisions
  - Les voies de recours
  - Les statistiques
- L'utilisation de l'appliquatif informatique APPI :
  - Présentation et paramétrage du logiciel (préférences)
  - La gestion des tâches et alertes, de l'agenda
  - La création des dossiers
  - La gestion des mesures, des évènements
  - Les éditions, les recherches (simples, avancées)
  - Les changements d'adresses et les transferts de dossiers

## Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Echanges entre greffiers des services pénitentiaires et des services judiciaires

Travaux en sous-groupe

**Nombre de places :** 3 places

**Durée :** 3 jours

**Dates :** 2 sessions au choix

**Session 1 :** Du 28/03/2022 (14 h) au 01/04/2022 (12 h) ou

**Session 2 :** Du 26/09/2022 (14h) au 30/09/2022 (12 h)

**Lieu :** ENG

**Intervenants :**

Chargés d'enseignement à l'ENG, intervenants institutionnels

**Public visé :**

Agents affectés en greffe pénitentiaire depuis environ un an.

**Conditions d'admission /**

**Pré requis :**

Expérience minimale d'un an en greffe pénitentiaire.

**Responsable de formation :**

[aurore.mahieu-leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)  
05.47.49.30.28

**Assistante de formation :**

[stephanie.hamidani@justice.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)  
05.53.98.91.39

# ENG – Périmètre d'action du Greffier de l'Exécution des Peines

L'affectation au sein du service de l'exécution des peines d'un tribunal en qualité de greffier des services judiciaires nécessite un accompagnement spécifique.

La formation proposée allie l'apprentissage de la pratique procédurale et l'utilisation du logiciel métier des greffiers judiciaires (Cassiopée).

Son ouverture aux greffiers pénitentiaires permet une plus grande identification du champ de compétence des différents acteurs et des règles procédurales applicable en matière d'exécution des peines.

## Objectifs de formation

- Identifier le périmètre d'action du greffier de l'exécution des peines
- Acquérir les fondamentaux de la procédure pénale relative à l'exécution des peines et de la pratique du greffier judiciaire en cette matière
- Visualiser l'applicatif Cassiopée module exécution des peines dans le domaine du greffier de l'exécution des peines des services pénaux, pour information

## Éléments du contenu

- Les spécificités du poste de greffier de l'exécution des peines : rôle et missions
- La procédure d'exécution des peines :
  - Les peines à mettre à exécution (y compris la contrainte pénale)
  - L'établissement des pièces d'exécution (relevé ou extrait de condamnation pénale, convocations diverses...)
  - La purge des situations pénales (recensement de l'ensemble des décisions susceptibles d'être ramenées à exécution prononcées à l'encontre d'une personne condamnée à une peine d'emprisonnement ferme), élément essentiel de la qualité du processus d'exécution des peines d'emprisonnement
  - Les différentes modalités d'exécution (notification et signification des peines, inscription aux différents fichiers, réception du paiement des amendes)
  - La transmission des pièces d'exécution (extraits aux finances, pour écrou, casier judiciaire...)
  - La gestion des recours en grâce, requêtes, du contentieux de l'exécution...
  - L'information de la victime dans la phase de l'exécution de la peine
  - L'inscription des décisions de la justice pénale au casier judiciaire national
  - La commission de l'exécution des peines, lieu d'échanges et de concertation au service de la coordination des acteurs de la chaîne pénale
- Visualisation de l'applicatif informatique Cassiopée, module exécution des peines :
  - Présentation de Cassiopée (page d'accueil, recherches et consultations d'affaires, les éditions, le didacticiel, l'aide en ligne)
  - Création et modification de dossiers
  - La gestion des mesures, des événements
  - Editions des pièces d'exécution d'une audience (en particulier lors d'un BEX)
  - Signification des jugements
  - Mise à exécution des peines privatives de liberté et autres peines ou mesures
  - Gestion des oppositions et appels
  - Echanges inter applicatif CASSIOPEE / CJN et transmission dématérialisée des pièces d'exécution

## Modalités pédagogiques :

Apports théoriques, échanges entre greffiers des services pénitentiaires et des services judiciaires

Nombre de places : 3 places

**Durée :** 4 jours

**Dates :** 2 sessions au choix

**Session 1 :** Du 11/04/2022 (14h) au 14/04/2022 (12h)  
OU

**Session 2 :** Du 19/09/2022 (14h) au 23/09/2022 (12h)

**Lieu :** ENG

### Intervenants :

Chargés d'enseignement à l'ENG, intervenants institutionnels

### Public visé :

Personnels affectés en greffe pénitentiaire ayant un ancienneté minimum d'un an.

### Conditions d'admission / Pré requis :

Expérience minimale d'un an en greffe pénitentiaire.

### Responsable de formation :

[aurora.mahieu-leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)  
05.47.49.30.28

### Assistante de formation :

[stephanie.hamidani@justice.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)  
05.53.98.91.39

# Harmoniser les pratiques APPI

Le logiciel APPI est le système d'information privilégié des SPIP. Il permet de garantir la traçabilité des interventions auprès du public pris en charge tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert et constitue le principal outil de communication avec les services de l'application des peines (SAP). Il est important pour chacun des acteurs d'appréhender l'ensemble des fonctionnalités de ce logiciel.

## Objectifs de formation

Permettre aux stagiaires de :

- Utiliser les fonctionnalités fondamentales d'APPI
- Extraire des données d'APPI

## Éléments du contenu

- Présentation de l'ergonomie du logiciel APPI
- Création de différentes mesures APPI (mesure type sortie d'audience, mesures pré-sentencielles...)
- Focus sur la fonctionnalité « bilan pécuniaire »
- Gestion des différentes mesures sur APPI
- Focus sur la mise TIG (création d'un organisme, d'un poste TIG et procédure complète avec le SAP)
- Extraction des données APPI sur tableur CALC

## Modalités pédagogiques

Apports théoriques  
Exercices de saisie sous APPI

**Nombre de places :** 10 places

**Durée :** 2 jours

**Dates :**  
Une session par semestre

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
Formateurs Énap

**Public visé :**  
Personnels administratifs affectés en SPIP,  
Directeurs des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Aucun

**Responsable de formation :**  
[aurora.mahieu-leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)  
05.47.49.30.28

**Assistante de formation :**  
[stephanie.hamidani@justice.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)  
05.53.98.91.39

## Bonnes pratiques APPI SPIP/SAP

Dans le cadre de la collaboration entre l'École nationale d'administration pénitentiaire et Ecole Nationale des Greffes, il est apparu important de permettre aux greffiers du juge de l'application des peines et aux personnels administratifs affectés en SPIP de délimiter le champ de compétence de chaque acteur en lien avec les possibilités sur le logiciel commun APPI.

### Objectifs de formation

- Comprendre et harmoniser la pratique d'APPI entre les services d'application des peines et les services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Identifier la répartition des tâches dans APPI entre le SPIP et le SAP
- Découvrir le fonctionnement général d'APPI (dossier, mesures, évènements, tâches, notes...)
- Savoir enregistrer une mesure
- Exporter et exploiter les données APPI dans Calc
- Savoir rechercher des informations sur Genesis

### Éléments du contenu

- Retour sur les fonctionnalités de base (page d'accueil, qui suis-je...)
- Création et gestion d'une mesure de Sursis TIG
- Création d'une mesure SME : type sortie d'audience
- Utilisation de la fonction « bilan pécuniaire » ; le recueil des versements aux parties civiles, ajout de parties civiles
- Création de mesures pré-sentencielles (enregistrées par le SPIP)
- De la détention provisoire à l'emprisonnement : Secrétariat SPIP / DPIP / Greffier JAP / CPIP
- Extractions de données APPI sur le tableur CALC
- Application sur l'effectif et les mesures en cours (auto filtres, filtres standards, rechercher remplacer, utilisation de formules, tableaux croisés dynamiques)
- Echange entre les pratiques SAP et SPIP

### Modalités pédagogiques

Apports théoriques  
Exercices pratiques sur APPI

**Nombre de places :** 8 places

**Durée :** 2 jours

**Dates :**

Du 06/07/2022 (14h) au  
08/07/2022 (12h)

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**

Formateurs Énap

**Public visé :**

Personnels administratifs affectés en SPIP, CPIP, DPIP

**Conditions d'admission /  
Pré requis :**

Aucun

**Responsable de formation :**

[aurora.mahieu-  
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)

05.47.49.30.28

**Assistante de formation :**

[stephanie.hamidani@justice.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)

05.53.98.91.39

# INGENIERIE DE FORMATION ET PEDAGOGIQUE

Gérer la gestion des formations continues sous SIRH Harmonie .....	96
Réaliser des supports de formation multimédia .....	97
Concevoir et animer une action de formation en qualité d'intervenant occasionnel <b>.OF.</b> .....	98
Animer une préparation aux épreuves de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) .....	99
Accompagner et former aux Techniques d'Optimisation du Potentiel : le praticien en TOP <b>NOUVEAU ...OF.</b> .....	100



# Gérer les formations continues sous SIRH Harmonie LSO

Le module Formation du Système d'Information de gestion des Ressources Humaines (SIRH) Harmonie est une application permettant d'assurer la gestion dématérialisée des formations continues.

Le requêteur IRHIS permet d'éditer des états statistiques.

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Gérer l'ensemble du flux « harmonie » du plan de formation à la création des sessions sous SIRH Harmonie LSO
- Gérer les sessions et les participants sous le portail gestionnaire
- Editer des états statistiques sur les requêtes prédéfinies avec IRHIS

## Eléments du contenu

- Gérer le besoin et le plan de formation
- Créer une session de formation
- Inscrire des participants
- Relier l'inscription au besoin
- Fixer ou annuler une session
- Gérer les absents/présents
- Transférer des participants
- Traiter ultérieurement
- Dupliquer une session et des participants
- Réaliser des statistiques avec le requêteur IRHIS

## Modalités pédagogiques

Apports didactiques

Mises en situation sur le logiciel

**Les stagiaires devront se munir de leur code accès à HARMONIE**

**Nombre de places :** 10 places

**N° Harmonie :** 50828724

**Date limite d'inscription :**  
Le 06/05/2022

**Durée :** 3 jours

**Dates :**  
Du 27/06/2022 (14h) au  
30/06/2022 (17h)

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
Formateur relais Harmonie

**Public visé :**  
Formateurs et RF,  
Chargé de formation,  
assistants de formation

**Conditions d'admission /  
Pré requis :**  
Disposer du code accès  
HARMONIE

**Responsable de formation .**  
[David.segura@justice.fr](mailto:David.segura@justice.fr)  
05.53.98.90.27

# Réaliser des supports de formation multimédia

Le numérique offre la possibilité de réalisation de supports de formation multimédia qui permettent d'enrichir, de renouveler l'approche pédagogique et d'ouvrir le champ de la formation à distance.

Cette session vise à permettre aux formateurs et responsables de formation de développer leurs compétences en matière de réalisation et d'utilisation de supports numériques.

## Objectifs Pédagogiques

- Identifier les utilisations pédagogiques possibles de supports multimédia
- Elaborer des supports de formation numériques
- Mettre en place des dispositifs d'évaluation interactifs

## Eléments du contenu

- Méthodologie d'élaboration de ressources
- Présentation d'outils de création multimédia utilisables par un formateur
- Utilisation d'outils autour de cinq grandes thématiques :
  - Présenter (présentation dynamique, vidéo, support interactif...)
  - Partager (mur numérique, partage et écriture collaborative de documents, ...)
  - Expérimenter (jeux interactifs)
  - Organiser (Mind Mapping)
  - Évaluer (quizz avec smartphones)
- Mise en situation pratique de créations **à partir de projets proposés par les apprenants** et/ou par l'intervenant

## Modalités pédagogiques

Réalisation de supports multimédia à partir de ressources apportées par les participants (vidéos, photos, audio, Powerpoint, textes, etc.)

Mise à disposition de tutoriels sur la plateforme de formation à distance MoodÉnap.

## Évaluation

Auto-évaluation des apprentissages et questionnaire de satisfaction.

**Nombre de places :** 8 places

**N° Harmonie :**

**Session 1 :** 50828372

**Session 2 :** 50828501

**Date limite d'inscription :**

**Session 1 :** Le 01/04/2022

**Session 2 :** Le 19/08/2022

**Durée :** 5 jours

**Date :** 2 sessions au choix

**Session 1 :** Du 16/05/2022 (14h) au 20/05/2022 (12h)

Ou

**Session 2 :** Du 10/10/2022 (14h) au 14/10/2022 (12h)

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**

Atelier du numérique  
Unité de formation  
interdisciplinaire et  
continue

**Public visé :**

Formateurs et responsables  
de formation des services  
déconcentrés et des écoles  
membres du RESP

**Conditions d'admission /  
Pré requis :**

Formateur ou responsable  
de formation étant à l'aise  
avec les outils  
informatiques.

**Responsables de la  
formation :**

Atelier Pédagogique du  
Numérique

[Liste.énap-apn@justice.fr](mailto:Liste.énap-apn@justice.fr)

[kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr)

05.53.98.92.10

**Assistante de formation :**

[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)

05.53.98.92.06

# Concevoir et animer une action de formation en qualité d'intervenant occasionnel

Dans le cadre de la conception et de l'animation d'une action de formation, maîtriser les éléments du contenu ne suffit pas. L'identification d'un processus de formation et l'utilisation de techniques pédagogiques adaptées sont des prérequis nécessaires afin de capter l'attention des participants et de leur offrir des conditions optimales d'apprentissage.

## Objectifs pédagogiques

- Repérer ses propres modes de fonctionnement en tant que formateur
- Identifier les principes de base de la pédagogie des apprenants adultes
- Rédiger des supports de formation
- Repérer les règles de fonctionnement du « groupe » afin d'en assurer la dynamique
- Repérer les différentes méthodes pédagogiques interactives
- Analyser les situations difficiles en animation et élaborer des solutions pour y faire face.

## Éléments du contenu

- La distinction entre but, objectifs de formation et objectifs pédagogiques
- La fiche pédagogique
- Les démarches, méthodes et techniques pédagogiques d'animation
- Les règles de fonctionnement du groupe
- Les outils du formateur : Ice breaker, jeux de présentation, règles de fonctionnement du groupe, jeux d'évaluation, question-réponse, régulation...
- Les techniques innovantes et les jeux pédagogiques
- Test : quel formateur êtes-vous ? Mieux se connaître en tant que formateur
- La gestion des situations d'animation difficiles

## Modalités pédagogiques

Apports théoriques  
Echanges  
Mises en situations  
Exercices pratiques (tests)

**Nombre de places :** 12 places

### VOUS ETES PARTENAIRE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ?

Frais d'inscription : 750 €

Hébergement et restauration possible sur le site de l'Enap (se renseigner)

**Vous êtes intéressé(e) par cette formation ? Vous souhaitez une formation en intra ?  
Ou toute autre information ?**

Contactez Kathy FTAÏS [kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr) 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047



N° Harmonie

Session 1 : 50833104

Session 2 : 50833147

**Date limite d'inscription :**

Session 1 : Le 18/02/2022

Session 2 : Le 01/07/2022

**Durée :** 5 jours

**Dates :**

Session 1 : Du 11/04/2022 (14h) au 15/04/2022 (12h)  
ou

Session 2 : Du 12/09/2022 (14h) au 16/09/2022 (12h)

**Lieu :** Énap

**Intervenant :**

Laurent TRONEL

**Public visé :**

Formateurs occasionnels

**Conditions d'admission /  
Pré requis :**

Aucun

**Responsable de formation :**

[Joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:Joelle.giroux-caussil@justice.fr)

05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**

[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)

05.53.98.92.06

# Animer une préparation aux épreuves de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

L'épreuve de RAEP rompt avec les anciennes épreuves académiques fondées sur des tests de connaissances. Trop de candidats passent encore ces épreuves en étant peu familiarisés avec la philosophie de cet exercice.

Le cadre interministériel qui introduit une épreuve de RAEP dans les concours de la fonction publique se prête bien à une formation du RESP. Par ailleurs, cette session s'inscrit dans les objectifs fixés par le schéma directeur pluriannuel du ministère de la justice (action 1 de l'axe 4).

Animer une session RAEP exige un savoir-faire spécifique puisqu'il s'agit de valoriser les candidats sur le fond comme sur la forme sur un projet professionnel qui soulève des enjeux personnels forts (promotion, mobilité...).

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'animer une session de préparation aux épreuves de RAEP. Ils pourront :

- Conforter leurs connaissances du cadre d'une épreuve de RAEP
- Acquérir ou développer des outils d'aide à la préparation d'une RAEP
- Identifier les attentes des jurys pour adapter l'accompagnement des stagiaires
- Contribuer à la conception d'une « mallette » pédagogique

## Éléments du contenu

- Présentation d'un dossier ressource
- Comparaison entre différents formats de formation possible
- Organisation de simulations d'épreuves
- Analyse de dossiers de candidats

## Modalités pédagogiques :

Cette formation alternera des apports théoriques et des échanges d'expériences pour finaliser ensemble une « mallette » pédagogique.

**Cette formation s'adresse à des futurs formateurs relais et non à des candidats à un concours.**

**Nombre de places :** 12 places

**N° Harmonie :** 50833260

**Date limite d'inscription :**  
Le 11/02/2022

**Durée :** 4 jours

**Dates :**  
Du 04/04/2022 (14h) au  
08/04/2022 (12h)

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
Joelle GIRAUX-CAUSSIL  
Formateur associé

**Public visé :**  
Responsables de formation  
et formateurs chargés  
d'animer une préparation  
aux épreuves de RAEP  
(inter directionnel  
Ministère de la Justice et  
RESP)

**Conditions d'admission /**

**Pré requis :**  
Être formateur, responsable  
de formation ou formateur  
occasionnel

**Responsable de formation :**  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

# Accompagner et former aux Techniques d'Optimisation du Potentiel : le praticien en TOP

## Objectifs pédagogiques

Identifier les facteurs de risques professionnels est essentiel pour mettre en œuvre des actions quotidiennes susceptibles de réguler, voire de limiter, ces risques à leur source.

Les techniques d'optimisation du potentiel (TOP), postures et techniques mentales individuelles, permettent de se créer une boîte à outils personnalisable contenant des techniques utilisables de façon autonome. Elles visent à permettre à chacun d'optimiser ses ressources personnelles, de s'adapter au mieux aux contraintes contextuelles, de gérer son stress, sa fatigue, sa vigilance et sa motivation.

La formation proposée vise à intégrer les outils de la méthode TOP et à les transmettre aux agents de l'administration.

La formation est composée de **4 modules indissociables**. La **présence** tout au long de la formation est **obligatoire**.

Il est nécessaire d'avoir préalablement suivi, dans les 2 années précédant le début de cette formation, la formation initiale TOP (FI-TOP) dans son intégralité. Pour permettre de valider ce prérequis, **une formation FI-TOP est programmée pour les stagiaires sélectionnés du lundi 24 janvier 2022 (14h) au vendredi 28 janvier 2022 (12h) (lieu à déterminer)**.

## Objectifs pédagogiques et compétences visées :

A la fin de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Exploiter ses connaissances développées lors de la formation initiale TOP (FI-TOP) au profit de ses élèves, collaborateurs et/ou dans sa pratique professionnelle ;
- Utiliser les pratiques TOP en contexte de formation afin de former des groupes à la méthode TOP ;
- Exprimer ses compétences relationnelles et pédagogiques en formation ou en accompagnement selon les personnalités et les cultures de ses interlocuteurs ;
- Construire une planification (programme) au profit d'un individu ou d'un groupe en l'adaptant au plus proche de sa demande ;
- Conduire et animer diverses séquences TOP afin d'accompagner ses apprenants en fonction de leur demande : stress du quotidien, stress professionnel, gestion de crise, gestion de la fatigue, performance dans la durée, soutien de sa motivation dans le temps... ;
- Analyser sa pratique qui fait l'objet d'un mémoire (formation praticien et contact terrain – transfert de compétences) et le soutenir publiquement.

## Profil(s) des stagiaires

Tout agent pénitentiaire **volontaire**, sélectionné par son administration, souhaitant intégrer la méthode TOP dans sa pratique professionnelle et la diffuser auprès de ses collègues par formation désigné par son administration.

## Programme et contenu

### Module 1- TOP POUR SOI (1) :

Consolider les connaissances de base développées lors de la formation initiale FI-TOP

N° Harmonie : 50820671

**Date limite d'inscription :**  
Le 05/11/2021

**Durée et dates de la formation :**

**16 jours** (4 modules indissociables de 4 jours soit 112h)

**+ 100h de travail personnel supervisé** (préparation pédagogique, accompagnement du mémoire)

**Module 1 :**

Du 28/02/2022 (14h\*) au 04/03/2022 (12h)

**Module 2 :**

Du 11/04/2022 (14h\*) au 15/04/2022 (12h)

**Module 3 :**

Du 09/05/2022 (14h\*) au 13/05/2022 (12h)

**Module 4 :**

Du 03/10/2022 (14h\*) au 07/10/2022 (12h)

**Horaires\* :**

Lundi : 10h-12h/14h - 17h30

Mardi : 8h30-12h00/14h-17h30

Mercredi : 8h30-12h00/14h-17h30

Jeudi : 8h30-12h00/14h-17h30

Vendredi : 8h30 - 12h00

\*horaires susceptibles d'être modifiés

**Prix Inter :**

**3000 € net de taxe (financés par la DISP d'appartenance)**

**Lieu de formation : Enap**

**Prérequis :**

**Avoir suivi dans son intégralité la formation initiale TOP (FI-TOP)** dans les 2 années précédant le début de cette formation (fournir attestation de formation)

**Modalités de sélection :**

Fiche d'inscription  
Lettre de motivation et CV  
Entretien de sélection par URFQ (appétence aux sciences humaines, aisance relationnelle, investissement personnel seront questionnés)

## Module 2- TOP POUR SOI (2) :

Maîtriser la méthode TOP pour gérer les différentes formes et niveaux de stress (pour favoriser les processus d'adaptation et aux situations complexes, stressantes et de crise), pour soutenir et développer la motivation

## Module 3- TOP AU SERVICE DES AUTRES (1) :

Développer des compétences relationnelles et pédagogiques pour former les apprenants à l'utilisation de la méthode TOP en individuel et collectif

**EVALUATION : Evaluation sur les acquis (en synchrone type Quizz et/ou asynchrone)**

## Module 4- TOP AU SERVICE DES AUTRES (2) et VALIDATION PRATICIEN TOP :

Maîtriser la méthode TOP pour prévenir et gérer la fatigue et intégrer la méthode TOP dans sa pratique professionnelle

Savoir analyser l'état et les causes de fatigue des personnes accompagnées ;

**CERTIFICATION : présentation du projet pédagogique et soutenance du mémoire (présentiel ou distanciel)**

**Du travail personnel** est demandé en intersession et en supervision pendant et/ou à l'issue de la formation praticien TOP : le travail sera consigné dans un carnet de bord personnel.

## Modalités pédagogiques

La formation est basée sur les principes de la pédagogie active et participative, elle alterne les méthodes expérientielle, réflexive, expositive et intégrative et place l'apprenant au cœur de sa formation.

## Méthodes mobilisées pour le suivi et modalités d'évaluation

### Evaluation formative et sommative des acquis en cours de formation

- Rédaction d'un mémoire mettant en avant l'intégration de la méthode TOP transposée dans sa pratique personnelle et professionnelle
- Soutenance publique du mémoire avec entretien final

L'implication des participants lors des exercices et mises en situations est appréciée et débriefée tout au long de la formation par les formateurs.

### Evaluation du niveau de satisfaction de la formation

Une **attestation de formation « praticien en TOP »** est délivrée aux stagiaires ayant satisfait aux exigences ci-dessus et sur la base de grilles d'évaluation (12/20 à chaque évaluation, si 10/20 un rattrapage est proposé sous réserve de n'avoir aucun point éliminatoire).

**Evaluation des acquis après la formation** par un questionnaire

## Informations complémentaires

L'activité en tant que praticien TOP au sein de l'administration pénitentiaire n'est pas indemnisée.

L'activité en tant que praticien TOP suggère une disponibilité au sein de la DISP (et pas uniquement au sein du service ou de l'établissement). Le supérieur hiérarchique doit en être conscient quand il donne son avis.

Au cours de la formation, pendant les modules, les stagiaires seront hébergés gratuitement sur le site de l'ENAP si le plan de charge le permet. Dans le cas contraire, les frais d'hébergement seront à la charge du service employeur.

## Pour plus d'informations :

<http://e->

[nap.enap.intranet.justice.fr/IMG/UserFiles/Files/FC\\_Programme\\_formation\\_Praticiens\\_TOP\\_%202022.pdf](http://e-nap.enap.intranet.justice.fr/IMG/UserFiles/Files/FC_Programme_formation_Praticiens_TOP_%202022.pdf)

Vidéo 1 : [http://e-nap.enap.intranet.justice.fr/IMG/mp4/fc\\_formation\\_les\\_top\\_presentation\\_fb.mp4](http://e-nap.enap.intranet.justice.fr/IMG/mp4/fc_formation_les_top_presentation_fb.mp4)

Vidéo 2 : [http://enap.enap.intranet.justice.fr/IMG/mp4/fc\\_formation\\_top\\_presentation\\_30sept2021.mp4](http://enap.enap.intranet.justice.fr/IMG/mp4/fc_formation_top_presentation_30sept2021.mp4)

**Nombre de places :** 10

### Intervenants :

Laurent SAURIAT, fondateur de TOP-CONSULTING, expert TOP, formateur  
Sébastien DUMONT, expert TOP, conférencier  
Caroline MUSSY, psychologue clinicienne, praticienne TOP  
Laurent VINÉ, spécialiste de la performance, expert TOP

### Responsable de formation :

[kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr)

### Assistante de formation :

[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)



# FORMATIONS D'ADAPTATION

Les adjoints techniques.....	104
Les techniciens.....	105
Les directeurs techniques.....	106
Les adjoints administratifs Module : Découverte de l'environnement professionnel.....	107
Les formateurs et les responsables de formation.....	108
Les moniteurs de sport pénitentiaires.....	109
Les assistants de service social pénitentiaire.....	110
Les enseignants nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire.....	111
Les RLE nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire.....	112
Les personnels affectés en Etablissements pénitentiaires pour Mineurs (EPM).....	113
Les personnels pénitentiaires affectés en Quartier Mineurs.....	114
Les ERIS.....	115



# Formation d'adaptation à la prise de fonction des adjoints techniques

La formation d'adaptation des adjoints techniques a pour but de les préparer à leur nouvel environnement professionnel.

## Objectifs pédagogiques

Permettre aux adjoints techniques de :

- Appréhender leur fonction par la connaissance de l'administration pénitentiaire, de ses missions et de son organisation
- Assurer la prise en charge de la population placée sous main de justice qu'ils seront conduits à encadrer par la connaissance de ses spécificités et des modalités de sa prise en charge

## Éléments du contenu

- Présentation générale de l'administration pénitentiaire
- Différents personnels
- Droits et obligations des fonctionnaires
- Déontologie et risques corruptifs
- Différents régimes de détention et le parcours pénal de la personne détenue
- Connaissances des caractéristiques de la PPSMJ
- Règlement intérieur des établissements
- Approche sécuritaire et renseignements
- Histoire pénitentiaire
- Le travail des détenus
- Initiation à la santé sécurité au travail
- Ecrits administratifs et professionnels
- Maintenance bâtiment, gestion production, restauration (suivant la spécialité de l'agent)

## Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices

**Nombre de places :** Déterminé par arrêté d'ouverture du concours

**Durée :**

2 semaines de stage (1 semaine de stage en tant que surveillant et 1 semaine stage de mise en situation) et 3 semaines de formation à l'Enap

**Dates :**

4<sup>ème</sup> trimestre 2022

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**

Formateurs Énap  
Formateurs associés Énap

**Public visé :**

Adjoints techniques

**Conditions d'admission / Pré requis :**

Etre admis à l'issue des concours interne et externe ou détaché dans le corps des adjoints techniques

**Responsable de formation :**

[jose.marivela@justice.fr](mailto:jose.marivela@justice.fr)  
05.53.98.90.10

**Assistante de formation :**

[myriam.gelly@justice.fr](mailto:myriam.gelly@justice.fr)  
05.53.98.92.15

# Formation d'adaptation à la prise de fonction des techniciens

La formation d'adaptation des techniciens a pour but de les préparer à leur nouvel environnement professionnel.

## Objectifs pédagogiques

Permettre aux techniciens de :

- Appréhender leur fonction par la connaissance de l'administration pénitentiaire, de ses missions et de son organisation
- Assister le directeur technique par l'acquisition de compétences en matière de développement de projet et d'organisation du travail
- Assurer l'encadrement d'ateliers de production ou d'actions de formation professionnelle par l'acquisition de connaissances sur la population placée sous main de justice et des modalités de sa prise en charge

## Éléments du contenu

- Présentation générale de l'administration pénitentiaire
- Différents personnels
- Droits et obligations des fonctionnaires
- Déontologie et risques corruptifs
- Différents régimes de détention et le parcours pénal de la personne détenue
- Connaissances des caractéristiques de la PPSMJ
- Règlement intérieur des établissements
- Approche sécuritaire et renseignements
- Histoire pénitentiaire
- Le travail des détenus
- Initiation Santé et sécurité au travail
- Ecrits administratifs et professionnels
- Les outils de la communication
- Management
- La conduite de réunion
- Initiation aux marchés publics
- Formation technique dans la spécialité

## Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices

**Nombre de places :** Déterminé par arrêté d'ouverture du concours

### Durée :

12 semaines de formation dont 4 semaines de stage en établissement

### Dates :

Entre le 15/11/2021 et le 27/05/2022

**Lieu :** Énap

### Intervenants :

Formateurs Énap  
Formateurs associés Énap  
Prestataires

### Public visé :

Techniciens

### Conditions d'admission / Pré requis :

Etre admis à l'issue des concours interne et externe ; détachement et liste d'aptitude

### Responsable de formation :

[jose.marivela@justice.fr](mailto:jose.marivela@justice.fr)  
05.53.98.90.10

### Assistante de formation :

[myriam.gelly@justice.fr](mailto:myriam.gelly@justice.fr)  
05.53.98.92.15

# Formation d'adaptation à la prise de fonction des directeurs techniques

La formation d'adaptation des directeurs techniques a pour but de les préparer à leur nouvel environnement professionnel.

## Objectifs pédagogiques

- Appréhender leur fonction d'encadrement des services techniques par la connaissance de l'administration pénitentiaire, de ses missions et de son organisation
- Assurer leur mission de conseil auprès des décideurs institutionnels, en développant des compétences managériales
- Identifier les PPSMJ, leurs caractéristiques et les modalités de leur prise en charge, notamment dans les domaines du travail pénitentiaire et de la formation professionnelle, pour contribuer aux missions de sécurité publique, d'orientation, d'observation et de préparation de la réinsertion sociale des personnes détenues

## Éléments du contenu

- Présentation générale de l'administration pénitentiaire
- Différents personnels
- Droits et obligations des fonctionnaires
- Déontologie et risques corruptifs
- Différents régimes de détention et le parcours pénal de la personne détenue
- Connaissances des caractéristiques de la PPSMJ
- Règlement intérieur des établissements
- Approche sécuritaire et renseignements
- Histoire pénitentiaire
- Le travail des détenus
- Rôle et responsabilité des cadres en matière de santé et sécurité au travail
- Les outils de la communication
- Management
- La conduite de réunion
- Les marchés publics et leurs contentieux
- Formation technique dans la spécialité
- Les astreintes de direction
- Initiation à la formation

## Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices

**Nombre de places :** Déterminé par arrêté d'ouverture du concours

### Durée :

12 semaines de formation dont 4 semaines de stage en établissement ou DISP et 1 semaine de stage hors institution pénitentiaire

### Dates :

Entre le 15/11/2021 et le 27/05/2022

### Lieu :

Énap

### Intervenants :

Formateurs Énap  
Formateurs associés Énap  
Prestataires

### Public visé :

Directeurs techniques

### Conditions d'admission / Pré requis :

Etre admis à l'issue des concours interne et externe, de la liste d'aptitude ou en détachement

### Responsable de formation :

[jose.marivela@justice.fr](mailto:jose.marivela@justice.fr)  
05.53.98.90.10

### Assistante de formation :

[myriam.gelly@justice.fr](mailto:myriam.gelly@justice.fr)  
05.53.98.92.15

## Formation d'adaptation à la prise de fonction des adjoints administratifs

### Découverte de l'environnement professionnel

Les adjoints administratifs du Ministère de la Justice peuvent postuler sur des postes différents au sein des directions de ce même ministère. Lorsqu'ils sont affectés dans l'administration pénitentiaire (AP), ils sont confrontés aux particularités de ce milieu. Cette formation permettra aux adjoints administratifs intégrant l'administration pénitentiaire de se situer dans leur nouvel environnement institutionnel et professionnel.

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les missions des personnels de l'administration pénitentiaire
- Repérer le fonctionnement des établissements pénitentiaires
- Identifier les caractéristiques des personnes détenues
- Identifier les mesures de contrôle lors de l'accès à un établissement pénitentiaire et les contraintes sécuritaires à l'intérieur d'un établissement pénitentiaire
- Identifier les spécificités des écrits administratifs et professionnels

### Éléments du contenu

- Présentation générale des postes occupés par un adjoint administratif dans l'administration pénitentiaire
- Organisation de l'administration pénitentiaire
- Droits et obligations des fonctionnaires (RH, congés...)
- Déontologie et risques corruptifs
- Différents types d'établissements et régimes de détention
- Caractéristiques des personnes placées sous main de justice (PPSMJ)
- Approche sécuritaire
- Écrits administratifs et professionnels

### Modalités pédagogiques

Apports théoriques, échanges et discussions.  
Modalités hybrides (présentiel et en distanciel)

**Nombre de places** : selon recensement

#### Durée :

1,5 jours en distanciel  
et 4 jours en présentiel du  
lundi 14h au vendredi  
12h

#### Dates :

A déterminer

**Lieu** : Énap

#### Intervenants :

Les départements de  
l'Énap  
Formateurs associés  
Énap

#### Public visé et conditions d'admission :

Adjoints administratifs de  
l'AP issus des  
recrutements avec et  
sans concours, les  
adjoints administratifs  
détachés dans l'AP et  
emplois réservés,

#### Assistante de formation

[myriam.gelly@justice.fr](mailto:myriam.gelly@justice.fr)

05.53.98.92.15

# Formation d'adaptation à la prise de fonction des formateurs et des responsables de formation

La formation d'adaptation des formateurs et responsables de formation d'une durée totale d'un an se compose d'une période initiale d'enseignements et de stages pratiques, préalable à la prise de fonction et d'un stage probatoire sur le lieu d'affectation.

## Objectifs pédagogiques

Cette formation, organisée par l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire, doit permettre l'acquisition et le développement des compétences nécessaires aux fonctions de formateur des personnels ou de responsable de formation.

## Éléments du contenu

UF 1 : S'inscrire en tant que formateur et responsable de formation dans son environnement professionnel

UF 2 : Contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques pénitentiaires en matière de formation

UF 3 : Accompagner et encadrer les personnels pénitentiaires

## Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices pédagogiques, mises en situation

**Nombre de places :** variable, en fonction des postes mis au concours

**Durée :**  
24 semaines dont 12 semaines de stage

**Dates :**  
Du 17/01/2022 au 01/07/2022

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
Formateurs Énap  
Formateurs associés Énap  
Prestataire

**Public visé et conditions d'admission :**  
Agents (surveillants, lieutenants et CPIP) admis à l'issue de l'examen professionnel de formateur/responsable de formation

**Responsable de formation :**  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**  
[myriam.gelly@justice.fr](mailto:myriam.gelly@justice.fr)  
05.53.98.92.15

# Formation d'adaptation à la prise de fonction des Moniteurs de sport pénitentiaires

La formation d'adaptation des moniteurs de sport a pour but de les préparer à leur nouvel environnement professionnel.

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation d'adaptation, le stagiaire sera capable de :

- Animer et encadrer la pratique sportive en toute sécurité tout en adaptant les activités aux besoins et aux attentes de l'ensemble des personnes détenues ;
- Communiquer autour des APS dans les situations de la vie professionnelle ;
- Contribuer au bon fonctionnement de la structure ;
- Mettre en place des projets d'animation sportive dans son établissement, notamment en inscrivant ces projets dans un contexte de partenariat.

## Éléments du contenu

Pour la 37<sup>ème</sup> promotion de MSP, l'architecture de formation se décline comme suit :

UC1 : se situer dans son environnement professionnel

- M1 - Identifier les dispositifs et politiques
- M2 - Approfondir sa connaissance psycho-physiologique des publics
- M3 - Se situer dans la fonction de moniteur de sport

UC2 : communiquer en situation professionnelle

- M1 - Communiquer avec les différents acteurs et partenaires
- M2 - Utiliser les outils de communication

UC3 : gérer l'organisation des activités physiques et sportives

- M1 - Elaborer et mettre en œuvre la programmation sportive annuelle
- M2 - Prendre en charge le dispositif sportif de l'établissement installations sportives

UC4 : animer les activités physiques et sportives

- M1 - Elaborer et planifier des actions d'animation d'activités physiques et sportives
- M2 - Prendre en charge un groupe dans une activité physique et sportive
- M3 - Encadrer les activités physiques et sportives

## Modalités pédagogiques

Apports didactiques, mises en situation, exercices.

**Nombre de places :** Déterminé par arrêté d'ouverture du concours

**Durée :** 1 an de formation en alternance et en deux parties distinctes

### **1<sup>ère</sup> partie :**

24 semaines de formation à l'Énap, dont 4 semaines de stage diagnostic et 5 semaines de stage de mise en situation dans l'établissement d'affectation

### **2<sup>ème</sup> partie :**

28 semaines de stage probatoire dans l'établissement d'affectation

### **Dates 1<sup>ère</sup> partie :**

Du 21/02/2022 au 29/07/2022

**Lieu :** Énap

### **Intervenants :**

Formateurs Énap  
Formateurs associés Énap  
Intervenants extérieurs

### **Public visé :**

Surveillants

### **Conditions d'admission / Pré requis :**

Etre admis à l'issue du concours interne

### **Responsable de formation :**

[joel.capucci@justice.fr](mailto:joel.capucci@justice.fr)  
05.47.49.30.09

### **Assistante de formation :**

[myriam.gelly@justice.fr](mailto:myriam.gelly@justice.fr)  
05.53.98.92.15

# Formation d'adaptation à la prise de fonction des assistants de service social pénitentiaires

La formation des assistants de service social pénitentiaires s'organise autour de 2 cycles :

- le cycle 1, d'une durée de 2 jours, organisé dès la prise de fonction par le secrétariat général,
- le cycle 2, organisé au plus tard dans les 6 mois de la prise de poste par l'Enap, d'une durée de 3 jours à distance et de 5 jours en présentiel, portera sur des compétences fondamentales centrées sur la connaissance de l'environnement pénitentiaire.

Cette formation doit permettre l'acquisition et le développement de compétences nécessaires aux fonctions d'assistant de service social pénitentiaire.

Elle a pour objectif de les aider à s'insérer dans ce nouvel environnement professionnel judiciaire/pénal et à adapter leur action en utilisant leurs connaissances de l'administration pénitentiaire, de ses services, de sa réglementation et de son public.

## Objectifs pédagogiques

- Identifier les spécificités de la déontologie pénitentiaire
- Se prémunir du risque corruptif
- Identifier le fonctionnement des établissements pénitentiaires
- Identifier les acteurs du parcours pénal de la PPSMJ
- Repérer les enjeux de la procédure pénale dans sa globalité
- Identifier la place et le rôle de l'ASS pénitentiaire
- Repérer les enjeux du secret professionnel des ASS en SPIP
- Améliorer sa pratique professionnelle et contribuer à l'amélioration de celle des autres

## Éléments du contenu

- La déontologie et l'éthique
- Le risque corruptif
- Le parcours pénal
- La découverte du service public pénitentiaire
- Le fonctionnement des établissements pénitentiaires
- Le secret professionnel des assistants de service social pénitentiaires
- L'action collective

## Modalités pédagogiques

Apports didactiques  
Ateliers de codéveloppement  
Tables rondes  
Echanges

**Nombre de places :** variable, en fonction du nombre d'ASS nouvellement nommés

**Durée :** 8 jours

**Dates :**

Session en présentiel : du  
14/03/2022 (14h) au  
18/03/2022 (12h)

**Lieu :** En distanciel puis en présentiel à l'Énap

**Intervenants :**

Professionnels pénitentiaires  
Prestateurs

**Public visé :**

ASS nouvellement affectés à l'AP (suite concours, détachement ou contractuels)

**Conditions d'admission /**

**Pré requis :**  
Aucun

**Responsable de formation :**

[kathy.ftais@justice.fr](mailto:kathy.ftais@justice.fr)  
05.53.98.92.10

**Assistante de formation :**

[myriam.gelly@justice.fr](mailto:myriam.gelly@justice.fr)  
05.53.98.92.15

# Formation d'adaptation à la prise de fonction des enseignants nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire

La formation des enseignants nouvellement nommés doit leur permettre, grâce à des enseignements théoriques et pratiques, d'acquérir la connaissance de l'administration pénitentiaire et de ses services ainsi que celle du public qu'ils vont avoir à former.

Il ne s'agit pas de s'immiscer dans la partie enseignement (les stagiaires ont quasi tous déjà exercé dans diverses structures). L'objectif visé est d'atteindre rapidement une connaissance suffisante de ce nouveau milieu professionnel.

L'enseignant en établissement pénitentiaire participe à la mission d'insertion par un travail pédagogique (avec les détenus) et pluridisciplinaire (participation aux différentes commissions concourant à l'insertion).

## Objectifs pédagogiques

- Identifier les politiques et orientations en matière d'enseignement dans l'AP
- Se situer dans un environnement professionnel nouveau et spécifique
- Appréhender de façon suffisante le public à former et son parcours pénitentiaire

## Éléments du contenu

- Les grandes orientations de l'Administration Pénitentiaire en matière d'insertion et d'enseignement
- Notions d'histoire pénitentiaire
- Questions vives : majeurs/mineurs/RLE
- Le parcours pénal
- La radicalisation
- Les caractéristiques de la personne détenue
- La découverte du service public pénitentiaire
- Le repérage des risques suicidaires
- Déontologie et risques corruptifs

## Modalités pédagogiques

Apports didactiques  
Groupes de travail

**Nombre de places :** variable, en fonction du nombre d'enseignants nouvellement nommés

**Durée :** 6,5 jours

**Dates :**  
Octobre et Novembre 2022  
(1,5 jours en distanciel et 5 jours en présentiel)

**Lieu :** Enap

**Intervenants :**  
Professionnels pénitentiaires  
Prestataires

**Public visé :**  
Enseignants

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Être nouvellement nommé dans un établissement pénitentiaire

**Responsable de formation :**  
[dominique.dejardin@justice.fr](mailto:dominique.dejardin@justice.fr)

**Assistante de formation :**  
[myriam.gelly@justice.fr](mailto:myriam.gelly@justice.fr)  
05.53.98.92.15

# Formation d'adaptation à la prise de fonction des responsables locaux d'enseignement (RLE) nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire

La formation spécifique des responsables locaux d'enseignement nouvellement nommés vise à faciliter l'adaptation à leurs fonctions. L'objectif est de balayer les différents champs de missions qui leur sont confiées, à l'interface entre l'administration pénitentiaire et l'éducation nationale, afin de renforcer leur expertise professionnelle.

Le RLE coordonne l'équipe enseignante et veille à garantir la participation de l'enseignement à la mission d'insertion par la cohérence du travail pédagogique (avec les détenus) et pluridisciplinaire (participation aux différentes commissions concourant à l'insertion et à la formation professionnelle).

## Objectifs pédagogiques

- Identifier les enjeux politiques des orientations en matière d'enseignement dans l'AP
- Acquérir et renforcer les gestes professionnels liés à la coordination de l'équipe de l'unité locale d'enseignement (ULE), dans le contexte pénitentiaire, avec les partenaires
- Acquérir une maîtrise du suivi du parcours pénitentiaire des élèves détenus

## Éléments du contenu

- La place et le rôle du RLE dans l'établissement pénitentiaire et vis-à-vis des partenaires
- Le film annuel du RLE
- Les outils du RLE (gestion et suivi, GENESIS...)
- La construction de l'offre de formation de l'ULE (de la prévention de l'illettrisme à la formation professionnelle)
- Le suivi du parcours scolaire de la personne détenue (mineure ou majeure)
- La coordination de l'équipe pédagogique et la gestion quotidienne des ressources humaines

## Modalités pédagogiques

Apports didactiques  
Groupes de travail

**Nombre de places :** variable, en fonction du nombre de RLE nouvellement nommés

**Durée :** 3 jours

**Dates :**  
Novembre 2022

**Lieu :** Enap

**Intervenants :**  
Professionnels pénitentiaires  
Prestataires

**Public visé :**  
RLE

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Être nouvellement nommé dans un établissement pénitentiaire

**Responsable de formation :**  
[dominique.dejardin@justice.fr](mailto:dominique.dejardin@justice.fr)

**Assistante de formation :**  
[myriam.gelly@justice.fr](mailto:myriam.gelly@justice.fr)  
05.53.98.92.15

# Formation d'adaptation à la prise de fonction des personnels affectés en Etablissements pénitentiaires pour Mineurs (EPM)

Le dispositif de formation destiné aux personnels de la DAP et de la DPJJ, affectés en EPM, a été conçu en 2007 afin d'outiller les agents récemment nommés au sein de ces structures.

L'objectif principal de cette formation consiste, pour assurer une complémentarité d'intervention des deux institutions dans la prise en charge des mineurs détenus, à faire évoluer les représentations des agents de la DAP et de la PJJ sur les rôles et missions de chacun et à les amener à travailler sur leur identité professionnelle.

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les spécificités de fonctionnement de la PJJ/DAP
- Énoncer le cadre réglementaire des personnels en EPM
- Décrire les spécificités de l'application du droit aux mineurs
- Expliquer les spécificités de l'adolescence
- Evaluer une situation et adapter son comportement en conséquence

## Éléments du contenu

Les contenus de formation seront définis par l'Enap et l'ENPJJ.

- Le cadre juridique de la détention des mineurs
- Les risques psycho sociaux
- Le travail sur les représentations
- Exercices de cohésion d'équipe
- Techniques de limitations de mouvements

## Modalités pédagogiques

Apports théoriques  
Mises en situations  
Analyse des pratiques

**Nombre de places :** Variable en fonction des CAP de mutations des surveillants et du nombre d'éducateurs PJJ nouvellement affectés en EPM.

**Durée :** 3 semaines  
**2 sessions théoriques**  
Session 1 : 4 jours  
Session 2 : 4 jours  
**1 session pratique**  
Stage de 4 jours entre les deux sessions théoriques

**Dates :**  
A déterminer

**Lieu :** ENPJJ et Énap

**Intervenants :**  
Variés

**Public visé :**  
Surveillants pénitentiaires  
et éducateurs PJJ

**Conditions d'admission /  
Pré requis :**  
Être récemment nommé  
au sein d'un EPM

**Responsable de formation :**  
[joel.capucci@justice.fr](mailto:joel.capucci@justice.fr)  
05.47.49.30.09

**Assistante de formation :**  
[myriam.gelly@justice.fr](mailto:myriam.gelly@justice.fr)  
05.53.98.92.15

# Formation d'adaptation à la prise de fonction des personnels pénitentiaires affectés en Quartier Mineurs

Confrontés aux difficultés que pose la prise en charge des mineurs incarcérés, les personnels pénitentiaires affectés en quartier mineurs doivent renforcer leurs compétences afin de mieux encadrer une population complexe, parfois imprévisible, et pour laquelle l'incarcération doit trouver un sens éducatif.

Pour ce faire, les personnels pénitentiaires spécialisés doivent s'approprier une nouvelle identité professionnelle de par la dualisation de leurs missions : garder, contrôler, réguler mais tout autant observer, écouter, accompagner et éduquer à travers les temps et les actes de la vie quotidienne.

## Objectifs pédagogiques

- Développer une communication bienveillante
- Identifier le fonctionnement des adolescents
- Identifier le cadre légal de la justice des mineurs
- Identifier le cadre judiciaire de la détention des mineurs

## Éléments du contenu

- Communication non violente
- Le cadre juridique de la détention des mineurs
- Le cadre législatif de la justice des mineurs
- La délinquance des mineurs
- La psychopathologie des mineurs détenus

## Modalités pédagogiques

Théâtre forum  
Apports théoriques

**Nombre de places :** variable, en fonction des prises de fonction.

**Durée :**  
2 semaines (1 semaine en présentiel et 5 jours en distantiel)

**Dates :** A déterminer

**Lieu :** Énap

**Intervenants :**  
Variés

**Public visé :**  
Personnels de surveillance de tout grade.  
Personnels de direction

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Être en poste dans un quartier mineurs

**Responsable de formation :**  
[dominique.dejardin@justice.fr](mailto:dominique.dejardin@justice.fr)  
05.53.98.90.36

**Assistante de formation :**  
[myriam.gelly@justice.fr](mailto:myriam.gelly@justice.fr)  
05.53.98.92.15

# Département sécurité

## Formation d'adaptation à l'emploi ERIS

Cette formation d'adaptation d'une durée de 13 semaines a pour finalité l'acquisition et le développement des compétences et pratiques professionnelles de ces fonctionnaires au regard des nouvelles missions qu'ils sont appelés à exercer au sein d'une équipe régionale d'intervention et de sécurité. Elle fait l'objet d'une évaluation.

### Objectifs Pédagogiques

- A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :
- Faire face aux situations de crise et gérer le stress qu'elles peuvent induire ;
- D'intervenir armés et/ou avec l'équipement approprié en établissements pénitentiaires en toute sécurité en respectant le cadre réglementaire et les procédures d'emploi en vue de sécurisation, de maintien et de rétablissement de l'ordre ;
- D'assurer des escortes armées en toute sécurité.

### Éléments du contenu

- L'intervention professionnelle (IP) ;
- Les fondamentaux, maîtrise sans arme et avec arme de l'adversaire ;
- Le maintien de l'ordre ;
- Le stress : définition, cause, différents facteurs du stress professionnel spécifique, manifestation, conséquences ;
- Le matériel d'intervention et le maintien de l'ordre ;
- Les techniques fondamentales individuelles ;
- Les techniques de combat et de défense ;
- Les techniques d'intervention en équipe constituée ;
- Le menottage sous la force armée ;
- Armement en dotation dans l'administration pénitentiaire ;
- Réglementation relative à l'usage de la force armée ;
- La doctrine générale en matière de maintien de l'ordre (MO) ;
- Le barrage d'arrêt fixe (BAF) ;
- L'expression des ordres en MO ;
- La section de protection et d'intervention (SPI) ;
- La préparation et l'exécution des escortes ;
- Les déplacements en convoi ;
- Les procédures d'urgence.

### Modalités pédagogiques :

Apports didactiques, mises en situation, simulation, exercice d'application.

**Nombre de places :** 35 places

**Durée :**  
13 semaines

**Date :**  
De la semaine 47 à la semaine 50 puis semaine 1 à semaine 9

**Lieu :**  
Énap et site extérieur

**Intervenants :**  
Instructeur Énap

**Public visé :**  
Personnels de surveillance admis à l'issue de la sélection professionnelle ERIS.

**Responsable de formation :**  
[olivier.denis@justice.fr](mailto:olivier.denis@justice.fr)  
05 53 98 90 34

[carole.vitoux@justice.fr](mailto:carole.vitoux@justice.fr)  
05 53 98 89 81

**Secrétariat :**  
[helene.durand@justice.fr](mailto:helene.durand@justice.fr)  
05 53 98 89 39  
[corinne.antonini@justice.fr](mailto:corinne.antonini@justice.fr)  
05 53 98 90 67  
[aurelie.arran@justice.fr](mailto:aurelie.arran@justice.fr)  
05 53 98 90 89



# FORMATION DIPLÔMANTE

MASTER 2 Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme..... 118



# Département Droit et Service Public

## MASTER 2

### Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme

Cette offre correspond à la volonté de mixer au sein d'une formation débouchant sur un diplôme universitaire de niveau Bac+5 un public d'étudiants et de professionnels issus de l'administration pénitentiaire ou de partenaires (magistrature par exemple). Ce master accueille également des professionnels étrangers envoyés par l'administration dont ils relèvent. Ce diplôme repose sur une convention tripartite passée entre l'université de Pau et des Pays de l'Adour, l'université de Bordeaux et l'Énap. Il se déroule sur 4 modules étalés sur deux années universitaires pour les professionnels. La formation est dispensée à l'antenne universitaire d'Agen.

#### Objectifs de formation

- Former des professionnels aux outils juridiques dans le domaine du droit de l'exécution des peines et des droits de l'homme
- Consolider ses connaissances en la matière afin d'acquérir une spécialisation dans un domaine en pleine évolution et de plus en plus technique
- Avoir une approche pluridisciplinaire et globale de l'environnement juridique de l'exécution des peines, afin d'obtenir un diplôme qualifiant à vocation professionnelle

#### Éléments du contenu

Les enseignements sont répartis sur **deux années** au titre de la formation continue et se composent de quatre modules de 3 à 4 semaines chacun.

Les différents modules portent sur les thèmes suivants :

- Régime de détention et vie carcérale
- Contrôle juridictionnel de la détention
- Mesures non privatives de liberté
- Les systèmes pénitentiaires – approche comparée

#### Modalités pédagogiques

Apports didactiques

**Nombre de places :** 15 places

**Durée :** 2 ans

**Dates :**

2 modules la 1<sup>ère</sup> année  
2 modules la 2<sup>ème</sup> année

**Lieu :**

Faculté d'Agen  
(enseignement)  
Énap (hébergement)

**Intervenants :**

Professeurs des universités de Bordeaux et PAU.  
Professionnels de l'Administration Pénitentiaire,  
Personnel Énap,  
Spécialistes de l'exécution des peines,  
Universitaires étrangers  
Membres du conseil de l'Europe

**Public visé :**

Étudiants  
Personnels pénitentiaires  
Personnels du Ministère de la Justice

**Conditions d'admission /**

**Pré requis :**

3 ans d'ancienneté minimum  
Diplôme universitaire niveau Master1  
(Possibilité d'une VAE préalable ou d'une VAE acceptée par l'Université de PAU)

**Responsable de formation :**

[Francois.Fevrier@justice.fr](mailto:Francois.Fevrier@justice.fr)

Cf site internet.....120



## **Les catalogues des formations du RESP :**

- **Les ateliers du service public (ASP)**
- **Les sessions “développement des compétences des professionnels de la formation”**

**sont disponibles sur le lien suivant**

**<http://www.resp-fr.org/formations/>**

## FORMATION ENM

ENAP/ENM Le droit de la peine <b>NOUVEAU</b> .....	122
ENAP/ENM Prévenir la récidive en rendant la peine plus efficace : l'évolution des méthodes d'intervention en SPIP .....	123
Le traitement judiciaire du renseignement .....	124
Du prononcé à l'exécution de la peine : quelle collaboration pour les acteurs ? .....	125
Mesures de sureté et dangerosité .....	126
Lutte contre la radicalisation violente : les outils de détection et de prise en charge .....	127
Terrorisme : état des lieux, enjeux et perspectives .....	128
Trauma et pratiques judiciaires .....	129
Crimes de sang, crimes de sexe .....	130
Psychiatrie et justice pénale .....	131
La prison en question .....	132
La désistance .....	133
Les 3 monothéismes .....	134
Les dérives sectaires .....	135



## ENM/ENAP : Le droit de la peine

Cette formation, co-organisée par l'ENM et l'Énap, se propose de présenter l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle du droit de la peine.

### Objectifs pédagogiques

- Identifier la mise en œuvre des textes et les enjeux à l'aune des dernières réformes en matière d'exécution et d'application des peines
- Appréhender et débattre de l'évolution des pratiques professionnelles en matière de droit de la peine

### Éléments du contenu

- Présentation de l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle du droit de la peine, conjuguant exposés théoriques et réflexion sur la collaboration des acteurs dans l'exécution de la peine.

### Modalités pédagogiques

Cette session abordera sous forme d'exposés et de tables rondes l'actualité du droit de la peine, en favorisant les échanges avec les participants, nourris par les présentations de spécialistes. Elle offrira aussi la possibilité d'un échange approfondi et structuré sur les pratiques, expériences et difficultés par le biais de tables rondes.

**Nombre de places :** 75 places (pour information la formation regroupera 195 participants : magistrats, avocats, AP, PJJ, gendarmerie)

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

**N° Harmonie :** 50832374

**Date limite d'inscription :**  
Le 17/12/2021

**Durée :** 3 jours

**Dates :**  
Du 02/02/2022 (9h) au  
04/02/2022 (12h)

**Lieu :**  
ENM Paris

**Intervenants :**  
A préciser

**Public visé :**  
Personnels AP

**Conditions d'admission /  
Pré requis :**  
Aucun

**Responsable de formation :**  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

# ENAP/ENM : Prévenir la récidive en rendant la peine plus efficace : l'évolution des méthodes d'intervention en SPIP

Les services pénitentiaires d'insertion et de probation se dotent d'outils et de méthodes d'intervention dont l'usage sert l'objectif commun de lutte contre la récidive en offrant aux personnes suivies par la justice l'opportunité d'évoluer et de comprendre leurs passages à l'acte.

Cette formation vise à permettre aux magistrats et aux cadres de l'AP d'avoir une représentation plus précise de ces nouvelles méthodologies d'intervention des SPIP.

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier le processus lié à l'émergence des nouveaux outils d'intervention des SPIP
- Repérer les différents outils de prise en charge et d'évaluation utilisés en SPIP et leur intérêt dans le cadre de la prévention de la récidive et la réintégration des personnes condamnées dans la communauté

## Éléments du contenu

- Les grands courants de pensée
- Les Core Correctional Practices
- Les outils d'évaluation
- Les outils heuristiques
- Psychosociologie des groupes
- Dynamique de prise en charge collective

## Modalités pédagogiques

Apports théoriques  
Echanges et débats

**Nombre de places :** 20 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

**N° Harmonie :** 50831150

**Date limite d'inscription :**

Le 17/12/2021

**Durée :** 3,5 jours

**Dates :**

Du 08/02/2022 (9h) au  
11/02/2022 (12h)

**Lieu :** ENM PARIS

**Intervenants :**

Charlotte CLOAREC

DPIP

Sociologue

**Public visé :**

Magistrats et personnels de l'administration pénitentiaire en position d'encadrement (DPIP-DSP-LP)

**Conditions d'admission /**

**Pré requis :**

Aucun

**Responsable de formation :**

[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)

05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**

[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)

05.53.98.92.06

# Le traitement judiciaire du renseignement

La possibilité d'inclure, dans une enquête judiciaire, des éléments recueillis par les services de renseignement, est une nécessité qui apparaît clairement dans de nombreux contentieux, qu'il s'agisse de terrorisme, de crime organisé, d'infractions financières ou même d'infractions plus classiques. Au-delà de l'utilisation immédiate de ces informations en procédure, le "stockage" du renseignement afin d'effectuer des recoupements et, en tous cas, en vue d'une utilisation différée pose également question pour l'autorité judiciaire.

Par ailleurs, si la loi sur le renseignement du 24 juillet 2015 a permis d'organiser et de réglementer le fonctionnement des services de renseignement, soumettant les techniques d'accès à l'information utilisées au contrôle de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR), le fonctionnement concret des services de renseignement reste parfois méconnu.

Cette session permettra d'identifier les "bonnes pratiques" en matière d'intégration et d'utilisation du renseignement et ce à tous les stades de la procédure.

## Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette session a pour objectifs de :

- Repérer les textes applicables et la jurisprudence en la matière
- Identifier les différents acteurs du renseignement (services du ministère de la défense, de l'intérieur, de la justice mais aussi des finances et acteurs agissant à l'étranger).
- Utiliser, à tous les stades de la procédure, les "bonnes pratiques" en matière de renseignement

## Modalités pédagogiques

Exposés, échanges enrichis par la diversité des participants

**Nombre de places :** 10 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

**N° Harmonie :** 50832990

**Date limite d'inscription :**  
Le 28/02/2022

**Durée :** 3 jours

**Dates :**  
Du 04/04/2022 au 07/04/2022

**Lieu :**  
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

**Intervenants :**  
Acteurs du renseignement, enquêteurs et magistrats

**Public visé :**  
Personnels AP

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Aucun

**Responsable de formation :**  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

## Du prononcé à l'exécution de la peine : quelle collaboration pour les acteurs ?

Réfléchir à l'organisation du service pénal d'une juridiction, dans un objectif de meilleure circulation de l'information et d'individualisation de la peine favorisant la prévention de la récidive, et permettre aux différents acteurs judiciaires concourant tant au prononcé qu'à l'exécution de la peine d'échanger sur leurs pratiques : tels sont les objectifs de cette session.

### Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette formation vise à :

- Identifier l'apport d'une évaluation structurée tant au stade du choix de la peine que de son suivi
- Identifier les réflexions issues des lieux d'échanges que peuvent constituer les commissions de l'exécution et de l'application des peines et conférences régionales semestrielles portant sur les aménagements de peines et les alternatives à l'incarcération

### Modalités pédagogiques

Cette session privilégiera les échanges autour d'exemples concrets de présentation d'expériences innovantes et d'outils développés dans les services pénaux.

**Nombre de places :** 10 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

**N° Harmonie :** 50832991

**Date limite d'inscription :**  
Le 05/08/2022

**Durée :** 3 jours

**Dates :**  
Du 12/10/2022 au 14/10/2022

**Lieu :**  
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

**Intervenants :**  
A déterminer

**Public visé :**  
Personnels AP

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Aucun

**Responsable de formation :**  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

## Mesures de sûreté et dangerosité

Les mesures de sûreté diffèrent des peines parce qu'elles n'ont pas de but rétributif : sans connotation morale, elles ne cherchent pas à punir le délinquant pour ce qu'il a fait, mais à remédier à son état dangereux et à protéger la société des infractions futures que cet état rend probable.

La volonté de contrôler les personnes considérées comme dangereuses après l'exécution de la peine a incité le législateur à adopter ces dernières années des lois prévoyant la création de dispositifs qu'il a qualifiés de mesures de sûreté: ainsi la loi n°2005-1549 du 12 décembre 2005 relative au traitement de la récidive des infractions pénales a créé la surveillance judiciaire et le placement sous surveillance électronique mobile et la loi n°2008-174 du 25 février 2008 relative à la rétention de sûreté a instauré la surveillance et la rétention de sûreté.

Ces lois ont complexifié le droit positif.

### Objectifs Pédagogiques et éléments du contenu

Cette formation vise à :

- Eclairer les participants sur les fondements des mesures de sûreté
- Analyser le domaine ainsi que le régime de chacune de celles-ci

### Modalités pédagogiques

Session mêlant exposés théoriques et approche pratique des mesures de sûreté, et incluant la visite d'un centre national d'évaluation.

**Nombre de places :** 10 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

**N° Harmonie :** 50832992

**Date limite d'inscription :**

Le 19/08/2022

**Durée :** 4 jours

**Dates :**

Du 25/10/2022 au 28/10/2022

**Lieu :**

ENM Paris (lieu précis à déterminer)

**Intervenants :**

A préciser

**Public visé :**

Personnels AP

**Conditions d'admission /**

**Pré requis :**

Aucun

**Responsable de formation :**

[joelle.giraux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)

05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**

[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)

05.53.98.92.06

# Lutte contre la radicalisation violente : les outils de détection et de prise en charge

La radicalisation relève d'un processus qui se construit par étapes pouvant conduire à l'extrémisme voire au terrorisme. Ce processus s'explique par des facteurs multiples et touche bien souvent des jeunes vulnérables, en perte de repères, en rupture, en situation d'isolement et en proie à l'endoctrinement.

Face aux défis que représente actuellement le phénomène de la radicalisation violente pour les sociétés occidentales, un plan de lutte contre la radicalisation violente, comportant notamment un volet préventif et d'accompagnement des familles a été mis en place puis amendé.

Les magistrats français, quelles que soient leurs fonctions, sont tous susceptibles d'être confrontés à des situations "à risque" dans le quotidien de leurs fonctions: le juge des enfants face à un mineur en danger, le juge aux affaires familiales dans un conflit relatif à l'autorité parentale, le juge de l'application des peines dans le suivi d'une personne condamnée, le magistrat du parquet et le juge d'instruction saisis d'infractions commises par une personne présentant des signes de radicalisation.

## Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette session a pour objectifs de permettre aux agents de :

- Identifier les concepts, définitions et problématiques tout en étant sensibilisé aux différentes analyses de ce phénomène
- Identifier les outils et méthodes de détection du basculement dans la radicalisation violente
- Développer et s'appropriier les outils de prise en charge en termes de prévention et de protection

## Modalités pédagogiques

Apports théoriques

**Nombre de places :** 20 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

**N° Harmonie :** 50832993

**Date limite d'inscription :**  
Le 07/01/2022

**Durée :** 4 jours

**Dates :**  
Du 14/03/2022 au 18/03/2022

**Lieu :**  
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

**Intervenants :**  
A préciser

**Public visé :**  
Personnels AP

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Aucun

**Responsable de formation :**  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

# Terrorisme : état des lieux, enjeux et perspectives

Face à la répétition d'attentats terroristes sur le territoire national et à l'étranger, quelle réponse de l'institution judiciaire ? Si elle évoque les réponses militaires et administratives au fait terroriste et prend le temps d'examiner et d'actualiser l'état de la menace terroriste, cette session est centrée sur l'analyse du système judiciaire français en matière de lutte contre le terrorisme.

## Objectifs pédagogiques

Cette formation a pour objet de :

- Décrire et analyser les manifestations actuelles de la menace terroriste en France et en Europe (réseaux djihadistes internationaux, islamistes radicaux urbains, idéologies, propagande...)
- Rappeler et commenter des différentes phases du traitement judiciaire, de l'enquête à l'exécution des peines, en mettant en exergue les liens entre les acteurs

## Éléments du contenu

Sont ainsi évoqués le dispositif centralisé et les infractions spécifiques mis en place progressivement depuis 1986, l'intégration du renseignement en procédure dans cette matière, ainsi que certains aspects spécifiques de ce contentieux tels que la prise en charge des victimes ou le traitement des procédures concernant les faits commis à l'étranger.

## Modalités pédagogiques

Destinée à des magistrats pénalistes et ouverte à un public extérieur varié, cette session est construite à partir d'exposés et de tables rondes réunissant des acteurs actuels de la lutte anti-terroriste.

**Nombre de places :** 20 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

**N° Harmonie :** 50832994

**Date limite d'inscription :**  
Le 08/04/2022

**Durée :** 4 jours

**Dates :**  
Du 13/06/2022 au 17/06/2022

**Lieu :**  
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

**Intervenants :**  
A déterminer

**Public visé :**  
Personnels AP

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Aucun

**Responsable de formation :**  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

# Trauma et pratiques judiciaires

Avec la progression des neurosciences, les mécanismes du trauma et leurs conséquences sont aujourd'hui mieux connus. Or, l'activité judiciaire confronte quotidiennement les professionnels de la justice à des personnes ayant été exposées à des événements traumatiques.

## Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette formation vise à permettre aux professionnels de :

- Découvrir les connaissances les plus récentes sur les mécanismes neurobiologiques du trauma
- Repérer les symptômes du trauma afin d'orienter son action
- Identifier les conséquences du trauma
- Avoir des repères pour mener un entretien de manière adaptée avec une personne victime de traumatisme
- Déployer des modes d'intervention efficaces tant auprès des victimes d'événements traumatisants que d'auteurs d'infractions ayant souffert d'un passé traumatique

## Modalités pédagogiques

Apports théoriques, éclairages cliniques  
Réflexion sur les pratiques professionnelles

**Nombre de places :** 10 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

**N° Harmonie :** 50832995

**Date limite d'inscription :**  
Le 11/03/2022

**Durée :** 3 jours

**Dates :**  
Du 18/05/2022 au 20/05/2022

**Lieu :**  
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

**Intervenants :**  
A préciser

**Public visé :**  
Personnels AP

**Conditions d'admission /  
Pré requis :**  
Aucun

**Responsable de formation :**  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

# Crimes de sang, crimes de sexe

Les grandes affaires criminelles, bien que résiduelles dans l'activité du pénaliste, conduisent les praticiens à se poser d'innombrables questions, mobilisent des intervenants de tous horizons et suscitent l'intérêt constant de l'opinion publique.

## Objectifs pédagogiques

Cette action de formation vise à fournir aux praticiens de la justice pénale des connaissances pluridisciplinaires sur la réalité criminelle contemporaine pour leur permettre de développer et d'adapter une intervention judiciaire spécialisée avant, pendant et après le jugement.

## Éléments du contenu

L'histoire, la sociologie, la psychologie, les expériences étrangères et d'autres domaines du savoir seront mobilisés pour mieux connaître les fondements de l'activité criminelle, les ressorts psychiques à l'œuvre lors du passage à l'acte et les caractéristiques sociales des auteurs.

Les nouvelles techniques d'investigation et de résolution des affaires criminelles seront également présentées ainsi qu'une réflexion sur la spécificité de ces affaires dans la perception de la justice criminelle par l'opinion publique.

## Modalités pédagogiques

Des exposés de magistrats, d'historiens, de médecins, de psychologues, de techniciens de l'enquête mais également de journalistes précéderont des temps de débats.

**Nombre de places :** 20 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

**N° Harmonie :** 50832997

**Date limite d'inscription :**  
Le 08/04/2022

**Durée :** 4 jours

**Dates :**  
Du 13/06/2022 au 17/06/2022

**Lieu :**  
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

**Intervenants :**  
A déterminer

**Public visé :**  
Personnels AP

**Conditions d'admission /  
Pré requis :**  
Aucun

**Responsable de formation :**  
[joelle.giraux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

# Psychiatrie et justice pénale

Le principe de la responsabilité pénale impose, qu'en cas de doute, la justice soit éclairée par la médecine, et en particulier par la psychiatrie, sur l'existence et la portée de troubles psychiques qui ont pu altérer ou abolir le discernement de la personne.

La psychiatrie contribue également à la réflexion sur les modalités de la peine et les éventuelles mesures de sûreté à prendre dans les situations les plus complexes.

A partir d'une meilleure connaissance des troubles psychiques, des structures et de l'organisation des soins psychiatriques en France, cette action de formation aborde les principales questions thérapeutiques, expertales, criminologiques, pénitentiaires, victimologiques de la matière.

## Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

La formation vise à favoriser l'approfondissement de la réflexion sur les problématiques communes auxquelles sont confrontés les professionnels du soin et de la justice.

## Modalités pédagogiques

Des exposés de spécialistes fourniront des connaissances théoriques et techniques actualisées, des pistes de réflexions et permettront de mieux cerner la notion de trouble psychique. Cette session ouverte à un large public incluant des médecins psychiatres doit également permettre des échanges professionnels pluridisciplinaires lors des débats.

**Nombre de places :** 10 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

**N° Harmonie :** 50832999

**Date limite d'inscription :**  
Le 12/08/2022

**Durée :** 4 jours

**Dates :**  
Du 17/10/2022 au 21/10/2022

**Lieu :**  
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

**Intervenants :**  
A préciser

**Public visé :**  
Personnels AP

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Aucun

**Responsable de formation :**  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

## La prison en question

Les conditions d'incarcération en France ont fait l'objet de plusieurs rapports parlementaires, institutionnels et internationaux critiques, dans un contexte de surpopulation carcérale ne cessant de se confirmer, voire de s'accroître.

L'évolution déterminante de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme mais aussi des juridictions administratives françaises étendant leur contrôle de légalité à de nombreuses décisions applicables aux détenus ou encore acceptant de statuer sur leurs demandes d'indemnisation liées aux conditions de détention, a fait évoluer le cadre juridique de l'incarcération en France.

L'impact des rapports et avis répétés du Contrôleur général des lieux de privation de liberté et les débats accompagnant les projets de réforme de la prison ainsi que la question de la rétention de sûreté et celle des soins en prison, complètent également les questions posées sur la situation carcérale contemporaine.

Enfin, la réflexion nécessaire sur ce qu'est la prison, sur les conséquences qu'elle a, malgré différentes expériences menées en détention et qui seront analysées, sur les liens familiaux et l'insertion sociale des personnes, invite à débattre sur les réponses qu'elle apporte ou pose en termes de peine.

### Objectifs pédagogiques

Cette session vise à présenter l'actualité de la situation carcérale, des connaissances produites à son sujet mais aussi des interrogations, des attentes parfois paradoxales de la société à l'égard de la prison.

### Modalités pédagogiques

Les échanges pluridisciplinaires entre les professionnels participants enrichiront le déroulement de cette action de formation.

Cette formation sera abordée par une approche à la fois historique, sociologique, juridique, criminologique, démographique, par des comparaisons internationales et les interventions du contrôleur général des lieux de privation de liberté, de magistrats, avocats, membres de l'administration pénitentiaire, médecins psychiatres, représentants d'associations et d'institutions, universitaires, chercheurs.

**Nombre de places :** 20 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

**N° Harmonie :** 50833100

**Date limite d'inscription :**  
Le 08/04/2022

**Durée :** 4 jours

**Dates :**  
Du 13/06/2022 au 17/06/2022

**Lieu :**  
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

**Intervenants :**  
A déterminer

**Public visé :**  
Personnels AP

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Aucun

**Responsable de formation :**  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

## La désistance

La désistance ou, autrement dit, la sortie de la délinquance, est un processus qui fait l'objet d'études en criminologie depuis les années 1940 et à un rythme beaucoup plus soutenu depuis les années 1970-80. Les études longitudinales mettent en évidence que la grande majorité des personnes qui se lancent dans la délinquance finissent par l'abandonner. L'exploration des processus qui président à l'arrêt de la délinquance sont des appuis précieux pour les acteurs judiciaires dans le choix de la réponse pénale la plus pertinente et la détermination des mesures les plus adaptées aux objectifs de réinsertion et de lutte contre la récidive.

### Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette session, co-organisée avec l'Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ), se compose d'une alternance de présentations théoriques des recherches menées en criminologie, de focus sur les données acquises de la science et de réflexions sur les pratiques judiciaires en cours par les professionnels eux-mêmes.

### Modalités pédagogiques

Apports théoriques et mises en situations

**Nombre de places :** 15 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

**N° Harmonie :** 50833101

**Date limite d'inscription :**  
Le 16/09/2022

**Durée :** 4 jours

**Dates :**  
Du 23/11/2022 au 25/11/2022

**Lieu :**  
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

**Intervenants :**  
A préciser

**Public visé :**  
Personnels AP

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Aucun

**Responsable de formation :**  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

# Les 3 monothéismes

## Objectifs pédagogiques

Cette formation vise à :

- Définir la notion de monothéisme
- Identifier le pluralisme interne à chaque monothéisme
- Différencier les manières de lire les textes

## Eléments du contenu

Construite sur un principe thématique, l'approche de chaque religion, christianisme, islam et judaïsme, sera précédée par une introduction à la notion de monothéisme.

D'une part, seront étudiés le pluralisme interne à chacun des monothéismes ainsi que leurs différentes manières de lire les Textes.

D'autre part, sera appréhendée la façon dont ces trois monothéismes sont présents dans les problématiques du monde contemporain.

## Modalités pédagogiques

Des exposés de spécialistes fourniront des connaissances théoriques. Cette session ouverte à un large public doit également permettre des échanges lors des débats qui suivront les enseignements magistraux.

**Nombre de places :** 15 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

**N° Harmonie :** 50833102

**Date limite d'inscription :**  
Le 01/07/2022

**Durée :** 4 jours

**Dates :**  
Du 08/09/2022 au 09/09/2022

**Lieu :**  
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

**Intervenants :**  
A déterminer

**Public visé :**  
Personnels AP

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Aucun

**Responsable de formation :**  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06

## Les dérives sectaires

Gardien de la liberté individuelle et protecteur de la personne contre toute sujétion physique ou psychologique, le magistrat est au cœur de la prévention et de la lutte contre les dérives sectaires. Confronté, dans l'exercice de ses fonctions, à une affaire qui présente un contexte sectaire, il a besoin de clefs de lecture pour prendre une décision adaptée.

### Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Son rôle et sa mission s'inscrivant dans une réponse institutionnelle élargie, cette session, qui accueille des participants de divers horizons professionnels, poursuit un double objectif :

- Acquérir ou approfondir ses connaissances théoriques et techniques présentées de façon structurée : les "fondamentaux" (notion de "dérives sectaires", textes juridiques, acteurs de la lutte et de la prévention), la parole des experts, les contentieux (civil et pénal), ainsi que des thèmes d'actualité
- Débattre autour de questionnements communs aux nombreux acteurs de la prévention et de la lutte contre les dérives sectaires

### Modalités pédagogiques

Privilégiant les conférences-débats, cette session doit permettre aux magistrats d'enrichir, par une approche pluridisciplinaire, nationale et internationale, leur propre réflexion et de repérer les différentes compétences susceptibles d'être mobilisées en ce domaine.

**Nombre de places :** 10 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

**N° Harmonie :** 50833103

**Date limite d'inscription :**  
Le 25/03/2022

**Durée :** 4 jours

**Dates :**  
Du 31/05/2022 au 03/06/2022

**Lieu :**  
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

**Intervenants :**  
A déterminer

**Public visé :**  
Personnels AP

**Conditions d'admission /  
Pré requis :**  
Aucun

**Responsable de formation :**  
[joelle.giroux-caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)  
05.53.98.90.98

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06



## VOYAGES D'ÉTUDE

Etudier les questions pénitentiaires à l'étranger .....	138
Etudier le fonctionnement des modules de respect en Espagne .....	139



# Étudier les questions pénitentiaires à l'étranger

Le département des relations internationales de l'Énap organise des visites d'étude thématiques dans le cadre de la formation continue des personnels pénitentiaires, visant à :

- Découvrir des systèmes pénitentiaires étrangers au travers de thématiques d'étude spécifiques et définies en amont
- Appréhender de nouvelles méthodes et pratiques relatives à la prise en charge des personnes placées sous main de justice
- Contextualiser le fonctionnement de l'administration pénitentiaire française par une mise en perspective avec les systèmes étrangers

## Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de transposer certaines bonnes pratiques afin d'accompagner les orientations nationales et de les adapter au contexte français.

## Modalités

Ces visites d'études, réalisées autour d'une problématique choisie et discutée en amont, font l'objet d'un appel à candidature au niveau national afin de déterminer les personnels qui pourront :

- S'appuyer sur les professionnels étrangers rencontrés pour acquérir de nouvelles pratiques et connaissances
- Analyser les informations et les bonnes pratiques présentées
- Valoriser les éléments recueillis dans leurs services d'origine (au sein de l'administration et/ou à l'Énap)

Les frais de transports aller/retour (et frais de délais de route) de la résidence administrative au lieu de la visite d'étude sont à la charge de l'établissement/service/DISP d'origine.

Sur place, les frais d'hébergement, de restauration et de transport sont à la charge de l'Énap.

**Nombre de places :** Jusqu'à 10 personnes par visite.

### Durée :

Cinq jours, y compris le temps de déplacement

### Dates :

A déterminer

### Lieu :

Pays étranger, à définir selon thématique retenue

### Public visé :

Tout professionnel pénitentiaire

### Responsable :

Ondine Tavernier  
[liste.énap-Departement-Relation-international@justice.fr](mailto:liste.énap-Departement-Relation-international@justice.fr)

### Assistante :

Maria-Jésus COPADO  
05.53.98.90.93

# Étudier le fonctionnement des modules de respect en Espagne

L'École propose aux professionnels de bénéficier d'une visite d'étude permettant de découvrir le système pénitentiaire espagnol dans le but de transposer certaines bonnes pratiques afin d'accompagner les orientations nationales et de les adapter au contexte français, et notamment les Modules de Respect.

## Objectifs Pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'identifier le fonctionnement des modules de respect dans une version aboutie en Espagne.

Cette expérience s'avère riche pour aider à la mise en place des modules de respect dans les établissements français, lesquels devront trouver des compromis et des adaptations, tant dans le fonctionnement quotidien du module de respect qu'architecturalement.

Cette approche espagnole des modules de respect favorise la comparaison pour tendre à adapter et affiner les modules de respect français au programme original.

## Éléments du contenu

### Lundi soir :

- Accueil des stagiaires dans un hôtel de Madrid à 19h00
- Présentation du programme
- Répartition du travail de prise de note en vue de la rédaction du rapport de visite

### Journée 1 au Secrétariat Général des Institutions Pénitentiaires :

- Découverte de l'organisation du système pénitentiaire espagnol
- Fonctionnement et mise en place des modules de respect
- Travail de rédaction sur la visite

### Journée 2 dans un 1<sup>er</sup> établissement pénitentiaire :

- Visite d'un établissement pénitentiaire « ancien » et adaptation des modules de respect dans cette architecture
- Débriefing sur la visite à l'hôtel
- Travail de rédaction sur la visite

### Journée 3 dans un 2<sup>nd</sup> établissement pénitentiaire :

- Visite d'un établissement pénitentiaire « récent » d'architecture appelée en Espagne « Centro tipo ». Présentation du fonctionnement des modules de respect et échanges avec les personnels et personnes détenues qui ont intégré ce programme
- Débriefing sur la visite à l'hôtel
- Travail de rédaction sur la visite

## Modalités pédagogiques

Apports didactiques  
Visite d'établissements et échanges

**Nombre de places :** 15 places

**Durée :** 3,5 jours

**Dates :**  
2<sup>e</sup> trimestre 2022

**Lieu :**  
Madrid - ESPAGNE

**Intervenants :**  
Accompagnement et traduction assurés par un personnel Énap

**Public visé :**  
Tout personnel impliqué dans un projet de module de respect

**Conditions d'admission / Pré requis :**  
Aucune

**Responsable de formation :**  
[jose.marivela@justice.fr](mailto:jose.marivela@justice.fr)  
05.53.98.90.10

**Assistante de formation :**  
[caroline.calvez@justice.fr](mailto:caroline.calvez@justice.fr)  
05.53.98.92.06



## SÉMINAIRES, COLLOQUES ET JOURNÉES D'ÉTUDE

Séminaire JR et violences faites aux femmes **NOUVEAU** ..... 142



## Séminaire européen « Les violences faites aux femmes : quelles réponses offre la justice restaurative ? »

La présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE 2022) est une occasion précieuse pour attirer le regard du grand public comme des professionnels sur les défis rencontrés par les sociétés européennes et les réponses apportées par une Union européenne qui protège les citoyens. La lutte contre les violences faites aux femmes est aujourd'hui l'un des chantiers majeurs des pays européens et de leurs administrations.

Engagée depuis quelques années dans la formation des personnels pénitentiaires à l'animation des dispositifs et mesures de justice restaurative, l'École nationale d'administration pénitentiaire propose ainsi de faire un pas de côté en s'interrogeant sur les apports de la justice restaurative dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Au-delà d'un simple état des lieux des différentes pratiques européennes, les échanges mettront en discussion autour des enjeux relatifs à la prise en charge des auteurs, des experts européens de la justice restaurative et des violences faites aux femmes.

### Objectifs pédagogiques

À l'issue du séminaire, les participants auront découvert ou approfondi leurs connaissances sur la question et les grands enjeux qu'elle mobilise au niveau européen.

### Modalités

Ateliers de découverte de l'Énap le 8 juin à partir de 14h  
Conférences plénières le 9 juin (8h30 – 18h)

Les frais de transports aller/retour (et frais de délais de route) de la résidence administrative à l'Énap sont à la charge de l'établissement/service/DISP d'origine.

Sur place, les frais d'hébergement, de restauration et de transport sont à la charge de l'Énap.

**Nombre de places :** Jusqu'à 25 personnes.

**Durée :**  
Un jour et demi

**Dates :**  
8 et 9 juin 2022

**Lieu :**  
Énap

**Intervenants :**  
Experts européens

**Public visé :**  
Tout professionnel pénitentiaire et toute personne intéressée par la question

**Responsable :**  
Ondine Tavernier  
[liste.enap-Departement-Relation-international@justice.fr](mailto:liste.enap-Departement-Relation-international@justice.fr)

**Assistante :**  
Maria-Jésus COPADO  
05.53.98.90.93



# Catalogue de la formation continue



2022



Énap - 440, avenue Michel Serres - CS  
1002847916 AGEN cedex 9  
[www.énap.justice.fr](http://www.énap.justice.fr)  
Intranet : <http://e-nap.énap.intranet.justice.fr>



**EnapCampus**

La page officielle de  
l'École nationale  
d'administration  
pénitentiaire